Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

L'Auteur de la Vie de Du Plessis Mornay, est un gentilhomme nommé Mr. de Ligues domestique de ce Seigneur, & Mons. Daillé, ministre de Charenton, ne fit que la revoir. Vid. Morery. p. 317. Art. <u>Daillé</u>.

IX C. 27

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

KW 232 M4

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Saumaise

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

263 D12

23763

HISTOIRE DE LA VIE

DE MESSIRE PHILIPPES DE MORNAY SEIGNEUR DU PLESSIS MARLY, &c.

CONTENANT

Outre la RELATION de plusieurs evenemens notables en l'ESTAT, en l'EGLISE, és COVRS, & és ARMEÉS, divers ADVIS POLITIQS, ECCLESIASTIQS & MILITAIRES sur beaucoup de Mouvemens importans de l'Europe;

SOVBS

HENRY III. HENRY IV. & LOVYS XIII.

A LEYDE,
Chez Bonaventure & Abraham Elsevier.
M. DC. XLVII. 40

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

KONINKL.
BIBLIOTHEEK
TE 'SHAGE.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

A SON ALTESSE.

MONSEIGNEVR

De tant d'Ouvrages que nous mettons tous les jours en lumiere, aucun ne nous à ſemblé plus digne d'eſtre offert a V. A. que celuy que nous prenons la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

hardiesse de luy presenter aujourd'huy. C'est la vie d'un homme remarquable pour sa probité, pour sa sagesse, & pour ses emplois; dont la naissance estoit Illustre, l'esprit sublime, & l'éloquence admirable; qui a eu long temps la Sur-intendance des affaires du plus grand Roy du Monde; qui estoit vn des ses principaux Ministres, & vn de ses plus chers Confidens; & sans l'advis duquel il n'entreprenoit rien de considerable. A ces rares qualitez, qui estoyent convenables à sa Profession, il en avoit joint plusieurs autres, qui ne se rencontrent pas tousiours avec elle. On apprend par ses doctes Escrits, qu'il estoit consommé en toute sorte de sciences, & que celle du Ciel ne luy estoit pas moins familiére, que celles de la Terre. Il a si solidement estably la verité de la Religion Chrestienne, contre les Infideles, qu'ils ne luy peuvent plus rien opposer que leur endurcissement; & il a si fortement appuyé la pureté de la Creance dont V. A. faict profession, que pour l'attaquer, il ne reste plus à ceux du Party contraire, que la violence &

la calomnie. Mais, MONSEIGNEUR, *outre ces raisons generales, qui touchent le merite de ce grand Personnage; nous en avons de particuliéres, qui vous regardent. Dans la suite de ses Memoires, que le Public attend depuis long temps, avec impatience, & que nous sommes sur le point de luy donner, l'on treuve divers tesmoignages du service qu'il avoit voué à ces Héros dont vous remplissez si dignement la place; & l'on n'y en remarque pas moins de la bienveillance, & de la communication favorable, dont ils l'honnoroyent. Dés l'enfance de* MONSEIGNEUR, *vostre Pere,* MONSEIGNEUR *vostre Ayeul, qui jugeoit bien que le Ciel le destinoit à des grandes choses, vouloit avoir le sentiment de Monsieur du Plessis, touchant son éducation. L'advis qu'il luy donna sur ce sujet, se treuve parmy ces excellentes Pieces que nous allons mettre sous la Presse, avec plusieurs lettres, qui font voir, qu'il le consultoit volontiers en des occasions importantes, parce qu'il avoit reconnu en luy deux parties qui se rencontrent difficilement*

ensemble, celle de fort habille homme, & celle de fort homme de bien. Les affaires des Pays-bas estoyent alors tellement broüillées, qu'il ne faloit pas vne moindre vigueur, ni vne moindre addresse, que celle de l'Incomparable Guillaume de Nassau, pour les demesler. S'opposer a vne Tyrannie la plus formidable qui ait esté depuis la ruyne de l'Empire Romain; briser le plus pesant joug qui puisse opprimer vn Peuple naturellement ennemy de la servitude; tirer des millions d'ames d'vne longue & cruelle captivité; fonder presque sans moyens vne puissante République; &, ce qui est de plus admirable, n'en vouloir estre que le Citoyen. Ce sont, MONSEIGNEVR, *les affaires qui occupoyent ce génereux Prince, lors que ce sage Ministre avoit l'honneur de traitter aupres de luy, & de Messeigneurs les Estats Generaux, des interests de la vraye Religion, & de ceux du grand Henry, qui en estoit alors le Protecteur; & il est aisé de juger si vn Prince qui a peu concevoir de si grands desseins, & qui les a exécutez avec tant de gloire, se pouvoit*

tromper

tromper au choix de ceux dont il vouloit ſuivre les conſeils. Mais, MONSEIGNEUR, *ſi la vertu & la ſuffiſance de Monſieur du Pleſſis ont eſté chéries de* MONSEIGNEUR *voſtre Ayeul, elles ne l'ont pas eſté moins de* MONSEIGNEUR *voſtre Pere. Il ne parloit jamais de luy qu'avec eſtime, il ne liſoit ſes Eſcrits qu'avec admiration; peu de temps meſme, avant que Dieu le retiraſt du milieu des trophées que ſa valeur luy avoit érigez ſur la Terre, pour le faire régner & triompher dans le Ciel, comme nous achevions l'Impreſſion de ce Livre, il nous avoit faict la grace de nous permettre de le luy dédier, & juſques à ſes derniers jours, il en a ſouhaité la lecture, parce qu'il ſçavoit qu'elle ne luy pouvoit donner que beaucoup de ſatisfaction, en luy remettant comme devant les yeux pluſieurs Grandes Negociations, auſquelles S. A. avoit eu part, ou dont il avoit eu vne exacte connoiſſance. La mort l'ayant donc ravy a nos ſouhaits, & a ceux de ces Provinces, qui ſeroyent inconſolables,*

ſi vous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

si vous n'estiez l'image vivante de leur Illustre Defenseur, ou, pour mieux dire, vn autre luy mesme, en qui elles peuvent recouvrer tout ce qu'elles ont perdu; il est juste que nous vous payons vne dette que nous luy devions, puis-que vous estes son heritier en toutes choses. Il laisse à V. A. & beaucoup de gloire, & de tres grans biens; mais il n'y en a point de plus precieux, ni de plus vtile, que sa Reputation, & son Exemple. Par l'vn, MONSEIGNEVR, *vous vous rendrez capable d'égaler l'autre; & par là, vous monterez au plus haut degré, ou vn grand courage, reglé par vne exquise prudence puisse desirer de parvenir. Vous avez pour Modele vn Prince, qui depuis vingt & deux ans, arrestoit en vn coin de l'Europe toutes les forces d'vn Monarque, de qui l'ambition n'avoit point d'autres bornes que celles du Monde; qui luy faisoit consumer inutilement les tresors dont il a espuisé les Indes; qui luy a faict perdre de fortes Places, des Provinces mesmes toutes entiéres; &*

qui

qui plus eſt, ſon crédit, & le cœur de ſes ſubjets; qui l'à contraint de recevoir la loy, de ceux qu'il à creu ſi long temps pouvoir réduire à leur ancien eſclavage, & de choiſir pour Entremetteurs, ceux-la meſmes qu'il ne ſe pouvoit réſoudre à nommer autrement que Rebelles. Voila, MONSEIGNEUR, *les briſées ſur leſquelles vous marchez; voila les traces que vous allez ſuivre; & que ne doit-on attendre de vos progrez, puiſque vos coups d'eſſay ont eſté ſi admirables? Cet advantage ſe rencontre meſme en V. A. pour le bonheur de la Patrie, que dans la Ieuneſſe ou vous eſtes, vous en pourrez maintenir long temps la ſplendeur, & porter encore plus haut que vos Peres, ce merveilleux Edifice, auquel ils ont donné de ſi ſolides fondemens, & qu'ils ont ſi heureuſement elevé au point ou nous le voyons. Aujourd'huy,* MONSEIGNEVR, *tout le Monde vous contemple comme vn noble Rejet-*

ton de ces précieuses Plantes, dont l'ombre à esté si salutaire à la terre qui les à portées. Il n'y a personne dans l'Estat ou nous vivons, qui ne se promette des choses extraordinaires de cette humeur Martiale, & de ce cœur heroique, qui vous solicitent incessament à donner des preuves de vostre generosité. Et quant à nos Voisins, si les vns en conçoivent de grandes espérances, les autres en ont vne grande crainte. Nous ne disons rien icy de la haute Alliance ou vous estes entré, ni de celles qui se font tous les jours dans vostre Auguste famille; par ce que ces advantages vous sont communs avec tous ceux qui ont l'honneur de porter le mesme nom que vous, & qu'il n'est pas estrange qu'une Maison, qui, dés son Origine, compte des Empereurs & des Souverains, & qui touche de Parenté à toutes les Testes couronnées, s'allie maintenant à des Roys & à des Electeurs de

l'Em-

l'Empire. Ce n'est que la personne de V. A. que l'on regarde ; ce ne sont que vos vertus que l'on admire , comme des biens qui vous sont propres , & que nul ne peut partager avec vous. Mais , MONSEIGNEUR, *nostre condition ne nous permettant que de communiquer au Monde les sentimens d'autruy ; nous nous contenterons de souhaiter , qu'apres que vous aurez fourny vne Carriére aussi glorieuse , & encore plus longue , que celle de vos Ancestres , il se rencontre vn Homere , capable de chanter les hauts-faits de nostre Achille , & vn Quinte Curce , qui puisse representer dignement les actions miraculeuses de nostre Alexandre. Ainsi l'Antiquité n'aura pas seule des Chefs-d'œuvres de Valeur & d'Eloquence ; & nous osons espérer que nos Enfans en donneront vn a la Postérité , dont elle vous sera redevable , & qui sera l'exemple des grands Capitaines,*

pitaines, & des ſages Miniſtres des ſiecles futurs. Ce ſont les vœux que font, avec toute ſorte de reſpect, pour VOSTRE ALTESSE

MONSEIGNEUR

Vos tres-humbles, tres-obeïſſans & tres-fideles ſerviteurs

LES ELSEVIERS.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

LA VIE

DE MESSIRE

PHILIPPES DE MORNAY

Seigneur du Plessis Marly, Baron de la Forest sur Sevre, Conseiller du Roy en ses conseils d'Estat & privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur & Lieutenant general pour sa Majesté, des Ville & Seneschaussée de Saumur.

Divisée en quatre Livres.

Esquels se verront plusieurs notables evenemens descrits au vray & sans deguisemens, sur les affaires, tant de l'Estat, que de l'Eglise.

LIVRE PREMIER.

L'Empire de la vertu & de la doctrine à tousiours esté tel sur les hommes, que quelque haine ou jalousie qu'on porte a ceux qui en sont doués si ont ils tousiours esté en estime, mesme entre leurs aduersaires. Car les grands esprits, par la splendeur de leurs actions extraordinaires se font admirer de ceux mesmes qui ne les aiment pas. De là est ceste ancienne coustume de rediger songneusement par escrit les faits des personnes illustres, pour les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

laisser a la posterité; afin que ceux qui se sont rendus dignes par leur merite de vivre tousiours en la memoire des hommes, n'en eschappent par la nonchalance de ceux, ausquels ils ont servi, ou esté en exemple de servir. Certes on ne scauroit assez deplorer la lascheté de ce siecle, auquel on ne met aucune difference entre la vertu & le vice, ou si on y en met, c'est tousiours a l'advantage de cestui ci, & au dommage de celle la; Iusques là que ceux qui sont en meilleure reputation se laissent le plus souuent emporter a la temerité, à la legerité du jugemẽt du commun, au prejudice des gens de bien. C'est pourquoy a l'imitation des anciens, degousté extremement de l'ingratitude de nostre temps, i'ay entrepris de descrire la vie de Messire Philippes de Mornay, Seigneur du Plessis Marly, Baron de la Forest sur Sevre, Conseiller du Roy en ses conseils d'Estat & privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouuerneur & Lieutenant general, pour sa Majesté, des Ville & Seneschaussée de Saumur, &c. homme non seulement des plus rares de ce temps, mais qu'on eust tousiours jugé tel, mesmes aux siecles passés. Ce dessein m'a semblé d'autant plus necessaire, qu'en sa vie se comprend la meilleure partie de l'histoire de nostre aage, emploié qu'il a esté aux plus grandes & importantes charges. Tellement que nos Historiens ne se peuuent lauer ou d'une passion demesurée contre nostre religion, ou d'une ignorance insupportable, d'auoir dissimulé tant & de si grands services envers les Rois & l'estat, ou de les avoir malicieusement attribués a d'autres. Il importe certes grandement, que comme son zele & sa doctrine esclattent par toute la Chrestienté par ses escrits incomparables, il ne perde non plus l'honneur qu'il a acquis en tant d'actions signalées, si utiles & si honorables a sa patrie.

Mais avant que d'entrer au particulier discours de sa vie, il est a propos, de dire sommairement quelque chose de sa maison, tant du costé paternel que maternel; par ce que la gloire des ancestres est un grand abbregé aux bons courages pour les porter aux choses grandes. Il est donc de la maison de Mornay de par son pere. Ceste famille, il y a desia plusieurs siecles fut divisée en deux branches. De l'une sont sortis les Contes &

Ducs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Ducs d'Estouteville puissans en biens & en charges, qui ayans changé de nom en retiennent encor aujourd'hui & les armes & le cri de guerre AV MORNAY d'ESTOVTEVILLE. Une partie de ceste branche rendit de notables services à Guillaume le Conquereur en la conqueste d'Angleterre, & s'y arresta; tenus tousiours entre les grands du Royaume, jusques à ce qu'en l'an 1242. elle faillit en Eustache d'Estouteville, & les biens tomberent en la maison de Hugues Wake de par sa femme qui en herita. L'autre partie qui demeura en France puissante pareillement en biens & en dignités alliée aux plus illustres familles du Royaume, fondit il y a quelque temps en celle de Bourbon. Une partie fleurit encore aujourd'hui au Royaume de Naples, de laquelle sont les Contes de Sarno, qui portent les mesmes armes. L'autre branche est celle de Mornay que Froissard & du Tillet tesmoignent avoir esté honorés de grandes charges tant en paix qu'en guerre, & nomment entre les plus notables du Royaume, Philippe, Pierre, Guillaume & Iean de Mornay. Ceste famille s'est espandue par toute la France, en Normandie, Beauvoisin, Champagne, mesmes en Savoie. Toutefois environ l'an 1300. leurs principales demeures estoient aux pais d'Orleans, Berri & Gastinois, esquels jusques a Charles Bisayeul de Mr du Plessis, ils ont possedé les Baronnies d'Acheres, de la Ferté Nabert & Hubert, la Chapelle la Roine, le Chasteau de Mornay sur les confins de Berri & du Nivernois, & quelques autres lieux de mesme nom. Mais ce Charles ayant espousé la fille de Louis de Trie Admiral de France, se transporta au Vexin entre Paris & Rouën sur le bien de sa femme. De ce Charles estoit arriere fils Jacques de Mornay chef de la famille pere de Pierre & de ce Philippes duquel nous parlons. Or sa mere estoit de l'illustre maison du Bec Crespin, en Normandie, qui prend son origine d'Andergot neveu de Rolo le Danois premier Duc de Normandie. Ceste famille pour avoir dignement servi en la conqueste d'Angleterre obtint la dignité hereditaire de Connestable de Normandie, qui y est demeurée jusques a ce qu'elle tomba premierement en celle de Tancarville, & depuis en celle de Longueville. D'Icelle fut le Conte Herlwin qui environ l'an 1034. Fonda ceste cele-

M. Paris in Henrico III.

Scipio Mazella Ital. in descript. Regni Neapol. p. 43. & 673.

Froissard. Vol. 2. c. 1. & 52. Item Vol. 3. c. 9. du Tillet p. 372. 374 376.

Matth. Paris in Guliel. Conquest. Gemiticens. de Ducibus Nortman.

bre Abbaye du Bec, & ſont encor pluſieurs lieux de ce nom au païs de Caux. Une partie auſſi s'habitua en Poictou, qui y ſont demeurés juſques a noſtre temps; Une autre en Angleterre reputée entre les grandes maiſons, de laquelle les biens ſont tombés en la famille des Barons de Willugbi. En Italie meſme, les Hiſtoriens de la Repub. de Gennes reconnoiſſent que l'Illuſtre famille des Grimaldi en eſt iſſue qui en porte encor aujourd'hui les armes. En fin ceſte maiſon a eſté honorée des plus grandes charges tant Eccleſiaſtiques que civiles, alliée aux plus illuſtres du Royaume, & eſtoit encor Charles du Bec Vis-Admiral de France & Chambellan du Roi Francois II. Il euſt pluſieurs fils, Charles Seigneur de Bourri, Pierre Seigneur de Vardes qui aux guerres civiles acquirent beaucoup de reputation entre ceux de la religion, Philippes Archeveſque de Reims & premier Pair de France, & une fille appellée Francoiſe, mariée à Jacques de Mornay, de laquelle il euſt Pierre & Philippes, Pierre eſtoit l'aiſné, Seigneur de Buhi, de S. Cler, de la Chappelle, de Monſtreuïl, d'Aincourt, Chevalier des deux ordres, Gouverneur de l'Iſle de France & Marechal de Camp es Armées de Henry IV. ſurnommé le grand; Philippes Seigneur du Pleſſis Marli, Baron de la Foreſt ſur Sevre, &c. Duquel nous deſcrivons ici la vie: En laquelle ſi je dis qu'il a ſurpaſſé en vertus vrayement Heroiques les plus excellens de ſon aage & peut eſtre de beaucoup de ſiecles auparavant, je ne penſe pas dire ni rien de nouueau ni rien de trop. Car il ſemble que ceſt homme ait eſté envoié du Ciel expres pour le ſalut publiq, cependant que, ſoit pour la religion, ou ſoubz le pretexte d'icelle tant de guerres & de confuſions ont troublé toute la Chreſtienté, & principalement ce miſerable Royaume.

Anno 1549. Il naquit le 5. de Novembre deux heures avant jour l'an 1549. en là maiſon de Buhi au Vexin Francois entre les rivieres d'Ette & d'Oiſe. Jaques de Mornay ſon pere eſtoit gentilhomme de ſinguliere preud'hommie, qui n'avoit laiſſé paſſer aucune occaſion de ſervir nos Roys en nos guerres; Mais durant la paix, ſans ambition & ſans avarice, meſpriſant les vanités de la Cour, ſe retiroit ches ſoi, fort viſité de ſes amis, & prenant grand plaiſir a nourrir & dreſſer des chevaux. Il eſtoit, ſelon le ſiecle, fort ad-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

donné aux ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine, & prenoit un grand ſoin d'y eſlever ſes enfans. Francoiſe du Bec ſa mere fille de Charles du Bec Creſpin Vis-Admiral de France, eſtoit femme d'une reſolution & d'une prudence au deſſus de ſon ſexe. Elle avoit congnoiſſance de la vraye religion des le vivant de ſon Marry & taſchoit ſoubs main de l'inſtiller & inſtaller en ſa famille, non obſtant les feux allumez en ce Royaume, tant qu'en fin elle rendit ce dernier debuoir à ſon dit Marry comme Dieu eſtoit preſt de le retirer, de luy remettre en memoire les diſcours qu'ils avoient eu enſemble touchant la pureté en la Religion, tellement qu'apres les ardentes exhortations quelle luy fit en cette extremité, il teſmoigna aux aſſiſtans n'avoir beſoin des ſuperſtitieuſes ceremonies de l'Egliſe Romaine arreſtant, ſon ſalut au ſeul merite de Jeſus Chriſt ſon Sauveur. Leur deſſein avoit eſté de faire d'Egliſe M. du Pleſſis; parce que Bertin de Mornay ſon oncle, Doien de Beauvais & Abbé de Saumer pres Boloigne luy vouloit reſigner tous ſes benefices. Mais Dieu qui vouloit luy oſter de bonne heure ceſte amorce, ne permiſt pas que ſur l'heure de la mort c'eſt Oncle s'en ſouvint; Son pere meſme ne voulut pas en parler a ſon frere, ou qu'autre luy en parlaſt, ſoit qu'il fiſt conſcience de le travailler de ce ſoin, ſoit que Dieu euſt ſoin que par ces conſiderations M. du Pleſſis ne fuſt diverti de la pure profeſſion de l'Euangile. Ceſt Abbé mort, l'Archeveſque d'Arles leur couſin de l'Illuſtre famille des Barons de Monjay, lors en grand credit a la Cour impetra tous ces benefices en faveur de N. d'Iſque Chancelier de la Roine Eleonor grand Oncle de M. du Pleſſis, en eſperance qu'apres ſa mort ils lui reviendroient. Mais eſtant aagé de quatrevingts ans, M. d'Eſtrée grand Maiſtre de l'Artillerie en obtint la ſurvivance. Ainſi advint par une ſinguliere providence de Dieu, que ces biens temporels, qui peut eſtre euſſent ſervi d'entraves aux celeſtes ſortirent de ceſte famille, pour entrer en une autre.

Quand ceſt Oncle Abbé mourut, M. du Pleſſis couroit la huictieſme année. Son premier præcepteur fut Gabriel Preſtat de Seſane en Brie, qui avec les lettres humaines, lui couloit doucement les principes de la pure doctrine; Il n'oſoit toutefois lui

faire aucune mention de religion, soit que pour son aage il ne l'en reconnust pas capable, soit qu'il craignist le pere, qui ne scavoit pas qu'il fit profession de la reformée. Aussi estoit ce du soin de la mere, qui avoit cerché pour instruire ses enfans, un homme qui de bonne heure leur apprit quel estoit le pur service de Dieu; Et luy fut addressé ce Prestat par Mr Jean Morel homme tresdocte beau pere de Mr Jean Mercier tant renommé Professeur en la langue Hebraique. M. du Plessis a l'aage de huit ans fut mené par son pere a Paris au College de Lisieux ou il estudia deux ans, partie soubz M. Paschal Diepart, partie soubz Me Marin Liberge, Manceau, qui depuis fut Professeur en Droit a Angers, aagé de neuf ans ou environ. Diverses maladies l'attaquerent a Paris, tellement que quelque diligence qu'il apportast en ses estudes il ne parvint qu'a la quatrieme classe; d'ou il fut r'appellé pour assister aux funerailles de son pere vers la fin de l'an 1560. On l'enuoia querir par un certain Prebstre nommé Me Jean de Luz Doien de Magny, qui s'estant apperceu que la mere estoit fort eslongnée des superstitions de l'Eglise Romaine, l'exhortoit en chemin; *Qu'il se prit garde des opinions des Lutheriens, que sa mere en tenoit, mais qu'il persistast tousiours en la Religion en laquelle il avoit esté nourri & enseigné.* A ce discours M. du Plessis un peu estonné a cause de son aage, respond; *Qu'il estoit resolu de demeurer ferme en ce qu'il avoit appris du service de Dieu; Que quand il douteroit de quelque point, qu'il liroit diligemment les Euangiles, & les Actes des Apostres.* Cela dit il, ajant a peine onze ans, de son propre mouvement, sans penetrer la chose plus avant, aussi avoit il esté nouri en la superstition, par ses precepteurs susdits à Paris, ausquels le pere n'avoit rien plus soigneusement recommandé. Le Prebstre s'imagina, de ce propos qu'il en devoit avoir ouy parler, luy disant qu'il prenoit un dangereux chemin, & qu'il n'appartenoit pas à tous de lire, & il luy demandoit pourquoy, dont il luy demeura quelque scrupule en l'esprit. Arrivé qu'il est en la maison, sa mere, & son frere aisné, le sollicitent de lire nostre Catechisme: ce qu'il refuse, fort esloigné de tous livres dont il avoit le moindre soupçon. Mais il demanda un Nouveau Testament, Latin François, & luy en fut baillé un de l'impression de Geneve, qu'il refusa,

fuſa, & en fin un de Lion, de celle de Rouville Latin François, qu'il accepta, & leut avidement, priant Dieu qu'il luy pleuſt l'illuminer en la connoiſſance de ſon ſalut, obſervant ſoigneuſement ſans dire mot, que les doctrines & ſervices de l'Egliſe Romaine, ne ſe trouvoyent point en l'Eſcripture S[te], comme le Purgatoire, l'invocation des S[es], le ſacrifice de la Meſſe, l'adoration des Images, & autres plus celebres; Et à meſure qu'il n'en rencontroit rien, les effaçoit de ſon eſprit, & entroit en ſoupçon du reſte, tant qu'en fin, il luy prit envie de s'eſclaircir de la transſubſtantiation, & juſtification, par là lecture meſme de quelques livres du temps, dont vers la fin de l'an 1561. Il demeura reſolu, par la grace de Dieu, de renoncer au ſervice de l'Egliſe Romaine, en quoy ſa mere euſt bien voulu qu'il ne ſe fuſt point tant haſté, encor qu'elle loüoit grandement Dieu, de l'y voir porté: parce que juſques la exterieurement, elle y adheroit encores. Mais Dieu luy ayant envoyé une grande malladie, environ le temps du Colloque de Poiſſy, en laquelle elle ſeroit venuë à telle extremité, qu'elle auroit dit Adieu au Monde, & à tous ſes enfans. Elle l'interpreta en admonition de ne retenir plus longuement la verité de Dieu en injuſtice, dont elle fit vœu en termes expres, & en preſence de ſes Enfans, que ſi par ſa grace il la tiroit de ce lict, elle en feroit profeſſion toute ouverte. Ce qu'elle accomplit ſur la fin de l'an 1561. Recevant la predication de l'Euangile, & tout l'exercice de la vraye religion, en la Maiſon de Buhy, ſize entre Paris & Roüen, ſur le grand chemin, leur demeure ordinaire. M. du Pleſſis cependant portoit impatiemment ceſte longue intermiſſion de ſes eſtudes, entretenant neantmoins comme il pouvoit ſes livres & fit tant envers ſa Mere qu'il fut renuoyé à Paris à l'entrée de l'an 1562. & mis en la charge d'un nommé Me Prebet, derriere le College de Boncourt auec Mrs de Rambovillet & de Bellenaux ſes Couſins.

Mais, comme ſi le deſtin ſe fuſt voulu oppoſer à ſon progrez à peine y euſt il eſté trois mois, profitant à veüe d'oeil, tant en la ſeconde de Boncourt qu'en repetitions particulieres que l'Edit appellé de Ianuier 1562. par lequel la liberté de religion avoit eſté permiſe, fut rompu, le Royaume troublé, Paris en tumulte, d'ont ANNO 1562.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

d'ont voyant iceluy que ses Compagnons commançoient à bransler en la Religion & craignant qu'on l'y voulust contraindre, il donna advis à sa Mere de l'en retirer au plustost, ce qu'elle fit vers Pasques, de l'an 1562. Il n'est pas plustot en la maison, qu'il pensa mourir d'une pleuresie, & comme il commencoit à se mieux porter il devint si maigre que les medecins craignoient qu'il tombast ilectique. Combatu de tant de maux, ajant delaissé du tout ses estudes il oublia presque tout ce qu'il scavoit, tellement qu'aagé de quatorze ans la paix s'estant ensuivie en l'an 1563. il n'ozoit presque plus penser a reprendre ses livres. Avoit donq sa mere intention de le donner page de la Chambre du Roy s'il ne l'eust divertie de ce dessein, poussé qu'il estoit d'une extraordinaire inclination aux lettres. Ainsi partie par ses prieres, partie par celles de ses amis il obtient de retourner a Paris & luy fut donné pour præcepteur Me Lazare Ramini de l'Isle és Montagnes de Nice en Provence. Comme il eust repris ses estudes, il est incroiable de quelle avidité il s'y emploia; jusques là que l'espace de quatre ans il ne se passa jour, quil n'y donnast quatorze heures. Aussi en peu de temps recouura il celuy quil avoit perdu, laissa ceux de son aage bien loin derriere, & se rendit capable des leçons publiques. Car en ces quatre années, ajant surmonté ce qu'il y a de plus difficile aux langues & aux disciplines il comprenoit aisement de soi mesme le reste. En la langue Grecque il oioit Lambin, Turnebe & Aurat; en l'Hebraique Mercier & Quinquarbre; En Philosophie Turnebe & Carpentier; en Mathematique Ramus & Forcatel. Son Maistre au commencement luy repetoit ses leçons; peu apres ils profitoient ensemble, en fin l'ayant laissé derriere, il ne l'escoutoit plus comme son disciple, mais comme s'il eust esté luy mesme præcepteur de son maistre, il luy expliquoit ce qu'il y avoit de plus remarquable. Les plus doctes admiroient ce prodigieux esprit, les Professeurs mesmes en estoient estonnés, ne parloient que de luy qu'il estimoient & preferoient a tout le reste de leurs auditeurs. Est a noter qu'en tout ce temps là il ne fut jamais veu jouer, ne prenant autre recreation qu'a expliquer a son præcepteur ou le Timée de Platon ou quelque semblable autheur, avec l'aide des meilleurs interpretes; Indefatigable au

reste

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

reste en tout travail pourveu qu'il dormist ses heures accoustumées; Et cela a il observé toute sa vie. En ce temps arriva a Paris l'Evesque de Nantes son Oncle, depuis Archevesque de Rheims. Il examina son neveu premierement aux langues & sciences, & comme il le veit avoir profité plus qu'on n'eust osé attendre de son aage, il luy parla de la religion. Car ce Prelat, depuis sa legation au Concile de Trente avec le Cardinal de Lorraine, aveuglé du fast des Cardinaux & de la splendeurs des dignités Ecclesiastiques, avoit suffoqué tout ce qu'il avoit autrefois connu du pur service de Dieu. Comme M. du Plessis lui eust respondu selon qu'il estoit capable, il l'embrassa & lui dit; *Qu'il ne le vouloit pas presser de changer de religion, avant que son jugement se fust meuri avec l'aage; Que de luy mesme il changeroit asses ses opinions avec le temps.* M. du Plessis respond avec beaucoup de modestie; *Que s'il avoit de mauvaises opinions il estoit necessaire de les arracher devant quelles eussent jetté plus profondes racines; qu'il estoit prest d'estre instruit & de rendre raison de sa foi.* Ce discours pour l'heure ne passa point plus avant. Le lendemain, comme il le vient visiter, il retourne a ses premieres propositions; sur tout l'exhorte de lire diligemment les anciens Docteurs de l'Eglise, & commande a un certain libraire nommé Chesneau de les luy bailler a mesure qu'il les demanderoit. Comme il appercoit, qu'il profitoit peu par ces remonstrances, il prend une autre voye, ordinaire a ceux de sa profession, a fin d'attirer a l'Eglise Romaine a quelque prix que ce fust, ce jeune gentilhomme de si grande esperance, & qui luy appartenoit de si pres. Commence donq d'attaquer la Chair, trouvant l'esprit mal prenable, & le flatter d'esperances, auxquelles les plus vieux succombent le plus souvent; Qu'il luy resigneroit son Evesché; Que presentement il luy donneroit son Prieuré de Vertou, pour jouïr duquel il n'avoit besoin que de la tonsure Clericale qu'il avoit euë des son enfance. Par ces allechemens ce bon Prelat taschoit de gagner son neveu, & le rendre desormais capable de ses conseils. Ainsi l'esprit malin travailloit par ses ruses de destourner de la verité, des son premier aage, celuy qu'il voyoit né a l'advancement de l'Euangile. Ayant remercié son Oncle de ces offres si advanta-

geuses ne les voulut pourtant point accepter, disant qu'il se remettoit du tout a Dieu, duquel il s'asseuroit, de recevoir tout ce qui luy seroit necessaire. L'evesque retourné en Bretagne M. du Plessis luy escrivoit souvent, & en ses lettres luy remarquoit les passages des Peres qui confermoient la doctrine reformée, & confutoient celle de l'Eglise Romaine.

En ce temps M. de Meneville de la maison de Hugueville estudioit a Paris. Il voioit souvent le Duc de Longueville, & en presence de la Marquize de Rotelin mere du Duc, qui estoit de la religion, se vantoit qu'il estoit prest de disputer avec les plus doctes pasteurs, qu'il convaincroit aisement & d'impieté & de fausse doctrine. Ceste dame prudente, pour reprimer l'ardeur de ce jeune gentilhomme, s'enquist de ses amis si entre ceux de la religion il ne se trouveroit point quelqu'un & de son aage & de sa qualité qui peust entrer en dispute avec luy. On luy propose M. du Plessis, comme bien capable de le faire. Elle bien aise de ce rencontre l'envoie prier de la venir voir, & l'ayant embrassé luy declare son intention. Il respond que M. de Meneville & luy estoient proches parens; mais que quand il estoit question de la gloire de Dieu, il ne s'arrestoit point a ces considerations, de tant plus que ce seroit une amiable conference. S'assemblent donq ches la Marquize, le Duc de Longueville, le Marquis de Rotelin, le Conte de Rochefort asses docte, M. d'Antragues & quelques autres. De prime-abord fut mise sur le tapis la question du Purgatoire de laquelle on avoit là discouru quelques jours auparavant. Apres quelques argumens proposés de part & d'autre, le Conte de Rochefort rompit la dispute, ne prenant pas plaisir que ceste matiere fut plus avant examinée, & dit qu'il valoit mieux voir qui des deux estoit le plus advancé es lettres humaines. On apporta quelques livres en Hebreu & en Grec, mesmes de Mathematique, & en tout M. de Meneville fut trouvé & se confessa inferieur a M. du Plessis.

ANNO 1567. Environ l'an 1567. arrivans les seconds troubles M. du Plessis fut contraint de sortir de Paris & de se retirer en la maison. Là il entend que Mrs de Bourri & de Vardes ses oncles maternels estoient prests de prendre les armes; il tasche d'obtenir de sa

 mere

mere de se mettre avec eux; mais elle n'y voulut jamais condescendre se contentant de l'avoir permis a son aisné qui portoit la Cornette de M. de Vardes son Oncle. C'est ce M. de Vardes qui estoit Maistre de Camp de la Cavallerie legere en la bataille de S. Denis. Comme apres la bataille il fust allé en Normandie pour executer quelque entreprise qu'il y avoit, il la faillit & repassa la riviere de Seine pour se trouver en l'armée de M. le Prince qui assiegoit Chartres. Alors M. du Plessis importuna tant sa mere qu'en fin elle luy permit d'aller avec luy en l'armée. Ici est remarquable l'eternelle providence de Dieu qui le reservoit a choses plus grandes, (ce qu'il avoit souvent ressenti par des mouvemens interieurs); Car pour destourner ceste rupture de ses estudes comme il se met en chemin, un cheval Turc qu'il montoit, tomba sur luy, & luy rompit les deux os de la jambe gauche tellement qu'il le falut reconduire a la maison. Se passerent trois mois en la cure de ceste blesseure, soit qu'elle fust si grande quelle ne se peust plustot guerir, soit qu'elle fust retardée par le changement de lieu qu'il estoit contraint de faire de fois à autre parce que l'armée du Roy se respandoit au de là dela Seine vers le lieu ou il estoit. Durant ce temps pour se desennuier il composa un Poëme en vers françois de la guerre civile, qu'il donna apres la paix au Cardinal de Chastillon, avec quelques autres Sonnetz en la louange de Messrs de Coligni. Tout cela fut perdu avec la Bibliotheque de ce Cardinal qui fut pillée en sa maison de Bresle. Le siege de Chartres donna une paix pire que la guerre. En ce relasche M. du Plessis se delibera de commencer ses voyages aux païs estranges, de tant plus qu'il se voioit estropié & avoir besoin de bains pour recouvrer le plein usage de sa jambe. Les villes estoient pleines de garnisons, les peuples encor tous esmeus, partant le passages difficiles a ceux de la religion; tellement que ce ne fut pas sans beaucoup de peine & de peril, que sur la fin d'Aoust 1568. il paruint a Geneve. En mesme temps Messieurs le Prince de Condé & l'Admiral, qu'on voulut surprendre en pleine paix, furent contraints avec leurs femmes & enfans qu'on portoit au col, de laisser leurs maisons & se sauuer de lieu en lieu jusques a la Rochelle. M. du Plessis ne fut gueres a Geneve a cause de la

Anno 1568.

peste, mais prenant son chemin par la Suisse s'en alla a Heidelberg en Allemagne. Là il eust pour hoste Emmanuel Tremellius homme tresdocte & principalement en la langue Hebraique. M. le Cardinal de Chastillon luy avoit donné des lettres & des memoires pour M. l'Electeur Palatin Frederic qui le receut fort gratieusement. A Heidelberg il commença d'estudier en droit, & gaigna incontinent l'affection des plus doctes de l'Academie; plus assidu toutefois a leur communication qu'a leurs leçons. En six mois il acquit une connoissance telle de la langue Allemande, bien que plus par art, que par usage, qu'il lisoit & entendoit fort bien toutes sortes de livres.

l'An *1569.* au mois de Septembre il alla a la foire de Francfort. Là premierement eust il connoissance de M. Languet, homme tresdocte, pieux & d'une profonde experience; aussi avoit il esté employé en Ambassade vers la pluspart des Princes de l'Europe. Il prit M. du Plessis en telle affection, qu'on remarquoit en l'un une vraye amitié paternelle, en l'autre une reverence filiale. Il luy donna des instructions fort utiles a ceux qui veulent voyager. Et comme il sceut qu'il alloit en Italie, il le recommanda a M. de Foix, lors Ambassadeur pour le Roy a Venize, qui tant a cause de sa maison que de sa doctrine & probité estoit en grande reputation dedans & dehors le Royaume. M. du Ferrier luy succeda qui avoit esté Ambassadeur au Concile de Trente. L'un & l'autre affectionnerent tant M. du Plessis, qu'encor que toute la France fust en armes pour la religion, ils n'aimerent aucun Francois tant que luy, n'y se communiquerent a personne avec tant de confiance; Et cela a duré toute leur vie. Il demeura quelque temps a Padouë pour continuer l'estude de droict, mais plus en leçons privées que publiques, parce que la methode des Italiens est telle, qu'ils regardent plus a leur ostentation, qu'a l'utilité de leurs disciples. Il se fit apporter d'Allemagne les livres des Jurisconsultes modernes, qui ne se trouvent point en Italie, de Duaren, de Baron, de Cujas, d'Ottoman & autres. Non que la jurisprudence fust son but principal, mais cerchant sur tout de scavoir ce qui appartient a la doctrine Chrestienne il ne vouloit pas ignorer le reste. Outre les heures qu'il donnoit a ses estudes, il vaquoit aussi aux exercices comme

les autres gentilshommes. Et afin qu'un ſeul moment de la journée ne ſe paſſaſt ſans rien faire, tous les ſoirs il alloit au jardin publiq pour apprendre la nature & les noms des herbes & des fleurs; ou il fit un tel profit en peu de temps, que Guillandinus meſme, directeur du jardin l'en avoit en admiration. l'oubliois qu'en ce meſme temps il leut la meilleure partie de la Bible avec les Rabins, ſoubz Rabbi Menaken Juif, qui eſtoit le plus docte de ce temps là en la langue ſaincte. En ceſte saiſon la Republique de Venize fit ligue avec le Roy d'Eſpagne & le Pape, contre le Turc; cauſe que l'Eveſque de Padouë, de la maiſon des Piſani recerchoit plus exactement ceux qui faiſoient profeſſion de la religion; partant M. du Pleſſis qui s'eſtoit donné a connoiſtre par pluſieurs diſcours & conferences ſe retira a Venize; ſe confiant en l'amitié de M. du Ferrier lors Ambaſſadeur, avec lequel il conferoit ſouvent de la langue Hebraique, quelques fois meſme des controverſes en la religion. A Venize il fit connoiſſance avec François Perrot Seigneur de Mezieres Pariſien homme de bien & fort docte, qui avoit eſté employé en pluſieurs legations en Orient. Ceſt de luy que nous avons les verſions Italiennes des Traités *de la Verité de la Religion Chreſtienne*, & *de l'Egliſe*, compoſés depuis par M. du Pleſſis.

Il ne laiſſa pas d'eſtre en peine a Venize pour la religion. Car il vint un officier de l'inquiſition qui luy voulut faire faire ſerment ſur certains articles qu'il luy propoſoit. Auquel reſpondant en Italien *Che la ſua religione non gli permetteva*, le dict Officier entendant ambiguëment ce mot de *Religion*, luy demanda s'il eſtoit Religieux, (c'eſt a dire Moine) il reſpond qu'ouy & comme il luy dit qu'il eſtoit toutesfois bien jeune, luy repliquà qu'il y en avoit de plus jeunes que luy. Ce qu'ayant mis par eſcrit s'en retourna ſans proceder plus outre. Or n'eſtoit ce point le deſſein de M. du Pleſſis de cercher un ſubterfuge par ceſte reſponce; au contraire il vouloit confeſſer ouvertement la doctrine dont il faiſoit profeſſion. Pluſieurs ſemblables dangers eſchappa il & a Venize & a Romme & autres lieux par la grace de Dieu, ſans faire aucun tort a ſa conſcience. Et certes je luy ai ouy dire pluſieurs fois, que jamais il n'eut plus de zele qu'en ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

temps là; jamais ne fut plus eslongné des voluptés de Jeunesse, de peur d'estre en scandale a ses compagnons qui scavoyent la profession qu'il faisoit de l'Euangile. Entre tous il cherissoit M. de Calignon, qui, bien que lors adherant aux superstitions Romaines, neantmoins estant homme de bien & de grand esprit, conferoit souuent avec luy des controverses en la religion. Et depuis appellé a la vraye connoissance de Dieu, a esté fort utile a l'Eglise mesmes en Dauphiné; Fut en son temps par l'entremise de M. du Plessis, fait Chancelier de Navarre soubz Henri IV. Icy ne faut pas oublier, que le Marquis de Pisani venant en Ambassade extraordinaire a Venize de la part du Roy Charles neufiesme tenta par toutes sortes d'amorces de le destourner de la religion, ayant connu & la grandeur de son esprit, & l'excellence de sa doctrine; aussi n'en parloit il qu'avec admiration. Il luy mettoit souvent devant les yeux que demeurant ainsi toute voye de parvenir luy estoit fermée. Que s'il vouloit suivre son advis, il parleroit de luy serieusement au Roy; M. du Plessis le remercia de ceste bienveillance, mais qu'il ne prefereroit jamais les honneurs du monde, non pas mesme les plus grands a son salut. Il avoit lors grand desir de passer en Orient, mais survint la guerre du Turc & des Venitiens pour l'Isle de Cypre, tellement que tout acces estant denié aux Chrestiens en Orient, il ne peust passer les bords d'Istrie & de Dalmatie.

Il voulut donq voir toute l'Italie & partit de Venize l'an 1571. Il suivit le bord de la mer Adriatique & vint a Rome, ou ayant sejourné quelques jours, revint par la Toscane, & du long de la mer Tirrhene a Gennes. Par tout le chemin il se destournoit dans les terres, quand il scavoit qu'il y avoit quelque chose de remarquable. Et afin que rien ne luy eschappast, il avoit leu diligemment non les histoires seulement qui descrivent l'Italie en general, mais celles particulierement de chasque Principauté, Republique ou Seigneurie. Ne se contentant pas d'observer les antiquités des lieux (comme la plusspart de ceux qui voyagent) mais, ce qui est le principal, remarquoit avec soin, l'origine, le progrez & le declin d'iceux, les causes des changements, & ou s'estoient données les plus celebres batailles & faits d'armes, par ou les villes avoyent esté batues & emportées.

Tel-

Tellement que conferant l'histoire avec les choses mesmes il est incroyable comme il en parloit pertinemment. Ceste methode suivit il en tous ses voyages en Allemagne, en Hongrie, és Païsbas. Et de toutes ces observations avoit escrit un ample Traicté en Italien qu'il laissa a Colongne ches un certain Jean Metellus Bourguignon de qui il ne le peust jamais r'avoir. Allant a Rome il courut grand risque pour deux sujects. Le Chapitre general des Cordeliers s'y tenoit lors, tellement que par tout ou il logeoit il en trouvoit les hostelleries pleines. Discourant avec eux des affaires de France il estoit mal aisé qu'il ne se dict quelque chose de la religion. En mesme temps aussi a cause d'un extraordinaire tremblement de terre, la superstition croissant, on avoit dressé un nouvel Idole de la Vierge a Spolete; & qui passoit sans l'aller voir estoit en danger de sa vie. Ce qu'il evita par la grace de Dieu, estant arrivé le mesme jour qu'il y passoit un mandement du Pape Pie Cinquiesme, par lequel il estoit defendu d'y aller en Pelerinage, jusques à ce qu'il fust informé de la verité de ses pretendus miracles. Mais a Rome, soit qu'il eust esté descouvert des Venize & Padouë, soit par le chemin a la rencontre des Cordeliers, le lendemain qu'il est arrivé, voici le Barigel, (c'est une éspece de prevost) qui le vient trouver, de nuit luy demande son nom, son païs, pour quelles affaires il estoit là, & choses semblables. A tout cela il respond sans tergiverser, sinon qu'il se nomma de son nom propre Philippe de Mornay, bien qu'il fust plus connu par celuy de du Plessis. Il parloit asses haut, expres, afin que ses gens qui couchoient en la garderobe respondissent de mesme; Ce qui luy succeda. Et ainsy se retira le dict Prevost ou Barigel ne pensant pas avoir trouvé celuy qu'il cerchoit. La dessus s'estoit il r'asseuré, quand le voici revenir & recommancer ses premieres interrogations, & apres les mesmes responces derechef se retire, M. du Plessis craignant quelque chose de pis, part a la pointe du jour & s'en va a Tivoli, ou ayant passé quelques jours il revient a Rome, pour examiner a son aise ce qui luy restoit a voir. Mesmes peines eust il a Cremone, a Milan & autres lieux par les importunes demandes de certains Espagnols, desquels estant eschappé, il revint par la Court du Duc de Savoye sain & sauf a Venize. En

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

ses voyages il avoit un grand soin d'accoster les personnes do-ctes, ceux principalement qu'il se doutoit avoir sentiment de la religion, & par leur conversation se confirmoit de plus en plus en son zele.

Anno 1571. De Venize il alla a Vienne en Austriche au temps qu'on celebroit les nopces de Charles d'Austriche avec Anne fille du Duc de Baviere sa niepce. De là ayant tournoyé par la Hongrie, Boheme, Misnie, Saxe, Turinge, Hesse & Franconie il arriva a Francfort au mois de Septembre de la mesme année 1571. ou ayant demeuré quelques jours, la peste s'augmentant il alla passer son hiver a Colongne. Là entre ses familiers estoit Pierre Ximenes Theologien Espagnol grand ami de George Cassander, avec lequel il conferoit souvent des controverses de la religion. Ils convenoient en plusieurs poincts, & confessoit Ximenes qu'il y avoit de grands erreurs en l'Eglise, mais il estimoit que pour quelque pretexte que ce fust, il ne se faloit point departir de l'Eglise visible, & il entendoit la Romaine. Comme M. du Plessis le void se retrancher dans ceste opinion comme dedans un fort, il luy demande ses raisons par escrit; les ayant euës, il y respond par un autre escrit, que ceux de Colongne appellerent *Triduanum Scriptum, l'Escrit de trois jours*. Ximenes demande temps de respondre, & toutefois ne mit rien en lumiere, quoy que ses amis l'en pressassent, M. du Plessis mesme souvent par lettres. A Colongne il fit amitié avec plusieurs gentilshommes des Païsbas qui y estoyent refugiés, & par eux eust entrée aux affaires qui commençoient lors a s'esmouvoir par la tyrannie & perfidie des Espagnols nommeement envers la ville de Rotterdam en Hollande. Sur ce suject il fit deux Remonstrances: En la premiere il exhortoit les Flamans a ne recevoir point de garnisons Espagnoles; En la seconde, apres qu'ils eurent refusé les garnisons, il les admonestoit combien il leur estoit perilleux de là en avant de se fier aux Espagnols. Et furent icelles envoiées a Guillaume de Nassau Prince d'Orange, lors a Dilembourg, avec lequel il eut des ce temps la une si estroite communication (bien qu'il ne le vit que huit ans depuis) qu'il ne se passoit rien si important en ses affaires d'ont il ne se fiast en luy. Et pour tous ces divertissements ne vaquoit il pas moins

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

moins a ses particulieres estudes, ses principaux plaisirs. Car en ce mesme hyver il leut une grande partie des Peres, escrivit plusieurs observations sur le droit Canon, & examina si particulierement les loix Ripuaires, qu'il esclaircit tous les vieux mots & barbares qui s'y rencontrent par tout. Mais ayant laissé tous ses Papiers chés ce Metellus dont nous avons parlé, ceux-cy se perdirent avec les autres.

L'An 1572. sur le primptems il passa en Flandres pour recongnoistre la situation, la force, les munitions & les garnisons du païs; Et ce avec d'autant plus de soin qu'il sembloit que Charles IX. Roy de France deust declarer la guerre a Philippe Roy d'Espagne. De là passa en Angleterre, non sans danger parce que c'estoit au temps que le Comte Louïs de Nassau surprit Mons en Hainaut, dont tout le païs estoit en alarme. La reputation des bonnes parties qu'estoient en luy & ce qu'on voyoit son esprit porté aux choses grandes l'avoient rendu recommandable envers les plus grands, tellement qu'Elizabet Roine d'Angleterre l'avoit desia en quelque estime. Aussi le receut elle d'un bon visage a son arrivée & depuis luy tesmoigna elle beaucoup de bienveillance. Estoyent nouvellement venus en Angleterre M. de Mont-moranci Mareschal de France, & M. de Foix Conseiller d'Estat, pour faire jurer l'alliance entre le Roy Charles & elle. Ils delibererent d'envoyer M. du Plessis a la Roine d'Escosse, qu'on tenoit en garde en Angleterre, pour la saluër au nom du Roy. Mais comme il s'apperceust qu'il luy devoit bailler des lettres secretement qui faisoyent contre ceste alliance, il refusa ceste commission, disant qu'il ne vouloit pas commencer son employ par une si mauvaise action. Ces Messieurs louërent & sa liberté & sa preud'hommie & ne l'en presserent pas davantage. Il retourne donq en France sur la fin de Juillet 1572. & ayant demeuré quelques jours aupres de sa mere, alla trouver M. l'Admiral qui estoit a Paris. Ce fut lors qui luy bailla par escrit des amples memoires de tout ce qu'il avoit remarqué en Flandres, avec une Remonstrance qui portoit pour tiltre; *Qu'il estoit juste & utile de faire la guerre a l'Espagnol*; M. l'Admiral presenta l'un & l'autre au Roy. Ceste Remonstrance a depuis fait imprimer M. de l'Escale soubz le nom

Anno 1572.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

de M. l'Admiral, & la dedia a Madame la Princesse d'Orange fille dudit sieur Admiral, & apres M. de Thou l'a inserée en son Histoire. M. l'Admiral pressoit fort le Roy d'embrasser une si belle occasion, & luy conseilloit d'envoyer M. du Plessis vers M. le Prince d'Orange, qui estoit prest d'entrer en Flandres avec son armée, pour l'asseurer de secours, & qu'il denonceroit incontinent la guerre au Roy d'Espagne. La difficulté & le hazard de ceste commission n'empescherent point M. du Plessis de la recevoir, disant a M. l'Admiral; *Qu'il estoit prest de courir toute risque, parce qu'il se persuadoit, qu'un tel homme que luy ne luy proposeroit rien qui ne fust a la gloire de Dieu, qui le sçauroit bien garantir de toute mauvaise rencontre.* Ce dessein toutefois ne reussit point, soit que des le commencement le Roy n'y fust pas serieusement porté, soit qu'il eust changé d'opinion apres la route de M. de Genlis; Et peu apres suruint le massacre de Paris qui manifesta assés la volonté du Roy. M. du Plessis pressoit fort son partement, & marri de ce qu'il tiroit en longueur va trouver M. l'Admiral pour sçavoir ou il en estoit. Il luy dict, que la desfaite de M. de Genlis avoit retardé l'affaire, & donné advantage a ceux qui estoient de contraire opinion; qu'il falloit attendre la fin des nopces sçavoir entre Henry Prince de Navarre, depuis Roy de France, & Marguerite seur du Roy avant que passer plus outre. Sur ceste responce M. du Plessis prit suject de luy dire; *Que tous les gens de bien estoient en grande crainte de ces nopces; Que le bruit couroit par tout, avec de notables apparences, quelles se brassoient a sa ruine & de tous ceux de la religion qui estoient a Paris*; & luy en donna des tesmoignages qui venoyent de lieu nullement suspect. Apres l'avoir oui, M. l'Admiral respond en ces mots; *Je sçai bien mon fils que la Roine mere ni M. le Duc d'Anjou ne me veulent point de bien, mais ceste franchise avec laquelle me fait l'honneur le Roy de me parler, ne me peuvent faire rien penser de sinistre de sa Majesté. Au reste, je sçai les maux qu'apportent les guerres civiles; Si je me retire ches moi, me voila percé de calomnies; Si je pense au bien des Eglises, le Roy me tesmoignant tant de bienveillance on me reprochera que je suis emporté d'ambition, que je ne hais rien tant que la paix; C'est pourquoy je suis resolu de souffrir tout ce qu'il plaira a Dieu m'envoyer.* Ce discours

fini,

fini, il luy demande congé pour trois jours, & prest a partir avec sa mere (qui estoit a Paris pour quelques affaires) alloit voir M. de Foix, quand un des siens luy r'apporte que M. l'Admiral venoit d'estre blessé; Il courut tout esmeu au devant de luy & aida a le ramener en son logis. Il avoit tousiours eu ces nopces suspectes, mais ce meschant acte conferma & àugmenta fort ce soupçon; parquoy il pressa instamment sa mere de partir de Paris resolu (quoi qu'elle le pressast de retourner avec elle) d'attendre avec les autres l'issuë de tout ce qui se brassoit. Car il eust creu se faire grand tort, de se retirer pendant que M. l'Admiral, & tant de noblesse estoient en peril. Le jour precedent le massacre comme il revenoit asses tard du logis de M. l'Admiral, il entend que ies bourgeois estoient en armes. Il luy faschoit d'estre si eslongné de luy; Cause qu'il auroit loué un logis pres du sien, afin de pouvoir estre pres de luy a toute heure. Le lendemain qui estoit dimanche jour de S. Barthelemi, voici venir tout effrayé celuy qu'il avoit envoyé s'enquerir de la santé de M. l'Admiral, qui rapporte qu'on avoit forcé son logis. M. du Plessis un peu esmeu se jette hors du lit, & prenant ses habits en grand haste, dit, par un mouvement extraordinaire qu'il sentit en soi mesme, *Dieu me garantira de ce danger, & en verrai la vengeance.* Ramini au contraire, qui avoit esté son Præcepteur; *Et moy i'y mourray.* Ce qui arriva. Cependant que M. du Plessis se deliberoit d'aller au logis de M. l'Admiral, divers empeschemens le retiennent en la maison, où arriverent incontinent les massacreurs; si qu'a peine eust il loisir de bruler ses papiers & monter sur le toict ou il se contint, jusques a ce qu'il sceut qu'ils estoient sortis. Il envoia ches M. de Foix pour le prier qu'en souvenance de leur amitié il le retirast de ce danger, mais luy mesme soupçonné de long temps de la religion, a peine se peust il sauver au Louvre. Le lendemain que la furie & le meurtre augmentoient, son hoste le pria de cercher une retraite plus asseurée, autrement qu'il seroit cause de la ruine de sa maison, & n'eviteroit le hazard. Comme ils sont sur ce discours, les meurtriers ayans tué le maistre de la maison voisine y renversoient tout, parquoy M. du Plessis s'estant desguisé sort à travers & se rend proche de la ruë St Martin en la maison d'vn

huissier de la Cour qui faisoit les affaires de leur maison a Paris. Il y fut receu volontiers, & se mit a escrire avec ses Clercs afin de n'estre pas reconnu. Mais comme aucuns de ses gens l'y vinsent relancer il n'y peust estre celé plus long temps. Se resoud donq le mardi troisieme jour du massacre commencé, de sortir de la ville. Comme il est en peine du moyen, un des Clercs s'offre de l'accompagner, & de le mettre hors par la porte de S. Martin, ou souvent il avoit esté en garde. Toutesfois afin qu'il ne tint sa delivrance que de Dieu seul, il advint que tout ce jour ceste porte ne fut point ouverte, tellement qu'ils furent contraints de sortir par celle de S. Denis. Apres plusieurs interrogations comme il eust respondu asseurement; Qu'il estoit de Rouën, Clerc d'un Procureur de Paris on le laissa passer. Mais comme ceux du corps de garde s'apperceurent que son compagnon n'avoit que des pantoufles, il soupçonnerent que c'estoit un Papiste, qui accompagnoit son ami de la religion pour le sauver. Ils envoient donq apres quatre harquebusiers pour les ramener, qui les atteignirent a Villette entre Paris & S. Denis. A ce bruit accourent de tous costés des Carayeurs & Tailleurs de pierres des prochaines Quarrieres, Plastriers & autres telles manieres de gens, qui l'assommoyent, s'il n'eust paré de son espée. Ce Clerc commença lors a s'estonner jurant que M. du Plessis n'estoit point Lutherien; l'appelloit quelquesfois M. de Buhi, ne se souvenant plus, qu'ils s'estoient accordés de le dire Clerc d'un Procureur; parce que leur famille & leur maison estoit assés connuë, n'estant qu'a moitié chemin de Paris a Rouën, en laquelle le presche s'estoit fait pres de douze ans. Marque manifeste de l'assistance de Dieu qui leur avoit bouché les oreilles & aveuglé l'esprit pour ne descouvrir ceste faute, & ne prendre garde a ce nom. En fin M. du Plessis sans s'estonner parmi tant de dangers leur dit. *Qu'ils seroient marris d'avoir tué une personne innocente; qu'il valoit mieux qu'ils le ramenassent au prochain fauxbourg, que là il leur donneroit des marques certaines de ce qu'il estoit.* Il envoye donq a cest huissier deux de ces assassins avec un billet dans lequel il avoit escrit ces motz; *Je suis ici detenu par la garde de la porte de S. Denis, qui ne veulent pas croire que je suis Philippe de Mornay vostre Clerc, qui m'en vai avec vostre*

vostre congé voir mes parens pendant les vacations, je vous prie de les en asseurer, afin que je continuë mon chemin. L'huissier ayant receu ce billet escrivit derriere; *Philippe n'est ni rebelle ni seditieux,* & le signa. Quand ces coquins eurent receu cest escrit, ils commencerent d'agir avec luy plus doucement, mesme a sa requeste ils le menerent jusqu'au lieu d'ou ils l'avoient ramené de peur qu'il ne semblast plustot s'enfuir que renvoyé. Eschappé de tant de perils il arrive a Chantilli, ou il trouve M. de Mont-moranci fort perplex comme il se porteroit en cest affaire. Car si le Roy disoit ce massacre avoir esté fait sans son commandement, il estoit resolu de s'emploier & tous ses amis pour s'en venger; quoy advenant il prioit M. du Plessis de se tenir pres de luy. Mais voici venir sur ces entrefaites M. de Fontaines d'Oignon Maistre d'Hostel du Roy qui luy r'apporte de sa part, que tout ce qui s'estoit passé, avoit esté de son commandement; Ce que le Roy seant en son lit de justice, Chambres assemblées, avoit desia declaré. M. de Mont-moranci entendant ceste procedure fleschit sa volonté soubz celle du Roy, & M. du Plessis avec sa permission se retira; respondant sur ce qu'il luy demandoit ou il pensoit aller, qu'il passeroit en Angleterre, pour estre plus pres des occasions; ce que M. de Mont-moranci approuva. Arrivé a la maison il trouve la famille dispersée, sa mere s'estant sauvée chez un gentilhomme leur voisin de mediocre condition, laquelle fut extremement esmeuë & contente de voir son fils qu'elle croioit massacré comme les autres. Ayant sejourné peu de jours avec elle, il luy dit son dessein de passer en Angleterre. En ceste anxieté le Baron de Montené leur parent luy offre de luy faire avoir un passeport de M. de Guise; Mais M. du Plessis le refusa, disant; *Qu'il ne vouloit point devoir la vie a ceux, au service desquels il feroit conscience de l'employer; Qu'il là commettroit entre les mains de Dieu qui luy ouvriroit le passage pour sortir du Royaume, comme il avoit pour eschapper le massacre de Paris.* Trois jours apres, ayant par le moyen de M. d'Auberville son beaufrere, trouvé un bateau au Fauxbourg de Dieppe, il passa en Angleterre. Il y fut fort bien receu & des grands, & des personnes doctes, l'amitié desquels luy a beaucoup servi aux affaires ou depuis il fut employé. Ici ne faut pas laisser le tes-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

moignage d'une ſincere affection qu'il receut de deux perſonnes de qualité, ſçavoir de M. Languet, duquel nous avons parlé ci deſſus, & de M. de Walſingham. Ceſtuy la, lors Ambaſſadeur de l'Electeur de Saxe & autres Princes pres du Roy Charles IX. ſe confiant en ſa charge, inviolable par le droit des gens, alla cercher M. du Pleſſis par la ville pour le ſauver, & courut riſque de la vie ſi M. de Morvilliers premier Conſeiller d'Eſtat ne l'euſt arraché des mains de ceſte populace enragée. Et comme il ſceut qu'il s'eſtoit ſauvé, il eſcriuit en Allemagne & en Angleterre a tous ſes amis qu'ils miſſent es mains de M. du Pleſſis telle ſomme d'argent qu'il leur demanderoit, de laquelle il leur reſpondoit; Et toutesfois Dieu luy ſubvenant d'ailleurs, il n'emploia perſonne. Ceſtuy ci, Ambaſſadeur de la Roine d'Angleterre Elizabet, de ſon propre mouvement deſpeſcha expres a ſa maiſtreſſe & aux plus grands du Royaume pour leur recommander M. du Pleſſis, comme fort homme de bien & fort capable d'affaires; de tant plus rare ceſte recommandation, que par ceſte furieuſe boucherie, la nation Françoiſe perdoit ſon ancienne reputation envers les eſtrangeres; adjouſtés l'aage de M. du Pleſſis qui n'avoit encor atteint vingt & trois ans. En Angleterre il ſe conſoloit contre ceſte miſere commune avec ſes livres. Il eſcrivit quelques Remonſtrances tant en Latin qu'en François, par leſquelles il exhortoit la Roine d'Angleterre a la defenſe de l'Egliſe affligée; En outre quelques Apologies eſquelles il refutoit les calomnies qu'on impoſoit a ceux de la Religion, qui ſe trouvent encor es mains de pluſieurs.

Maintenant que le voici meſlé a bon eſcient dans les affaires publiques, nous ſommes contrains de remarquer quelques pieces un peu hors d'œuure, mais qui ſeront d'autant plus aggreables au lecteur, que pas un de nos Hiſtoriens n'en a parlé. Monſieur le Duc d'Alençon frere du Roy Charles IX. avoit eſté fort deſplaiſant, d'un ſi execrable meurtre de tant de perſonnes innocentes; mais ſur tout de M. l'Admiral qu'il affectionnoit extremement, parce qu'il l'avoit propoſé au Roy pour Chef de la guerre contre le Roy d'Eſpagne. Et de là le reproche que luy feit au jeu de paume M. le Duc d'Anjou ſon frere, *Que ce n'eſtoit pas merveille s'il jovoit mal, puis qu'il avoit mal au bout du doigt;*

fai-

faisant allusion au coup que M. l'Admiral avoit receu ce mesme jour par le traistre Moravel. M. d'Alençon donq, soit qu'il portast envie a la reputation de son frere le Duc d'Anjou, grande par tout le Royaume, soit qu'il voulust remuer, commenca dés ce moment à minuter de sortir de la Court, & prendre pour pretexte le bien publiq. Il considera d'autrepart que la juste indignation de ceux de la religion luy venoit a propos, desquels s'il pouvoit recueillir le desbris, il ne pensoit pas peu faire pour acheminer et achever son dessein. Mais parce qu'il luy importoit sur tout d'avoir une seure retraite, & la faveur des Princes voisins, il pensa au mariage d'Elizabet Roine d'Angleterre, duquel ouverture avoit esté faicte par le Mareschal de Montmorancy en la Legation cy dessus, & de trouver occasion d'y passer secretement. Pour ce fait il depesche un des siens maistre de Camp, nommé de l'Isle, d'Auignon, pour par l'adresse de M. du Plessis traiter avec la Roine d'Angleterre. Cela succeda si bien qu'il receut un billet a porter a M. d'Alencon, pour bailler a un maistre de navire qui estoit en rade entre Dieppe & le Treport; auquel estoit commandé par la Susd^{te} Royne de recevoir en son vaisseau celuy qui luy donneroit ce billet, & l'emmener en Angleterre. Par là est manifeste le jugement de Dieu sur Catherine mere du Roy Charles, qui se vantoit que le Royaume estoit tout reuni par la plus detestable trahison dont on ouit jamais parler, & cependant voioit en la dissention de ses enfans, son ventre comme parti en deux; dont se seroyent ensuivis par une juste vengeance de Dieu, de plus grands & de plus lamentables troubles qu'auparavant, qui ont pensé renverser le Royaume de fonds en comble. En ce deplorable estat, M. du Plessis n'ozoit penser a son retour, bien que ses amis le rappellassent assés par leurs lettres; ains avoit plustost dessein de passer en Suede, ou lors estoit grand Maistre du Royaume Charles de Mornay qui estoit de leur maison, ou en Irlande, ou la guerre se faisoit contre les sauvages, ou mesme d'aller faire une Colonie en l'Amerique, avec grand nombre de ceux qui estoient en Angleterre refugiés pour la religion. De tant plus estoit il porté a ces desseins, qu'il ni avoit aucun moyen d'entrer en la Rochelle assiegée & par mer & par terre. Mais en fin Dieu eust
pitié

pitié de son Eglise, secourant ceste ville de laquelle on attendoit tous les jours la ruine, par un moyen que les hommes attendoyent le moins. Car en ce temps vindrent les Ambassadeurs de Polongne, qui declaroyent M. le Duc d'Anjou esleu par leur Senat pour Roy, & le prioyent de se haster de venir prendre possession de son Royaume. Le Roy Charles receut cest honneur a bras ouvers; Car desia luy estoit suspecte la grandeur & la reputation de son frere dans le Royaume, partant n'avoit rien plus a cœur que l'en voir dehors. Se haste donq de le r'appeller du siege de la Rochelle contre ce qu'on en esperoit, & a la requeste de la ville donna la paix a l'estat, & la liberté a ceux de la religion. Estoit lors en Angleterre M. du Plessis desesperant humainement de ce siege. Et comme il pensoit profondement a cest affaire, luy vint en l'esprit par un instinct divin, que la Rochelle seroit delivrée dans vingt jours, bien qu'il n'en peust comprendre la raison. Il le dict un jour a M. le Vidame de Chartres en peine comme luy de ce siege; Et comme dans ce terme il entendit la venuë des Polonois; *Voila*, dit il, *le salut des Rochellois;* Et cela luy ai-je oui dire plusieurs fois. Or cependant que Dieu envoye ce secours inesperé, les hommes pensoyent a un autre, que je dirai ici, puis que personne n'en fait mention. La jalousie des deux freres les Ducs d'Anjou & d'Alençon faisoit voir entre eux un discord manifeste. Cestuy ci qui improuvoit le massacre estoit suivi de tous ceux qui par crainte de la mort s'estoyent revoltés de l'Euangile, & estoyent venus en l'armee du Duc d'Anjou; Partant avoit M. d'Alençon une estroite correspondance avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Leur resolution estoit d'attaquer avec leurs amis & serviteurs a jour nommé le quartier du Duc d'Anjou, tellement qu'une partie de l'armée devoit mettre l'autre en pieces; & avoyent donné un signal aux assiegés afin qu'en mesme temps ils fissent une sortie generale sur les trenchées. Estoyent de ce conseil les Ducs de Longueville & d'Uzés, quelques uns de Messieurs de Mont-moranci, le Viconte de Turenne, jeune alors, mais plein de courage, plusieurs autres gentilshommes & Maistres de Camp; partie desquels s'ennuioit de l'estat present, l'autre estoit offensée contre le Duc d'Anjou. Quant a M. de la

Anno 1573.

Nouë

Nouë, il estoit venu en l'armée, a la verité par le commandement du Duc d'Anjou pour porter les Rochelois a la paix, mais certes plus a la priere du Duc d'Alençon, afin qu'il les asseurast de sa bonne volonté. Mais l'election du Duc d'Anjou par les Polonois dissipa ceste hardie entreprise; M. d'Alençon se voiant par icelle hors de jalousie de son frere, & les Rochelois hors de danger. Le nouveau Roy prest a partir pour aller en Polongne, faisoit cercher de toutes parts des gentilshommes qui sceussent les langues estrangeres, pour s'en servir; Et fut fort sollicité M. du Plessis par M. de la Motte Fenelon, de faire ce voyage mais il n'y voulut entendre, disant librement, qu'il ne seroit jamais au service de ceux, qui avoyent soüillé leurs mains au sang de tant de gens de bien.

Continuoit cependant M. d'Alençon en ses desseins, & soubz son ombre les principaux de ceux de la religion reprenoyent courage. Cause que M. du Plessis r'appellé par lettres continuelles de M. de la Nouë retourna en France. Lors fut tenu conseil de reprendre les armes: M. du Plessis contestoit contre M. de la Nouë & ce avec fortes raisons; *Qu'il ne faloit point mesler l'affaire de la Religion avec les mescontentemens du Duc d'Alençon; Qu'il estoit plus expedient, que chacun fit son fait a part, demeurans au reste bien ensemble. Qu'il estoit bien difficile que ceux s'accordassent en conseils, qui avoient un but du tout divers. Que par ce meslinge la pieté & les bonnes mœurs seroyent contaminées. Qu'il estoit plus aisé de bien s'entretenir, separés que conjoints. De plus, que si on venoit a traiter de paix, nos adversaires croiroyent avoir satisfait a tout, s'ils contentoyent le Duc; Mais sur tout qu'il faloit bien peser, que la cause de ceux de la religion du tout divine perdroit beaucoup de son poids si on la mesloit avec les interests des hommes.* L'autre opinion toutefois l'emporta, & l'evenement monstra depuis, laquelle il eust esté plus utile de suivre. Conviennent donq les associés de prendre les armes le 10. Mars 1574. Et de fait en ce temps, plusieurs places furent surprinses tant par ceux de la religion, que par les partisans du Duc. M. du Plessis estoit a S. Germain en Laye, pour exhorter Messieurs de Thoré, & de Turenne, qu'il ne faloit plus tarder, mais executer promptement les intelligences qu'ils avoyent; Monsieur de Thoré sur

ANNO 1574.

tout de tenter Rouën, dans laquelle il auroit assés d'acces a l'aide de ceux de la religion, par le Vieil Palais duquel il estoit gouverneur. Cependant qu'ils en deliberent, & donnent jour a M. du Plessis, auquel ils devoyent sortir de la Court, voici arriver a M. d'Alençon, de la part de N. de Chaumont Seigneur de Guitri, vn Capitaine nommé Callitrope avec une lettre de creance, qui portoit; *Que ceste mesme nuit, qui estoit le 20. Febvrier il auoit donné rendés-vous a trois cents gentilshommes & a quelque infanterie en la pleine d'Espernon, parce qu'il avoit receu advis de M. de la Nouë que les nostres estoyent en armes en Poictou, qu'il feit de mesme s'il vouloit conserver sa reputation; Partant que M. d'Alençon regardast ce qu'il avoit a faire. Que s'il ne prenoit promptement les armes, il seroit estonné qu'on le mettroit en prison, parce que ses desseins estoyent descouvers.* La cause de ceste precipitation de M. de Guitri, estoit particuliere. Il avoit entendu qu'un Prevost avoit charge de le prendre, dont impatient d'attendre, il avoit donné le signal de prendre les armes a M. de la Nouë au lieu qu'il le devoit attendre de plus hault; Et ainsi se precipitent les meilleurs conseils. En ceste perplexité on resoult, que le lendemain de grand matin M. d'Alençon, le Roy de Navarre, le Prince de Condé avec Messieurs de Thoré & de Turenne & autres qui estoyent de leur conseil, soubz ombre d'aller a la chasse, le cor au col, monteroyent sur leurs meilleurs chevaux & sortans de S. Germain iroyent droit a Mante; Que là ils seroyent receus par M. de Buhi, frere de M. du Plessis qui y estoit en garnison avec la Compagnie de M. le Mareschal de Montmoranci duquel il portoit la Cornette. La se devoient rendre tous ceux qui suivoyent le parti de ceux de la religion ou de M. d'Alençon. L'affaire deliberé on commande a M. du Plessis d'estre prest pour les y conduire. Mais il fut incontinent adverti par Messieurs de Thoré & de Turenne que cest advis estoit changé; Qu'on avoit dit a M. d'Alençon, que jamais homme sage ne donneroit un si temeraire conseil. Que M. de Guitri luy donnoit le mot, qui le devoit recevoir de luy & autres telles considerations qui arresterent M. d'Alençon. Qu'il valoit mieux que Messieurs de Buhi & du Plessis se saisissent de Mante, & que M. de Guitri y entrast avec ses forces pour les

 assister;

assister; Cela fait que M. d'Alençon y accourroit aussi tost avec les siens. Ce conseil vint de M. de la Mole, qui pouvoit lors beaucoup auprés de mon dit Seigneur, de tant plus au goust de M. de Thoré qu'il cerchoit temps de retirer dix mil escus qu'il avoit chés luy; comme les petites choses nuisent aux grandes. M. du Plessis entendant ceste resolution, remonstre que ce commandement de M. d'Alençon ruineroit son frere, la prise de Mante ville fort peuplée & du tout ennemie par ce moyen seroit incertaine & dangereuse, au lieu que la presence du Duc l'a rendoit tresaisée; Au reste qu'au premier jour M. d'Alençon & eux tous seroyent mis en la Bastille. Comme il veit qu'il ne gaignoit rien, il monte a cheval, & en trois heures arrive a Buhi leur maison paternelle, a dix lieuës de S. Germain. Là il declare a son frere ce dessein, & bien qu'il eust tous les sujects du monde de refuser ceste commission, neantmoins il le persuade d'aller au mesme instant a Mante & d'occuper avec ses amis la porte de Beausse, que luy avec quelques autres, a la mesme heure se rendroit maistre de celle du Pont. Mais M. de Guitri qui devoit arriver a la pointe du jour, ne vint qu'a huit heures & sans infanterie par ce qu'il avoit pleu toute la nuit. Il trouva toutefois la porte & le pont saisis comme on avoit convenu, mais n'ayant que quarante cinq chevaux, il se retira, & vit bien qu'il n'y pouvoit subsister. Et la cause pour laquelle si peu de gens le suivirent, fut que quand ceste noblesse fut arriuée au rendés-vous assigné, voyans que M. d'Alençon ne venoit point, la plus part, ne voulurent passer plus avant. En ce fait parut l'habilité de M. de Buhi qui joüa si bien son roolle qu'il receut lettres de gratification du Roy & de la Roine, pour avoir par une si grande resolution conservé la ville. Car voyant que l'affaire n'alloit pas bien, il poursuivit M. de Guitri comme pour le choquer. Cependant connoissant que la chose se sçauroit incontinent, il assembla la maison de ville, soubs ombre d'adviser à rendre conte au Roy de ce fait & comme allant trouver sa Majesté sort de la ville. M. du Plessis aussi ayant retiré les siens de la tour du pont vint a Chantilli, ou trouvant son frere, il fut d'advis qu'ils se retirassent ensemble a Sedan. Toutefois pour n'estre en charge au Duc de Bouillon, qui cedoit encor au temps, ils vindrent a Ja-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

metz, ou ils demeurerent jusques a la mort du Roy Charles IX. sçavoir l'an 1574.

Là vient a M. du Plessis commandement de M. d'Alençon, d'aller de sa part vers le Conte Louïs de Nassau (il estoit autour de Mastrich qu'il avoit pensé surprendre) pour luy persuader, qu'il amenast ceste armée autrement inutile, vers la France; qu'aussi tost qu'il le sçauroit sur la frontiere, il l'iroit rencontrer auec tout ce qu'il pourroit mener avec luy. Ce voyage estoit tres-difficile & perilleux, par ce qu'il faloit passer par plusieurs terres & garnisons ennemies; Monsieur du Plessis toutefois l'entreprit & alla en habit desguisé trouver le Conte vers Mastrich. Duquel luy ayant declaré ce dessein, il ne peust rien obtenir; partie, par ce que ceste armée levée tumultuairement par ses parens & amis ne luy avoit esté donnée que pour certain temps; partie aussi, par ce qu'il avoit dessein de passer en Angleterre, ou ses serviteurs luy proposoient de belles esperances, & pourtant se hastoit de licentier ses gens. Ainsi sans avoir rien fait, M. du Plessis apres avoir couru de grands dangers entre Aix & Liege, revint par le Luxembourg a Jametz. Au mesme temps furent descouvers les desseins du Duc d'Alençon, quelques uns des siens executés, & les Mareschaux de Mont-moranci & de Cossé menés a la Bastille. Monsieur le Prince de Condé, rendu sage par le mauvais succés des autres eschappa d'Amiens, ou il en receut la nouvelle. En chemin quelque noblesse se vint joindre a luy, mesme quelques gens de pied; Trop peu pour pouvoir subsister en France, & trop pour l'accompagner en Allemagne ou il alloit a grandes journées. M. du Plessis retourné, a Jametz, sceut son evasion, & luy allant au devant le rencontre marchant de nuict, pres de Mouson, & luy rend conte de son voyage. Le matin M. le Prince arrivé a Juvigni, met en deliberation avec ses plus confidens ce qu'il avoit a devenir. Resolu de marcher le mesme jour avec tout ce qu'il avoit, comme s'il eust poursuivi sa route; Et neantmoins en la pleine de Chastillon, distante de Juvigni quelques lieuës, se separer honnestement de sa troupe; Puis attendant que l'allarme fut passée, se retirer avec deux ou trois de ses plus intimes serviteurs a Jametz, en une maison privée; soubz confiance toutefois que s'il

sur-

survenoit quelque danger, il seroit aussi tost receu dans le Chasteau. Il partit donq & arrivé a ceste pleine, costoiée d'une Forest, avec larmes declara a sa trouppe la necessité de ceste resolution; & aprés plusieurs bonnes paroles & estroicts embrassemens la congedia; Cependant donna un Chef a ceux qui le voulurent aller attendre en Allemagne, ou il leur promettoit avec l'aide de Dieu, que par un autre chemin il seroit incontinent a eux. Rompit aussi ses gens de pied, qui a la faveur partie de la Forest, partie de la nuict se retirerent sans dommage. Et pour sa personne apres quelques tours & destours dans la Forest, se rendit sur la minuit a Jametz, ou Messieurs de Buhi & du Plessis freres & autheurs de ce conseil, luy avoyent preparé logis, & huict jours aprés lors qu'on le croioit desia en Allemagne le menerent seurement jusques a la frontiere. Peu de temps se passa que M. de Meru, depuis Duc de Damville, frere de M. le Mareschal de Mont-morenci se retira de la Court & vint de nuit a Buhi. Madame de Buhi mere de M. du Plessis, femme d'un courage ferme, le persuade de passer aussi en Allemagne, & luy donnant addresse par les maisons de ses amis, le fait conduire jusques a Jametz vers ses enfans, d'ou ils le firent mener en habit desguisé, au lieu ou il vouloit aller.

Charles IX. mort, M. du Plessis se retire a Sedan, ou il passoit le temps a lire & escrire tousiours quelque chose. Estoit lors a l'extremité M. de Bouillon, empoisonné d'vn poison lent dés le siege de la Rochelle. Madame sa mere, qui estoit fort Papiste, l'estoit venu voir; & craignoit on quelle traitast avec le sieur des Avelles Gouverneur de Chasteau, qui estoit en assés mauvaise reputation. Le Duc de Bouillon mesme avoit du soupçon de ceste visite, & disoit souvent, qu'il y avoit quelque mystere caché, par ce qu'ayant esté autrefois plus malade, elle n'y estoit point venuë. M. du Plessis ayant serieusement pensé a cest affaire, fut d'advis que le sieur de Verdaveine medecin du Duc, allast trouver Madame de Bouillon nouvellement accouchée, & luy dist l'extremité ou estoit Monsieur son mari; partant quelle donnast ordre a la place, de peur quelle ne vint en d'autres mains. Elle ainsi advertie se fait porter en la Chambre de M. de Bouillon, & luy declare le tout le suppliant d'y pourvoir. Il

fait donq aussi tost appeller M. du Plessis & quelques autres de ses plus familiers, par l'advis desquels il mande le sieur des Auelles, luy demande les clefs du Chasteau & les baille au sieur de la Laube son Lieutenant au païs, auquel il se fioit beaucoup, & deux jours apres rendit l'esprit. Madame de Bouillon qui connoissoit la capacité de M. du Plessis & sa creance aux païs estranges, le prie d'aller trouver de sa part le Duc de Cleves, que M. de Bouillon comme son parent avoit declaré executeur de son Testament avec M. l'Electeur Palatin, pour luy persuader de recevoir la tutelle de ses enfans & l'execution du Testament. Ceste negotiation estoit perilleuse, car il faloit adviser que le Roy ne trouvast mauvais quelle confiast ses affaires aux Princes estrangers. Et n'estoit pas moins espineux de traiter avec un Prince qui n'estoit pas tant bien de son sens, & par quelque maladie ne parloit qu'a grand peine, duquel aussi les Conseillers n'estoyent pas bien d'accord entre eux. Et toutefois M. du Plessis s'y comporta de sorte que tout reussit au contentement de cette Princesse veufue & au bien de Messieurs ses enfans.

Ce fut en ce sejour là que contre son dessein & l'apparence de la saison, Dieu luy mit au cœur de se marier. La s'estoit retirée Dame Charlote Arbaleste veufue depuis cinq ans de Messire Jean de Paz sieur de Feuqueres, Chevalier renommé és guerres estrangeres & civiles, de valeur & d'industrie militaire. Au massacre de Paris apres avoir passé quelques jours de maison en autre, s'estoit en fin d'une resolution au dessus de son sexe, desguisée en Chambriere, & en cest habit partie sur un asne, partie en une miserable charette, avec une sienne femme de Chambre, sauvée jusques aux Ardennes, quoy que luy eussent remonstré ses mere, freres & parens au contraire, & quelques perils qu'ils luy eussent representé. Là elle consoloit son exil en honorable reputation entre toutes personnes, en la crainte de Dieu, lecture de sa parole, & autres loüables exercices, fort eslongnée des pensées de mariage. Et Dieu toutefois qui les avoit crées l'un pour l'autre, apres l'invocation de son nom le fit resoudre, par l'experience de ceste constance, qu'ez adversités qu'il avoit a traverser en la profession qu'il faisoit, il ne pouvoit estre plus dignement assisté que d'elle. Et certes je peux dire sans

sans flaterie, qu'il n'y a point eu en ce temps de femme plus accomplie en toutes sortes de vertus. Elle avoit un esprit net, un jugement solide plus que le sexe ne porte, un courage qui ne s'esbranloit de rien, une severité contre le vice, telle, que les plus grands la redoutoyent; Au reste d'une extreme charité enuers les pouvres, mais entre toutes ces vertus paroissoit un zele ardent en ce qui concernoit la gloire de Dieu, & l'advancement de l'Eglise. En elle pour lors il ne pouuoit considerer les biens, qui avoit esté pillée de tout point, vivoit en exil, avoit encor sa mere, mais doüée certes des principales parties; il prefera sa personne a plusieurs riches & avantageux partiz, que de diverses parts on luy presentoit. Dura ceste recerche jusques en l'an 1575. bien avant, tant qu'apres avoir eu, avec toutes les formalités requises, le consentement respectivement chacun de leurs Meres, freres & parens plus proches, ils furent fiancéz ensemble. Et y tint lieu de Pere a M. du Plessis M. de Lizy son Cousin issu de germain de la maison des Barons de Monjay, Jadis Archevesque d'Arles, des premiers en la Court du Roy Henry II. qui avoit quitté de grands biens & honneurs, pour la seule religion; Il estoit fondé de procuration speciale de Dame Françoise du Bec sa mere. Et lors composa M. du Plessis a la requeste de sa fiancée le Traicté de la vie & de la mort, tost apres imprimé a Geneve, & depuis en divers lieux traduit en toutes langues.

ANNO 1575.

Comme il est fiancé, on eust nouvelle a Sedan que M. de Thoré s'avançoit avec deux mil Reistres & quelques Regimens de gens de pied pour aller joindre Monseigneur frere du Roy. Ce qu'il faisoit precipitément & sans attendre M. le Prince de Condé, craignant que quelqu'un ne luy desrobast son credit aupres de Monsieur. M. du Plessis estoit bayant apres la premiere occasion pour y servir. Il se resould donq premier que se marier de l'aller joindre, & faisant societé d'armes avec M. de Mouy son cousin & intime ami, font ensemble cent bons chevaux & bien cinq cens harquebuziers, avec lesquels a grandes journées marchans jour & nuit, en continuels perils, costoians les forces de M. de Guise ils le vont joindre jusques dans la frontiere d'Allemagne. M. de Thoré entre dans la France, & ayant passé

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

la Meuze a guai entre Stenai & Ville Franche sejourne deux jours a Attigni, esperant recouvrer de l'argent des Refugiés de Sedan, pour faire quelque prest a son armée. Il prie a ceste fin M. du Plessis, d'y aller, qui ne l'en osa refuser bien qu'il n'en esperast rien. Là, parlant a M. de Heudre-ville Conseiller du Roy son intime Ami, luy dit franchement, qu'il n'attendoit qu'un malheur prochain de ceste armée, levée tumultuairement, ja demi mutinée, & conduite par un homme superbe qui n'escoutoit que soimesme. Comme de fait ayant donné le loisir, par ce sejour inutile a M. de Guise de l'attaindre, duquel autrement il avoit gagné le devant, il fut quatre jours apres par luy combatu & deffait, proche de Dormans sur Marne. La veille du combat M. du Plessis en une escarmouche sur le passage de la riviere d'Aine, fut emporté dans les ennemis par un cheval eschauffé des harquebuzades, d'ou il eut peine de se retirer. Le lendemain matin marchans ensemble dit a M. de Moüy son cousin; *Nous perdons aujourd'huy la bataille; ou le cœur me dit que je serai prisonnier, mais Dieu m'en garantira.* La faute fut outre celle que dessus, que jamais le Chef ne fust bien resolu quoy qu'on luy dist, ou de combattre ou de faire sa retraite; Cause que faisant tantost ce qui estoit du combat, & tantost ce qui estoit de la retraite, perdant par ce moyen l'occasion de l'un & le temps de l'autre, l'ennemy l'eust atteint, avant qu'il eut peu gaigner le passage de la Meuse; Et s'estant emparé des bois qu'il avoit a costoyer, & les ayant farci d'harquebuziers le contraignit de venir aux mains. Lors donq à l'estourdie il commanda ceux qui faisoyent la retraicte de tourner; entre lesquels estoyent les sieurs de Mouy & du Plessis, mesme au sieur de Pontillau qui portoit sa Cornette generale, suivi de peu des siens; Ceux ci au nombre de trente au plus, donnerent dans l'armée en esperance d'estre suivis, quelques rengs aussi des Reistres conduis par M. de Clervant, lesquels tous dans le plus espais des ennemis furent ou tués ou prisonniers & blessés. Mais a ce mesme instant M. de Thoré tourna le dos avec le gros de l'armée, pour aller passer la Marne, & en eut le loisir pendant que l'ennemy s'occupoit a deffaire ceste petite troupe. La Marne passée il se desroba avec huit chevaux seulement pour aller

trou-

trouver Monsieur frere du Roy, dont s'ensuivit la capitulation de Reistres & la desfaite de toute l'armée. Là fut pris M. du Plessis blessé legerement d'un coup de lance au mouvement de l'espaule, & tomba és mains d'un gentilhomme de la compagnie de M. de Tavanes, nommé la Borde, qui d'abord, en colere de la perte d'un de ses amis, le faillit de son pistolet. Ne furent pas aussi les prisonniers en petit danger, quand on sceut que M. de Guise estoit grievement blessé. Mais le principal danger de M. du Plessis fut, en ce que pour le reconnoistre on le voulut confronter aux autres prisonniers; En quoy il sentit evidemment la providence de Dieu, M. de Mouï a la requeste de M. de Lianconrt son parent, estant a cause de sa grande blessure transporté en sa maison, & le sieur de Lonjumeau & autres de qualité s'estans sauvés. Il estoit chargé de Chiffres & papiers d'importance, qui pouvoyent estre causes de sa mort; mais il trouva moyen de s'en descharger dés le soir & a propos; parce que le lendemain M. le Mareschal de Retz qui l'avoit interrogé a la chaude, l'envoia fouïller. Ceste prison dura onze jours, pendant laquelle il eut de grandes traverses; Car diverses personnes se presentoyent, mais de petite estoffe, qui disoyent le connoistre, & en donnoyent de bonnes enseignes, contre lesquels sa seule asseurance le paroit. Et de fait, ne leur dissimuloit il ny sa qualité, ny sa religion, seulement prenoit le nom de Boinville, terre de sa maison moins connuë que le nom qu'il portoit. Mais Dieu luy avoit fait trouver telle grace devant eux, sur tout les sieurs de Tavanes, Viconte son frere & les Chefs de leurs compagnies, qu'ils le laissoyent promener tout le jour soubz sa foy, par ou il esquivoit la rencontre de plusieurs qui l'eussent peu reconnoistre. En fin il fut mis a une rançon assés legere, pour laquelle recouvrer, il envoya un Trompette a M. de Heuderville a Sedan. Là estoit l'importance qu'il n'apprit pas de ses nouvelles. Mais ledit sieur ayant le tout communiqué a Dame Charlotte Arbaleste sa fiancée, elle y donna si bon ordre, que le Trompette ne parla qu'a gens qui estoyent bien embouchés de ce qu'ils avoyent a dire. Et apres peu d'heures par un des siens luy envoya l'argent & un cheval, non trop bon toutefois pour ne monstrer trop de soin de sa personne. Lors estoit

ANNO 1576.

il prest d'estre mené a M. du Maine a Mommiral en Brie, par ce que la Roine mere avoit commandé que tous les prisonniers luy fussent menés a Paris, entre lesquels il estoit particulierement recerché; Mais deux des compagnons du sieur de la Borde qui avoyent part a sa rançon, sur les remonstrances qu'il leur fit de la parole a luy donnée de laquelle il s'estoit acquitté & qu'ils ne laissassent pourrir sa jeunesse en une Conciergerie, prirent l'affirmative; qu'il s'en iroit libre & qu'il y alloit trop du leur; L'un desquels nomme Vidard Basque le mena seul jusques hors de l'armée. A cestuy ci pour le benefice qu'il en recevoit il dit son nom, afin qu'il sceust a qui il avoit fait plaisir; Il s'offrit de tant plus de le conduire jusques a Sedan, mais il ne l'accepta pas, & ainsi y arriva au grand plaisir de tous ses amis. Quel-
Anno ques mois apres son retour il espousa, qui fut le 3. Janvier 1576.
1576. Tost apres M. le Prince de Condé, assisté du Duc Casimir Palatin entrant en France avec une puissante armée pour la defense de la religion & de la Cause de Monsieur frere du Roy, il se resolut de l'aller joindre; Prenant son chemin de Sedan a Paris, parce que tous les passages de la Seine estoyent gardés, l'alla passer a Paris mesme quelque peril qu'il y eust, ou il communiqua deux jours secretement avec ses amis, & de là traversa jusques en Bourgongne. Mais ceste armée ne fit presque aucun exploit; partie parce que l'armée du Roy la costoioit, la Seine entre deux; partie parce qu'aussi tost, pour renvoyer les Reistres, & dissiper l'union de Monsieur avec ceux de la religion, on mit en train un Traicté pour lequel la Roine mesme s'approcha jusques a Sens; dont s'ensuivit la paix concluë a Chastenoy & l'Edit appellé de l'an 1576. En iceluy certes en ce qui estoit de la liberté on s'eslargit assés vers ceux de la religion, mais en ce qui estoit de la seureté, en advint ce que M. du Plessis avoit tousiours craint du meslange avec Monsieur; Que les seuretez que ceux de la religion demandoyent d'une place en chasque province, furent converties en un grand Apanage, qui fut donné a Monsieur, qu'on leur vouloit faire accroire, leur devoir tenir lieu de seureté; Au lieu qu'en le luy accordant on tiroit promesse de luy, qu'il n'y donneroit charge a aucun desdits de la religion. En ce Traicté M. du Plessis fit employé pour
les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

les provinces de deca Loire, & s'apperceut incontinent qu'a quelque prix que ce fust Monsieur en vouloit sortir, parce qu'il refusoit d'entendre aux entreprises qu'on luy presentoit. Il fit mine toutefois de se vouloir servir de luy apres la paix concluë, luy baillant le choix d'aller Ambassadeur extraordinairement vers l'Empereur & les Princes d'Allemagne ou bien vers la Roine d'Angleterre, pour leur faire entendre ce qui s'estoit passé en la guerre & en la paix; Et il prefera l'Angleterre pour les intimes amis qu'il y avoit. Mais la Roine mere qui craignoit qu'il n'y fust instrument d'une liaison entre Monsieur & la Roine d'Angleterre fit rompre son voyage, dont ladite Roine se plaignit; de tant plus que celuy d'Allemagne destiné au sieur de la Vergne Capitaine de ses Gardes avoit este continué qui de fait estoit Catholique Romain. De mesme advint en la distribution des charges de l'Apanage de Monsieur, ou M. de Turenne avoit esté nommé Gouverneur de Touraine & M. de Buhy frere de M. du Plessis, de Loches, qui en haine de la religion n'y peurent jamais entrer; Combien que M. de Bussy d'Amboise sans contredit fut receu a Angers & ainsi des autres. Et de telles procedures commenca on a juger que Monsieur abandonneroit bien tost la cause de ceux de la religion, encor qu'en apparence il leur fist bon visage, & en retint quelques uns en sa maison, M. du Plessis nommeement en qualité de Chambellan.

La paix avoit esté proprement faite, par la collusion mesme de Monsieur, pour dissiper l'armée, & pour le retirer avec honneur de la societé de ceux de la religion, en intention de la rompre a la premiere occasion. Aussi ne tarda on gueres a la rencontrer. La ville de Peronne en Picardie avoit este donnée pour seureté a M. le Prince de Condé. On suscite soubz main la Noblesse du païs pour s'y opposer. Ce fut le commencement de la Ligue appellée Saincte. Pour ne sembler aussi du tout manquer au pretexte du bien publiq pris par Monsieur, il avoit fait dire par l'Edict de paix, que dans six mois il se tiendroit une Assemblée generale des Estatz du Royaume pour regler les affaires d'iceluy. On se resoult de la tenir a sa sollicitation, ja frauduleuse, parce qu'il avoit esté gaigné par ce grand Apanage;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Mais de monopoler toutes les Assemblées provinciales, a ce que leurs Deputez fussent chargés de requerir la rupture de l'Edict & une seule religion. Et a ceste fin se respandoit aussi ceste pretendue Ligue saincte, née premierement en Picardie a l'occasion de Peronne, par toutes les autres Provinces. A ce mal M. du Plessis opposa plusieurs remedes. 1°. Dissuada de presser l'Assemblée, remonstrant que les animosités estoient encor trop fresches au faict de la religion. Qu'il leur faloit donner temps de s'amortir, n'estant le peuple capable de ceste medecine, qu'apres quelques Apozemes. Autrement qu'il seroit a craindre, que d'ou on auroit a attendre l'affermissement de la paix, on fist renaistre tant plustost la guerre. Et de ce n'estoit pas d'accord, nommément avec M. de la Nouë, qui s'applaudissoit au seul nom d'Assemblée des trois Estats. 2°. Fit couler des Memoires és Estats Provinciaux esquels il remonstroit la necessité de la paix, & pour icelle retenir, de l'entretenement de l'Edict nagueres fait. En suite desquels plusieurs Bailliages chargerent leurs deputez d'y tenir ferme; Particulierement celuy ou il estoit né, qui le pria d'accepter ceste deputation pour la Noblesse; Mais il s'en excusa, mandé de Monsieur, fort expressement a Tours, qui avoit repris quelque volonté, sur la plainte de la Roine Elizabeth de le r'envoyer en Angleterre. 3°. Comme on s'apperceut des brigues qui notoirement se faisoyent és Estatz Provinciaux du Mandement des superieurs, il en publia les Nullitez, & par consequent des Generaux, qui s'en devoyent composer & ensuivre; a ce que ce qui y seroit conclu fust sans prejudice. 4°. Escrivit la Remonstrance aux Estatz pour la paix, qui fut imprimée par tout & tresbien receuë; piece qui depuis fit remarquer son particulier stile, & qui sans doute eust fait fruict, sans l'evidente violence qui s'apportoit au contraire. Elle passa jusques là, qu'en estant descouvert Autheur, il fut couru peu de temps apers entre Chasteaudun & Blois, s'en allant trouver le Roy de Navarre, & fut en grand danger de sa vie. A Tours arrivé aupres de Monsieur il reconnut de plus en plus, qu'il se departoit d'avec ceux de la religion & s'en alloit en Court; Dont ne se voulant point plus avant engager en ses affaires, il s'excusa du voyage d'Angleterre, & luy

ayant

ayant dit franchement, qu'il luy voyoit prendre un chemin auquel il ne le pouvoit ſuiure, pour la profeſſion qu'il faiſoit, prit congé de ſon ſervice. Mais il ne fut ſi toſt de retour chés ſoi qu'il receut lettres redoublées du Roy de Navarre, qui le convioit a l'aller trouver. Ceſte envie luy prit de ce qu'il en oioit dire beaucoup de bien a Meſſieurs de Foix & de la Nouë, qui eſtoyent lors pres de luy; Ceſtuy là de la part de Henri III. pour le deſtourner de la Religion, ceſtui-ci employé en la principale conduite de ſes affaires; tous deux, bien que divers en religion, dont il s'esbahiſſoit, s'accordans en ſa loüange. Sur quoy M. du Pleſſis ſe reſolut de l'aller trouver vers la fin de l'an 1576. en Guienne lors faiſant ſon ſejour en la ville d'Agen ſur Garonne; lequel peu de jours apres le receut en ſon Conſeil & affaires. Or comme ledit Seigneur Roy n'euſt pas trop bonne reputation de fermeté en la religion entre les noſtres, l'ayant apres le maſſacre aſſés legerement quittée, meſmes a cauſe des desbauches auſquelles il ſe laiſſoit aller, il luy dit librement a ceſt abord le mauvais bruit quelles luy acqueroyent; Pourtant luy fut autheur de requerir les Egliſes que pour la conduite des affaires publiques, elles nommaſſent de chaſque province deux perſonnages de qualité qu'elles tinſſent aupres de ſa perſonne pour l'aſſiſter de leur conſeil. Ce qu'il luy fit de tant plus trouver bon, qu'il luy propoſoit, qu'en contentant par ſes actions ces perſonnes là, il auroit contenté toutes les Egliſes, & aſſeuré ſa reputation & authorité contre toutes traverſes & calomnies. Mais ſon intention alloit plus outre, qu'ayant a vivre aux yeux de telles gens il ſeroit contraint de moderer ſa vie. Ce conſeil aucunement inſtalé dés lors, mais qui n'euſt pas ſi toſt ſa pleine forme a l'occaſion des troubles ſurvenans. Car comme les Eſtats forcez de Blois, euſſent conclu a la rupture de l'Edict de paix, & a ne ſouffrir qu'une religion en France, le Roy feit declarer ceſte reſolution au Roy de Navarre & à M. le Prince de Condé, avec ſommation d'y obeir, & eux ſe reſolurent a la defenſe de l'Edict. Sur quoy fut pris jour pour la priſe generale des armes, avec les principaux de la religion au premier de Mars enſuivant 1577. Cauſe auſſi que le Roy de Navarre commanda a M. du Pleſſis d'aller trouver de ſa part M. de Mont-moranci, pour tenter, ſe-

Anno 1576.

Anno 1577.

lon la confiance qu'il prenoit de luy, s'il voudroit de son costé s'opposer a ceux qui vouloyent troubler la paix publique, ennemis particuliers de sa personne & de sa maison. Car cela imputoit on principalement aux menées de ceux de Guise. Iceluy donq traversant toute la France, en traita avec luy en sa maison de Chantilli, ou il le trouva enveloppé des principaux Gentilshommes des Provinces voisines adherans a ceste Ligue pretendue saincte. Nonobstant ceste compagnie il l'ouït secretement fort tard, & prit la nuict pour y penser. Apres plusieurs discours de part & d'autre, il alleguoit fort son indisposition pour les travaux de la guerre, comme de fait elle estoit telle; a quoy il y estoit respondu, que la teste commandoit & non pas les pieds. Mais sa resolution fut en fin; Que le Roy s'estant fait luy mesme Chef de ceste Ligue, afin qu'un autre n'en tirast a soi la creance, il se perdroit en ces quartiers la s'y voulant opposer. Neantmoins que si le Roy de Navarre pouvoit obtenir une armée en Allemagne il n'en perdroit pas l'occasion, ains se saisiroit avec les amis de de sa maison de quelques places en son Gouvernement, pour faciliter la paix publique, reconnoissant que la cause du Roy de Navarre & de ceux qui l'assistoient estoit tresjuste.

Ainsi se resolut il de retraverser toute la France pour aller retrouver le Roy de Navarre, laissant sa femme ches luy, jusques a ce qu'il peust juger ce qu'il avoit a devenir, & fit dire a ses voisins qu'ils eussent soin de ce qui le touschoit, s'ils vouloyent conserver le leur. En ce chemin il tomba trois fois dans les ennemis; a la Tricherie entre Chastelleraut & Poitiers en la Compagnie du Viconte de la Guierche; En celle de M. de la Tremoüille entre Jaunai & Monstrevilbonnin, & en celle de Chemeraut proche de Luzignan. Car ceste Ligue estoit esmeuë & en armes par tout. Mais Dieu luy mit en la bouche dequoy sortir de leurs mains, tant qu'il paruint sain & sauf à S. Jehan d'Angeli, & de là avec plus de facilité jusques a Agen pres du Roy de Navarre. Est a noter, que du chemin, non loin de Blois il avoit escrit une hardie lettre a Monsieur, par laquelle il luy remonstroit le tort qu'il se faisoit de se departir de ceux de la religion, perdant par la l'esperance & du mariage d'Angleterre & de la Seigneurie des Païs-bas. Lequel il avoit monstrée a la

Roine

Roine sa mere dont M. du Plessis n'eust pas esté en petit danger s'il eust esté arresté, comme il en fut en peine. Arrivé trouva la guerre fort eschaufée, & eut commandement d'en dresser la Declaration, qui fut lors publiée, contenant *la juste cause des armes du Roy de Navarre & des siens.* De la fut procedé a plusieurs exploicts, surprises, prises & sieges de places ausquelles il assista Mesmes se trouva avec le Roy de Navarre au faict d'Eause, non asses expliqué par ceux qui ont escrit l'histoire. Ceste ville est du patrimoine du Roy de Navarre en Armaignac, en laquelle il pensoit entrer avec toute seureté; Et de faict les Magistratz luy estoyent venus au devant presenter les Clefs avec les chaperons rouges. Entré neantmoins qu'il est luy cinquieme, un certain qui estoit en la Tour de la porte, laisse tomber la Herse, criant en son langage; *Couppe le ruteau il y en a prou le Roy y est, Coupa lo rastel, ehe prou ni a, lo Re y es.* Tellement qu'il se trouva enfermé entre ce peuple, les mutins luy portans l'harquebuze a la poitrine; Et sans doute y eut esté accablé, n'eust esté que trois de ses gardes, qui estoyent entrés a pied se jetterent dans une Tour qui estoit sur la muraille a la faveur de laquelle une autre porte fut ouverte a ceux qui estoyent demeurés dehors. A peine fut onq ce Prince en plus evident peril; Les executeurs de ce dessein estans pris & pendus nommerent pour autheur d'iceluy, le sieur de la Serre Gentilhomme voisin depuis Gouverneur de Blaye & Capitaine de ses gardes, qui leur auroit promis toute assistance necessaire. Marchoit cependant Monsieur, avec une armée pour attaquer la Charité, & ia estoit en Xaintonge le Duc de Majenne pour Broüage, & en tous endroits du Royaume se rendoyent redoutables les premiers mouvemens de la Ligue; Aussi avoit elle pour serment expres de n'espargner le sang d'aage n'y de sexe, sans exception de voisinage, amitié, consanguinité, en aucun degré. En ceste extremité sembloit que tout moyen de se deffendre fut licite. Et de fait Henry de Mont-moranci sieur de Danville Gouverneur de Languedoc Associé du Roy de Navarre bien que de contraire religion ne fit point difficulté de luy addresser un nommé du Bourg, plusieurs fois employé en Levant par nos Rois, qui se faisoit fort de faire venir le Turq a Aiguesmortes,

pour-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

pourveu que la retraicte luy en fut asseurée; Que sa terreur r'appelleroit sans doute nos espritz a la paix domestique, & feroit que le Pape & le Roy d'Espagne s'en rendroyent solliciteurs pour ne l'avoir si voisin. Mais encor qu'il n'y eut faute de gens n'y de raisons pour accepter ceste negotiation, le Roy de Navarre s'en r'apporta a M. de la Nouë & a M. du Plessis qui en remonstrerent les inconveniens, & eut charge M. du Plessis de les faire entendre par une bonne depesche a M. de Danville. Cependant pour ne manquer a soi mesme fut resolu que M. du Plessis, pour negotier une armée estrangere passeroit au plustot en Angleterre. Et pource luy furent baillés outre les lettres de Creance en tel cas requises, Pouvoirs tres-amples pour traiter avec la Roine Elizabeth, les Estats de Hollande, Zeelande, &c. Les Princes Protestans d'Allemagne, les Ligues de Suisse &c. obliger les Estats & biens du Roy de Navarre, & de tous ceux de la religion, en qualité de Protecteur d'iceux, aux sommes qu'il emprunteroit, & icelles convertir en la levée d'une Armée. Mesmes, chose non accoustumée, luy confià le Roy de Navarre un Charactere tant de son seing, que du seing de l'Allier sur nommé du Pin son principal Secretaire d'Estat, pour au besoin pouvoir faire telles depesches, en acceleration des affaires qu'il jugeroit convenir. Avec cela, part iceluy d'Agen, traverse l'Armée du Duc de Majenne & vient a la Rochelle. Comme il vouloit employer le premier vent & la premiere occasion, qui se presentoit tresbelle en une flotte de Marchans, est retetenu par M. le Prince, disant vouloir luy bailler une depesche, mais en effect, par une æmulation de tout temps avec le Roy de Navarre son parent, qui le vouloit faire prevenir par un des siens. Cela apperceu par M. du Plessis, le fit resoudre de se jetter dans le premier vaisseau qu'il r'encontreroit; ce que de fait il fit. Mais dés le soir a la veuë des Sables d'Aulonne il est enveloppé de l'armée navale du Roy en ceste coste là, commandée par Landereau, partie de laquelle aborde son vaisseau, y entre de furie, perce ses habillemens de quelques coups & le saisit. Il se disoit marchant, mais son equipage le dementoit; & a aucuns des siens eschappoient aussi quelques mots qui n'y convenoient pas. Toutefois aucun d'eux bien qu'examiné par tourmens ne
le

le leur declara. En fin apres quelques heures, comme partie fussent d'advis de le jetter en mer avec les siens, partie de le mener prisonnier a terre, & aucuns pour le faire parler se feignans de la religion, fissent mine de le mener a la Rochelle, fut conclu de piller entierement le vaisseau, & le laisser dedans, iceluy desnué d'armes, d'ancre, de voiles de cable & de sonde, a l'abandon des vagues. Le vent neantmoins s'estant calmé, la marée le conduit sain & sauf a la Rochelle. Son salut humainement vint, de ce que le Lieutenant de Landereau sçachant bien, que son chef luy feroit rendre conte de ce butin s'il le menoit a Aulonne ou il estoit, pour le retenir a soi & a ses compagnons sans luy en donner connoissance, l'aima mieux abandonner a la mer; dont il faillit depuis d'estre pendu, quand la personne qu'il avoit euë en sa puissance fut reconnuë. Dieu luy mit au cœur a propos, comme il veit l'ennemy, de jetter toutes ses Commissions & Paquetz au fonds de la Pompe, d'ou il les retira quand il fut en lieu de seureté, les papiers neantmoins un peu gastés de l'eau. I'ay souvent oui tesmoigner a feu Madame sa femme, que partant d'avec elle, il luy dit, qu'il n'estoit pas loin d'un extreme peril, duquel il estoit asseuré que Dieu le delivreroit; Ce qu'il disoit mesmes aux siens. Et comme en son chemin de Gascongne, on luy dist apres les mauvaises rencontres qu'il y avoit euës, qu'il devoit estre passé, respondoit, que selon que le cœur luy presageoit, ce devoit estre quelque chose de plus. Or cela ne l'empescha point qu'il ne se r'embarquast huit jours apres dans un petit Brigantin, avec lequel le septieme jour il arriva a Deerthmuth en Angleterre, & de là en poste au commencement de May a Londres, ou peu apres Madame sa femme trouva moyen de le venir trouver par Diepe.

Là il fut fort gratieusement receu de la Roine qui le connoissoit des l'an 1572. & d'abord luy dit, selon qu'elle estoit aiguë en ses propos; *Quelle l'avoit attendu de la part d'un Duc, & quelle le voyoit de la part d'un Roy.* M. du Plessis luy ayant exposé les justes causes des armes du Roy de Navarre, & l'injustice de ses adversaires, en la rupture de l'Edict, presque aussi tost rompu que fait, luy exposa sa charge de la requerir de secours; non tant par luy representer l'interest qu'elle avoit en leur conservation

(car telle raiſon n'avoit elle aggreable encor qu'elle la reconnuſt vraye) que par la naturelle generoſité qui eſtoit en elle de ſecourir les affligés, principalement en tel degré & de telle profeſſion. Sur quoy elle requiſt, qu'il luy baillaſt un Eſtat des forces & moyens du Roy de Navarre, dont pour la bonne opinion qu'elle avoit de ſon integrité, elle le vouloit croire. Ce qu'il luy bailla de fait ; & peu de jours apres en ſa ſeconde Audience luy accorda quatrevingts mille eſcuz au lieu de cent qu'il demandoit, pour eſtre iceux employés en la levée d'une armée en Allemagne, avec l'aide qu'on pourroit tirer d'ailleurs des Princes Proteſtans ; a condition toutefois qu'il n'en eſcriroit rien au Roy ſon Maiſtre. La cauſe de ceſte condition eſtoit que le Roy de Navarre eſtoit encor peu connu entre les eſtrangers, & que quelques mauvais eſprits avoyent couru, meſme d'entre les noſtres qui luy avoient donné ce mauvais bruit, voire de s'entendre avec la Roine mere ; Et les propos de ces gens la luy nuiſoient plus que les traverſes des Ambaſſadeurs contraires. Neantmoins apres en avoir fait quelque difficulté, pour ne perdre le fruict de ſa negotiation par s'obſtiner ſur ce point, il le luy promit. Mais vint mal a propos la nouvelle de la Charité priſe, ſeul paſſage qui nous reſtoit ſur Loire, & incontinent apres, que M. de Danuille avoit quitté le parti du Roy de Navarre, qui la deſgouſterent de ſe meſler de nos affaires, a ſon jugement proches de ruine. Tellement que ne voulant pas tout a trac retracter ſa parole, elle luy fit entendre, que premier que l'effectuer, elle deſiroit avoir par eſcrit les raiſons pretenduës par le Roy de Navarre, de la juſtice de ſes armes, & icelles envoier au Roy de France pour voir ce qu'il auroit a dire la deſſus. M. du Pleſſis les luy bailla auſſi toſt, & furent par elle envoiées au Roy, qui promit d'y faire reſpondre & en chargea M. de Pibrac. Ceſte remiſe interpretoit il pour desfaite, & aucuns de ſes amis lui conſeilloient de prendre congé la deſſus. Toutefois, ſçachant qu'ez Courts des Princes une vague abbaiſſe les affaires & une autre les releve, il ſe reſolut d'obſerver en patience quelque occaſion. Ce fut que le Roy qui n'avoit eſté porté a la guerre que par l'impetuoſité d'autruy, la vouloit abbreger, & pour profit de ſes armes faire r'abbatre des conditions

accor-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

accordées a ceux de la religion par l'Edict appellé de 76. Il fit donq acheminer M. de Mompensier pour traiter avec le Roy de Navarre. Cause que la Roine Elizabeth qui estoit bien aise d'entretenir la guerre de ses voisins pour nourrir sa paix, prist plaisir qu'il requist une Audience soubz autre pretexte; Au bout d'icelle le remettant sur la premiere demande, luy accorda la mesme somme, pour estre icelle portée a Hambourg en Lingotz, qui pour abbreger seroyent sur le lieu convertis en monnoye d'Allemagne; D'envoyer aussi un sien Ambassadeur avec luy vers les Princes Protestans d'Allemagne pour les exhorter a y joindre leur Contribution; Le tout sans prendre n'y requerir aucune Obligation de luy en vertu de ses Pouvoirs, desquels il ne fut tenu de faire aucune ouverture. Ce fut lors qu'il la supplia de luy rendre la parole qu'il luy avoit donnée de n'en rien escrire a son Maistre, lequel ne sçachant rien de ce secours ne luy en sçauroit point de gré; mesmes se croyant abandonné se precipiteroit a recevoir la paix a quelque condition que ce fust au lieu que cestoit son intention de la luy faire obtenir utile par une favorable guerre; A quoy elle se laissa persuader. Ce qui luy facilitoit ses affaires, estoit principalement outre la bonne opinion ou il estoit entre tous, la speciale amitié de quelques uns; sur tous de M. Walsingham premier Secretaire d'Estat; & M. de Sydnei filz du Viceroi d'Irlande, & neveu du Conte de Lecestre grand Mareschal d'Angleterre; Ce dernier en toutes vertus & bonnes lettres l'emportoit par dessus toute la Jeune Noblesse d'Angleterre; qui depuis employé aux plus hauts affaires de son Estat, ne desdaigna point de traduire en sa langue, le livre que M. du Plessis mit en lumiere quelques ans apres; *De la Verité de la religion Chrestienne.* Et certes ils l'estimoyent jusques là qu'ez meilleurs affaires ils ne faignoyent point de se communiquer a luy, & luy demander conseil. Mesmes comme les dixsept Provinces des Païs-bas eussent fait leur Union ensemble contre l'Espagnol, & pour icelle fortifier envoyé vers la Roine d'Angleterre le Marquis d'Aurech & le President de Medkerke afin d'entrer en Alliance avec elle, il eut cest honneur d'estre requis de feu M. le Prince d'Orange, de les assister en ce Traicté; Et de l'autre part eut la Roine aggreable que ses

 Mini-

Ministres luy en communicassent. Aussi avoit il envoyé de la part du Roy de Navarre a M. le Prince d'Orenge les lettres surprises en Bearn que Don Juan d'Austria & Escovedo Secretaire d'Estat escrivoyent au Roy d'Espagne, par lesquelles au prejudice de la foy publique ils le sollicitoyent a faire la guerre aux Estats, & luy en expliquoyent les moyens; Sçavoir, de diviser le peuple d'avec la Noblesse par le differend de la religion; puis attaquer les Isles & embouchoures du païs plustost que les villes de la terre ferme; des quelles on viendroit aiséement a bout quand elles se verroient sans commerce. Cause des armes quelles reprirent unanimement pour prevenir ceste perfidie.

N'eut point besoin cependant M. du Plessis de passer en Allemagne pour la levée; parce que le Roy Henry III. averti des moyens accordés pour la faire, la prevint par la paix faite en
Anno 1577. Septembre 1577. a la grande diminution du precedent Edict, auquel il fit profit des avantages qu'il avoit gaignés sur le Roy de Navarre; Outre ce que des lors il ne prenoit pas plaisir de voir les armes és mains de ceux de Guise. Et neantmoins ne voulut le Roy de Navarre si tost r'appeller M. du Plessis, jusques a ce qu'il vist, quel chemin prendroit l'execution d'une paix tant de fois violée. En ce loisir son principal plaisir fut de lire des Peres Grecs & Latins. Mais particulierement il fit son Traicté *de l'Eglise*, sur l'occasion de ce que soubz ce specieux nom plusieurs prenoyent suject de croupir en l'Idolatrie, ou pretexte de se retirer de la verité. Il l'acheva en moins de six semaines, & puis pria Messieurs de la Fontaine & du Saulsay, Pasteurs de l'Eglise de la langue Françoise a Londres de l'examiner serieusement; Et en fin de le faire voir a tous les Pasteurs François qui se trouverent refugiés là; apres l'approbation desquels il le fit imprimer. Ce Traicté peu apres traduit en toutes langues, & jusques ici non respondu par aucun; Encor que Jacques Davy, depuis Cardinal du Perron, se fust obligé premierement au Cardinal de Bourbon, & depuis au Roy Henri 4. fort estroitement d'y faire response. Il est notable que le Baron de Meneville cousin de M. du Plessis Gentilhomme de grand esprit & de bonnes lettres, de tout temps son æmulateur, renommé depuis en nos guerres civiles, avoit entrepris de le refuter;

futer; Et luy avoient Messieurs du Clergé baillé un certain Sorboniste nommé Corneille pour luy aider, qui prenoient plaisir d'opposer un homme d'espée a l'autre. Mais cestuy-ci en y travaillant se trouvant confus & confuté luy mesme, devint de la religion & s'en alla a Geneve.

Le Prince d'Orenge avoit esté appellé a Anvers par les Estats generaux du Païs, la presence duquel reschauffoit ceux de la religion qui restoient des persecutions passées. Qui fut cause que ses amis qui estoient pres de luy, luy donnans esperance qu'il s'y pouvoit faire quelque chose pour l'advancement de la religion, & M. le Prince d'Orenge mesme l'y conviant par lettres, il se resolut de passer ez païs-bas. Joinct, que la negotiation du mariage de Monsieur avec la Roine Elizabet se remettoit sus par l'envoy de M. de Rames de Baqueville, lequel pour causes qui regardoyent & la religion & l'Estat il n'estimoit pas convenable; Et sur lequel toutefois il seroit contrainct de s'ouvrir confidemment a la Roine, qui luy faisoit l'honneur de luy en parler assés priveement; Ce qu'il ne pouvoit, sans grand danger, & sans que Monsieur ne s'en prist au Roy de Navarre. Ainsi il prit congé d'elle vers le mois de Juin 1578. a Nortwich, prenant suject des affaires que de fait il avoit pour les patrimoines de son Maistre és païs-bas. La Roine, outre un honorable present qu'elle luy donna voulut avoir un Chiffre special entre elle & luy, selon lequel il auroit a luy escrire, & elle a luy respondre. Mais comme les perilz le suivoient presque par tout, esquelz il eust a reconnoistre les delivrances dé Dieu, ayant chargé son equipage sur un vaisseau a Gravesande en la riviere de Londres, ou luy mesme se pensoit embarquer pour descendre a Flissinghe, aduint qu'il trouva le vent contraire, qui luy fit continuer la poste jusques a Douvre, & de là par le plus court traject, a Dunkerke. Et quant a son vaisseau, y ayans esté receus certains Pyrates qui faisoyent mine d'estre soldats qui alloient cercher la guerre en Hollande, comme ils furent en pleine mer, ils luy firent changer de route & le pillerent. Sur la plainte qu'il en fit a la Roine par lettres, une recerche exacte s'en fit par la coste, tant que deux gentils-hommes qui estoyent les Chefs de ce vol furent executés, ausquels neantmoins il desiroit

ANNO 1578.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

ſauver la vie. Mais jamais n'y eut moyen, qu'il peuſt recouvrer ſes Papiers, entre leſquels il y avoit diverſes ſortes de Traitez, nommément quelques liures de l'hiſtoire de ſon temps en Latin, qu'il commencoit de l'an 1570. Qu'il avoit eu quelque acces aux affaires. Diverſes grandes occurrences ſe preſentoient lors au Païs-bas. L'Armée des Eſtats campée a Rimenem pres Malignes ou il ſe trouva avec M. de la Nouë. Elle ne fit aucun effect, s'accablant de ſon propre poids. La cauſe fut; Que le Duc Caſimir venant au ſecours des Eſtats ſtipendié par la Roine Elizabeth; avec plus de force qu'ils ne vouloient & qu'ils n'avoient demandé, craignirent qu'il n'y euſt du deſſein caché la deſſoubs, partant firent eux meſmes une levée plus grande qu'ils ne pouvoyent ſoudoyer; Et ainſi les ſoupçons qu'ils avoyent les uns des autres les ruinoient. L'indiſcretion en meſme temps de ceux qui gouvernoient la ville de Gand, d'Embize ſur tous, homme ſuperbe & precipité. Iceluy ſoubs pretexte d'avancer la religion, ſe mit, contre la Pacification de Gand, a mal traicter les Eccleſiaſtiques, brizer les Images & razer les Temples. Cauſe ou occaſion peu apres, de la diſtraction des Grands & deſunion des Provinces. Contre ceſte mauuaiſe procedure fut requis M. du Pleſſis par M. le Prince d'Orange & par les Eſtats d'eſcrire un petit Traicté, par lequel il monſtroit, l'iniquité, inutilité, dommage & danger de telles procedures, plus propres a deſtruire qu'a inſtruire. Venoit parmy tout cela Monſieur a la traverſe, qui ſoubs certaines conditions preſentant ſon ſecours aux Eſtats fut admis avec ſes forces au païs; Et en ſuite traictée alliance entre la Roine Elizabeth, ledict Seigneur Duc & les Eſtats, en laquelle M. du Pleſſis fit nomméement comprendre le Roy de Navarre ſon Maiſtre. Un cas, qui luy fut particulier, ſera cauſe d'en deſcouvrir ici un publiq, connu de peu, non mentionné d'aucun. Lors que les Provinces & Eſtats Catholiques Romains, s'unirent contre Don Juan d'Auſtria pour ſe deliurer de la ſervitude d'Eſpagne, tous les Abbez unanimeement avoient juré ceſte Union. Mais entre autres l'Abbé de Ste Gertrude, ou plus vehement ou plus offenſé que les autres, par l'entremiſe d'un nommé Maſſon Bourguignon demeurant a Bruxelles avoit traicté avec un excellent empoiſonneur nommé

mé Guerin, Marsillois, pour faire mourir Don Juan; Ce qu'il avoit promis d'effectuer avant la fin d'Octobre, moyennant vingt mille florins; L'Abbé luy en bailla contant la moitié. Mais, comme le Prince d'Orenge fust depuis appellé a Anvers & que la religion s'avanceast, cest Abbé & la plus part des autres quitterent les Estats, & avec les Seigneurs & villes d'Artois, Hainaut & autres prirent quartier à part, & s'estraignirent avec Monsieur plus estroitement que les autres. Comme donq il avoit projetté l'empoisonnement de Don Juan avec Guerin, avec le mesme il traicte de celuy du Prince d'Orenge. Cest empoisonneur vient a ceste fin a Anvers, pendant que Monsieur assiegeoit le Chasteau de Bins en Hainaut, au quel temps de faict mourut D. Juan le premier d'Octobre 1578. selon la promesse faicte a l'Abbé. Partirent donq quelques gentilshommes François du siege pour voir la ville d'Anvers, entre autres le jeune Avantigni, qui venans voir M. du Plessis les retient a souper. Avec eux entre & s'insinuë ce Guerin, par eux estimé estre des siens, par luy des leurs; lequel pour faire quelque service de son mestier, luy presente quelques fois de la Viande a table. L'effect en fut tel, qu'aussi tost qu'il fut couché, il sent un feu incroyable en l'estomach, de la nature luttant contre le mal, un tresviolent vomissement qui ne s'appaisa de trois jours, sans fiebure n'y douleur, changement de pouls n'y d'urine. Et n'en pouvant, iceluy n'y les Medecins alleguer aucune cause, faisoit neantmoins conscience de penser a celle la. Ses amis pensoient tous que s'en fust faict; Mais la jeunesse & la bonne complexion en fin prevalurent; de sorte toutefois, qu'il luy en demeura l'espace d'un mois une telle debilité qu'a monter trois ou quatre degrez tout le corps luy suoit. La chose vint depuis en evidence, quand quelques mois apres, ce mesme Guerin, soubs ombre de demander a Masson, qui l'avoit mis en œuvre, les dix mil livres restans, revint pour continuer ceste entreprise contre le Prince d'Orenge, qui eut advis de se garder de luy comme d'un tres-insigne empoisonneur. Cela parut en la personne d'un Colonel d'Anvers nommé Adam Vorhulst qui l'eut en garde, lequel trois jours apres, (comme il fut creu lors) mourut comme frenetique, parce qu'il l'avoit frotté de quelque graisse.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Mais a faute de preuve competente, ſelon la loy du Païs, le proces ne luy peuſt eſtre fait. Or en ce meſme temps, eſtoit ſur la mer Madame du Pleſſis ſa femme avec toute ſa famille, qui s'eſtant embarquée en la riviere de Londres pour paſſer vers luy, ſe trouva attaqué de peſte en ſon navire, qui en emporta nombre, aucuns meſme des ſiens, & fut contrainƈte de relaſcher & paſſer auſſi a Dunkerke.

Continuoit Embiſe ſes violences a Gand ſi avant, que ſur le Primptems de l'an 1579. ſoubs plauſibles eſperances il y avoit attiré le Duc Caſimir au grand prejudice des affaires. Car les deniers de la Conté de Flandres ne venans plus a la bourſe; les autres Provinces retenoyent auſſi les leurs a ſoi, preſte chacune de faire ſon cas a part & de perir ainſi par pieces. M. le Prince d'Orenge en voyoit la conſequence mais il craignoit d'aller a Gand, ou ja M. de la Nouë, duquel la probité & la modeſtie eſtoit reconnuë de tous, avoit receu un affront. Et ne ſe pouvoit laſſer M. du Pleſſis de luy dire, que la choſe valoit le tenter; Qu'un Empereur Charles en l'an 1539. pour garentir une telle ville de rebellion, n'avoit pas fait difficulté d'y accourir d'Eſpagne, de ſe mettre pour abbreger ſon chemin a la diſcretion d'un Roy de France. En fin trouua a propos, que M. du Pleſſis ſoubs pretexte de viſiter les terres du Roy de Navarre, qui ſont grandes en Flandres, conferaſt a Gand, Bruges, le Franc, avec les plus amateurs du bien publiq, la plus part deſquels il avoit pour amis particuliers, & les diſpoſaſt a le recevoir pour pourvoir a tels deſordres. Ce qu'il fit, commencant par Gand ſi ſoudainement & ſi ſeurement, qu'a ſon retour le Prince d'Orenge ſe reſolut de partir. En ſon chemin fut rencontré des Principaux de Gand a Dermonde, & redreſſa l'eſtat de la ville comme il eſtima convenir pour le bien des affaires. Quelques uns qui en ont eſcrit, enveloppent les freres de Boucle entre les tumultueux; Au contraire, ils eſtoyent de ceux deſquels avec le ſieur de Riove il s'aida & fut aidé pour y faire recevoir le Prince d'Orenge malgré Embiſe.

Anno 1579.

Henri Duc de Guiſe, mal content de la Court, & des lors preſumant ce qu'il oſa depuis, avoit traiƈté ſecretement ſocieté avec Don Juan d'Auſtria, l'un & l'autre pour troubler l'Eſtat de

leur

leur Maistre. Apres la mort de D. Juan les memoires en ayans esté portés au Roy Philippes d'Espagne, il n'oublia pas d'en reprendre les erremens avec le Duc de Guise. Iceluy donq remuant tous les esprits en ce Royaume, a divers, tenoit divers propos. Aux Catholiques Romains, proposoit la reformation necessaire de l'Estat; Et le Roy Henry III. a la verité n'en donnoit que trop de suject. A ceux de la Religion, asseuroit leur condition & liberté, mesmes promettoit de la meliorer; Et particulierement s'en estoit addressé a M. de Beauvais la Nocle, gentilhomme entre eux qualifié & de creance, qui en avoit donné & demandé advis au Roy de Navarre; Ce Prince depesche aussi tost le sieur de Chassincourt és Païs-bas, pour avoir celuy de Messieurs de la Nouë & du Plessis; parce qu'il n'y avoit faute de gens, au dur traictement qu'ils recevoient, qui estimoyent que ceste occasion ne se devoit mespriser. Leur aduis conceu par escrit, par M. du Plessis, qui se trouve encor, fut tel; *Que la plus mauvaise paix nous valoit tousiours mieux que la plus avantageuse guerre; Que nostre cause estoit trop bonne d'elle mesme, pour la joindre ou mesler avec quelconque autre; Que l'amitié a la verité de tels Princes ne se devoit negliger; Mais que s'ils vouloyent qu'on les creust traiter sincerement, ils se devoyent addresser aux Chefs & non a des particuliers, lesquels ils absorberoyent inutilement en leur parti, sans que le publiq s'en ressentist.* Ce conseil estant suivi, M. de Guise qui n'y vouloit point de plus grand que luy, n'y entendit point plus avant.

En ce temps, sur le milieu de l'an 1579. avoit M. du Plessis commencé a Anvers son Oeuvre *de la Verité de la religion Chrestienne*, qu'il desroboit a ses affaires, & auquel de long temps il avoit preparé ses estudes. En ceste mesme saison Dieu luy donna son fils duquel nous aurons a parler en son lieu; Mais comme M. du Plessis estoit parvenu environ le cinquieme chapitre de son livre, il tomba malade d'une tresgrieve maladie, de laquelle les Symptomes estoient extraordinaires; fievre sans fievre, nul changement au pouls, n'y aux urines; une aridité & aspreté non croyable au palais & en la langue; une grande diminution de la veüe & de l'oüie; une veille perpetuelle, quelquefois de dix ou douze jours; l'esprit toutefois tousiours sain, & en mesme as-

ANNO 1579.

siette. Outre tout cela (ce qui troubloit plus les medecins) une telle relaxation de l'estomach & de tous les intestins, que le breuvage n'estoit si tost descendu en l'estomach, qu'il ne ressortist par le fondement. Jugeoient donq les Medecins, que c'estoit un reste de l'impression du poison ci dessus. Et pour comble, estant si foible que presque il n'en pouvoit plus, la peste prit en la famille de son hoste, dont il le falut transporter ailleurs, ou il en eut mesme quelque atteinte en la sienne. N'empescha toutefois ceste grieve maladie, qu'il ne donnast son advis au Roy de Navarre sur un faict tres-important, pour lequel il despescha expres vers luy, au commencement de son mal. Le Roy Henri III. le pressoit de remettre la Messe en son païs souverain de Bearn; Et il estoit rude, de le luy denier, puis qu'il avoit donné a sa poursuite, la liberté de la religion a ses sujects en France; Non moins, de l'accorder apres avoir gaigné une fois ce point de reformer selon la parole de Dieu, son pais du consentement de ses Estats; Et ce qui estoit le pire il avoit a faire a son Maistre. En ceste perplexité, pour tirer du bien de ce mal, apres avoir deduit tous les inconveniens de part & d'autre, luy conseille; *S'il en est tellement pressé qu'il ne puisse plus reculer, de publier un Concile en ses païs Souverains; y convier & donner seureté a Clercs & Laiez de quelqu'onque condition ou nation qu'ils fussent, pour conferer des points controvers avec ses Theologiens, a portes ouvertes. Si le Pape interposoit defense aux siens de s'y trouver, comme il y avoit apparence, que ceste fuite & chicanerie rendroit suspecte leur doctrine. Sinon, luy present & presidant en ceste Action; qu'il pourroit tenir une telle methode en la conduite de ceste conference, par le lieu qu'il y donneroit a la parole de Dieu, & les avantages que la verité y sçauroit prendre, quelle ne pourroit reuscir qu'a la confirmation d'icelle & a l'instruction de son peuple. Qu'il ne devoit estre retenu de la petitesse de son païs, qu'on luy pouvoit alleguer; Veu que son Nom, son sang, sa souveraineté, fortifiez d'ailleurs d'une telle reputation, l'autoriseroit assés; Beaucoup plus qu'un Duc Jean Frideric de Saxe en un tout autre temps, qui avoit bien osé d'avantage.* C'est Escrit se lit encor en ses Memoires assés bref, mais trop long pour estre ici inseré; Lequel toutefois ne fut point suivi de l'effect; partie, parce que sur le bruit de ce Conseil, on l'en pressa moins;

partie aussi parce que les troubles se renouvellerent.

La maladie de M. du Plessis continuant, & la peste en la ville d'Anvers, il fut convié par ceux de Gand d'aller changer d'air en leur ville. Ils luy meublerent une maison de tout point, & le lendemain qu'il fut arrivé, le Magistrat le venant saluer, luy apporta une exemption de tous les subsides, qui s'y levoient assés grands, a cause de la guerre. C'estoit en memoire de ce qu'il leur avoit esté instrument pour sortir de la confusion d'Embise. La il acheva l'an 1579. & commenca l'an 1580. & n'eut pas si tost repris un peu de santé, qu'il se remit a continuer son œuvre; Mais luy surviennent au primptemps nouveaux labeurs. La reprise des armes au mois d'Auril par le Roy de Navarre; a luy dautant plus grieve, qu'il luy avoit commandé de faire entendre, aux Princes ses amis, le bon chemin, que prenoit la paix en France; Et recevoit tost apres commandement de leur demander secours pour ceste guerre; nomméement de passer a ceste fin en Angleterre toutes choses laissées. Et de faict le sieur d'Hagranville depuis M^e. de Camp qu'il avoit depesché vers le Roy de Navarre, luy apportoit deux depesches distantes l'une de l'autre de peu de jours; l'une de paix, l'autre de guerre. Il se resoult donq de passer la mer forçant toutes difficultés domestiques; Et disant a dieu a M. de la Nouë en l'armée, luy resigne une entreprise qu'il avoit conduite sur la ville de l'Isle en Flandres. Cestoit une surprise en traversant le fossé entre deux nids de Cigne. Il avoit fait reconnoistre cest endroit par un qui tenoit a ferme la pesche des fossés de la ville, avec lequel il avoit intelligence; Or par le laps de temps, le sable avoit rempli le fossé, de sorte qu'il n'y avoit pas de l'eau jusques aux genoux; Et pour en approcher n'y avoit qu'une barriere a ouurir, dont il avoit fait faire une Clef, sur l'impression qui en avoit esté prise en Cire. Part donq iceluy de Gand pour aller a Dunkerke, & & M. de la Nouë du siege d'Inghelmonster avec ce qu'il avoit de plus lest pour l'execution de ceste entreprise. Mais fut contrainct de rebrousser chemin, sur ce qu'il sceut que le Viconte de Gand marchoit vers Inghelmonster pour luy faire lever le siege. Là, n'ayant peu arriver qu'avec sa Cavalerie, son infanterie laissée derriere il fut deffait & prisonnier avec un grand

Anno 1579.

Anno 1580.

estonnement de la province. Elle despescha aussi tost un des Principaux du Senat pour r'atteindre M. du Plessis, lequel il trouva prest de s'embarquer a Dunkerke, & le requit de retourner a Gand, r'allier ce debris, r'asseurer les villes, & distribuer les garnisons ou besoin seroit. Ce qu'il feit volontiers, & de sorte qu'apres un tel esclandre, le mal ne passa point plus outre. Monsieur le Prince d'Orenge & les Estats generaux qui en estoyent en grand peine l'en remercierent par lettres; Mesmes envoyerent Monsieur de Ste Aldegonde personnage de rare vertu expres a Gand, pour communiquer avec luy, de l'Estat de la Province avant qu'il eust a repartir. Au mesme temps les Estats de Flandres qu'on appelle les *Quatre Membres*, le prierent de prendre la charge du païs pendant la prison de Monsieur de la Nouë, avec mesme authorité & appointement. Mais il s'en excusa, pour ne manquer a tel besoin aux affaires de son Maistre, pour lesquelles, apres que ceste esmotion fut appaisée, il reprit aussi tost son chemin en Angleterre.

Il y avoit ja entamé sa negotiation & obtenu de la Roine une partie de ce qu'il vouloit, quand M. le Prince de Condé, assisté du Docteur Schregel Conseiller du Duc Casimir y arriva, peu accompagné. Iceluy ayant surpris la Fere en Picardie & en icelle mis garnison s'estoit retiré en Allemagne, en intention d'en r'amener une armée. Mais cette arrivée fut peu aggreable a la Roine, qui estoit en train d'estreindre amitié avec la France, & d'ailleurs prevoyoit, que ce Prince ne luy demanderoit pas peu de chose. Tellement quelle fut sur le point de s'excuser de sa veuë des l'abord. Mais M. du Plessis l'emporta, qu'elle le veist en secret; Autrement, qu'outre la desfaveur publique, un tel Prince ne le pouvoit interpreter qu'a une injure implacable; toutes les Eglises de la Chrestienté, qu'a peu de zele. Audience donq luy est assignée au Palais de Non such, & logis dans le Parc, pour y estre plus secret. La Roine se plaignit fort du mauvais conseil de ses serviteurs, qui l'avoient conduit vers elle, pour luy faire perdre ses amis; mesmes des armes prises sans occasion necessaire. Mais le principal suject estoit, qu'il luy demandoit trois cens mil escus pour la levée. Le Duc Casimir a cause des

pertes pretenduës par les Reistres, ne s'y voulant point embarquer a moins; au lieu qu'és guerres precedentes, elle en avoit esté quitte pour cent mille. Il se separerent donq assés froidement, & ne voulut le Prince irrité qu'il estoit, que M. du Plessis y demeurast apres luy; quelque esperance que M. le grand Thresorier Burgley & M. de Walsingham luy donnassent de relever les affaires. Mesmes pour luy en oster l'envie, luy fit entendre que la Roine se plaignoit de luy & de ses procedures. Mais elle le sçachant, luy depescha un Gentilhomme expres jusqu'a Anvers avec lettres de sa main; *Qu'il seroit le bien revenu quand il voudroit, & que jamais Gentilhomme n'avoit traicté affaires avec elle, qui luy eust esté plus aggreable.* Ainsi s'embarqua il avec M. le Prince en un navire de la Roine a Douvre & ce mesme jour arriverent a l'Escluse; & de là par Bruges a Gand, ou M. le Prince fut tresbien receu. Mais la nuict suivante le Viconte de Gand avec quatre mil hommes de pied; & six cens chevaux vint pour executer une entreprise qu'il avoit sur la ville. Le dessein estoit de planter l'escalade a l'espaule de certain Bastion imparfait, duquel le fossé n'estoit non plus achevé; M. du Plessis allant en Angleterre, leur avoit fort recommandé d'y mettre tousiours double garde, a faute dequoy la chose estoit executable. A la pointe du jour donq ils se presentent, & fut donnée l'allarme par la sentinelle. Un des Senateurs vient aussi tost esueiller M. du Plessis, qui y court presque en chemise, ne s'estant donné loisir que de dire a sa femme; Si l'ennemy les forçoit quelle se retirast vers la porte d'Anvers avec ses enfans & son livre, ou elle auroit de ses nouvelles; Au Senateur qu'il feist promptement mander les troupes Françoises & Escossoises qui estoyent dans Audenarde & Menin, & rompre certains Pontz dans la ville, qui la separoyent; parce que plustost que de la perdre il faloit donner bataille dans icelle. Mais sur le point qu'il arriva a l'allarme Monsieur de la Motte Pardieu Gouverneur de Graveline qui gardoit le pied de la premiere eschelle, receut une Harquebuzade en un bras qui r'allentit les autres. Et d'ailleurs, sur ce que le Trompette de la Compagnie du Sieur de Riove, qui devoit le matin conduire M. le Prince a Anvers, sonna boute selle, ils s'imaginerent qu'on les atten-

attendoit de pied coi en armes. Autrement il s'estoit rendu si peu de gens a la defense de la courtine, qu'ils y fussent entrés sans resistance. Cestoit en Juin 1580.

Anno 1580. Pendant ce temps Monseigneur d'Anjou (ainsi desormais l'appellerons nous parce que l'an 1576. il eust ce Duché en Apanage) pour faciliter ses affaires au Païs-bas, avoit procuré la paix en France. Et s'estoit fort eschauffée la negotiation, pour de Protecteur qu'il s'estoit porté premierement, le faire accepter Seigneur du Païs. M. le Prince d'Orenge d'autrepart commencoit fort a se lasser, plus des calomnies ordinaires qu'il avoit a souffrir entre les siens, diuisés d'intentions, que de la guerre mesme des ennemis ouverts; Et de ce fardeau se pensoit il descharger en opposant la France a l'Espagne par l'intervention de ce Prince. Monsieur du Plessis d'autre costé qui connoissoit l'humeur de M. le Duc d'Anjou & la perversité de ceux qui le conduisoient, faisoit conscience de luy celer le mal qu'il en prevoioit. Sur tout ne se pouvoit persuader que leur ambition precipitée, peust compatir avec la liberté de ce peuple qui vouloit estre mesnagé par meurs conseils. Mais tousiours luy remettoit en avant la necessité, objection ou il n'y avoit point de repartie, laquelle soubs la parole d'un tel autheur il ne vouloit pas revoquer en doute. Luy proposoit mesme quelques fois qu'il ne tiendroit qu'a luy, qu'il ne regist toutes ses Provinces en qualité de Dictateur; Et en ce cas, prenoit envie a M. du Plessis de se perpetuer parmi ce peuple duquel il reconnoissoit tant de bonne volonté en son endroict. En fin, M. le Prince d'Orenge luy ayant serieusement resolu; qu'il ne voyoit point autre moyen de sauver cest Estat, & requis de le servir a en rendre les peuples capables; *Si donq luy* dit il, *il vous est fatal, de l'avoir pour Maistre, usés du desir qu'il a de l'estre, luy deferant la Seigneurie a telles conditions, qu'il ne vous puisse mal faire encor qu'il le voulust.* Et la dessus luy en dressa certains Articles, moyennant lesquels il fut jugé, que difficilement en pouvoit il mesaduenir. Mais peu a peu on les en fit descheoir; Et les deputez qui luy furent envoyés, furent conduits de Dieppe a Bergerac, au travers du Royaume, par des païs ou ils ne pouvoyent rien apprendre de nostre Estat. Il estoit tout clair que l'acceptation de Monsieur, ne se faisoit, que pour en

estre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

estre secouru contre le Roy d'Espagne; Qu'il n'estoit n'y assés fort; n'y assés riche pour cela, sinon entant que le Roy son frere l'assisteroit, lequel pour le peu d'amitié qui estoit entre eux, prenoit bien plaisir de le voir occupé, mais jamais n'eust voulu le voir paisible du païs. Cependant ils s'amuserent sur une lettre de cachet du Roy a Monsieur son frere, a luy envoiée par M. de Villeroy, ou il luy promettoit, *de l'assister jusques a sa chemise*; Mais ils ne voulurent pas croire, que ledit sieur de Villeroy, avoit charge de retirer aussi tost la lettre, apres qu'ils l'auroyent veuë, & tirer promesse dudit Seigneur Duc, que jamais il ne l'en importuneroit. Cela avoit escrit le Roy de Navarre a M. du Plessis pour en advertir M. le Prince d'Orenge, qui le pria de n'en rien dire plus outre. Nonobstant, ne voulant estre sage en soy mesme, il fut autheur a ceux de Gand premier Membre de Flandres, de renoncer publiquement au Roy d'Espagne, & proceder a l'election de Monsieur, ce qu'ils firent les premiers de tous les Païs-bas. Exemple qui fut tost apres suivi de ceux de Bruges d'Ypre & du Franc; dont M. le Prince d'Orenge & Messieurs les Estats Generaux le remercierent, comme ayant par là rompu la glace pour les autres Provinces.

Les affaires s'eschauffans en Flandres, surtout, celles de M. le Duc d'Anjou, M. du Plessis retourne a Anvers, & là dans le bruit des affaires acheve son livre *de la Verité de la Religion Chrestienne*, pour opposer a l'Atheisme qui ne se couloit pas seulement, mais a face ouverte entroit presque par tout. Ce livre fut imprimé par Plantin Imprimeur celebre, & par M. du Plessis fait a plusieurs reprises, a cause de tant de diverses interruptions, & toutefois en moins de neuf mois. M. Languet qui confessa n'avoir jamais creu, que ceste matiere se peust traicter avec telle solidité, l'ayant leu luy conseilla de le traduire luy mesme en Latin. Ce fut son exercice de l'année suivante en mesme lieu, & non sans divertissemens semblables. Car partie les affaires publiques, partie les domestiques, qui par une si longue absence n'estoient pas peu accreuës, le contreignirent de faire un tour en France; nomméement vers le Roy de Navarre. Cause que M. le Prince d'Orenge & Messieurs les Estats, le prierent de traiter de leur part avec Monsieur le Duc d'Anjou, qui lors

se preparoit au secours de Cambray. Il eust donq cest honneur de l'abboucher, premierement a la Ferté Gaucher, puis a Chasteau Thierri, ou il avoit donné rendez vous a ses forces; l'a il le voulut ouïr en plein conseil. Sa charge estoit de luy persuader ayant secouru Cambray, de percer tout outre jusques en Brabant avec son armée, qui seroit rencontrée a moitié chemin de celle des Estats. Que cestoit le moyen de haster la resolution de quelques Provinces encor douteuses, & de le faire embrasser avec plus d'applaudissement par toutes; Outre, quelques desseins, qui se pouvoyent executer avec facilité par ce moyen; qui avec le temps, l'ennemy plus preparé, se rendroient plus difficiles. Fut ceste proposition loüée & approuvé de tous, embrassée mesme par le Duc, non toutefois suivie; soit, qu'apres le secours de Cambray les volontaires, mesme la pluspart de la noblesse, se voulussent retirer; soit, qu'il estimast que la resolution des Provinces douteuses, se deust plustost haster par le sentiment de leur necessité. Ce que prevoyant M. du Plessis par la composition & nature de l'armée, manda au Prince d'Orenge; Qu'on luy avoit tesmoigné bonne volonté de ce faire, mais qu'il voioit des choses qui en pouvoyent empescher l'effect; a ce qu'il n'y appuiast trop ses affaires. Poursuit donq son voyage & arrive au fort de l'Esté en Gascongne, ou rencontrant le Roy de Navarre entre Pau & Nerac, les premiers propos de ce Prince furent; *Qu'il vouloit, que desormais il s'approchast de luy pour plus n'en bouger, & que ce fust au plus vivant des deux.* Ainsi apres avoir esté retenu environ deux mois, prit congé de luy pour venir retirer sa famille. Il vit de sa part le Duc d'Anjou a S. Valeri sur Somme, premier qu'il repassast la mer, & le conduit jusqu'a Boulongne ou il s'embarqua sur la fin d'Octobre, tousiours en esperance du mariage avec la Roine Elizabeth. A son arrivée a Anvers M. du Plessis trouve femme & enfans malades; Un fils mesme que Dieu luy avoit donné, en son absence aussi tost retiré à luy; Mais outre cela, M. Languet son singulier ami decedé, lequel Madame du Plessis, bien que malade elle mesme, avoit assisté jusques aux derniers soupirs. Ses derniers propos furent; *Qu'il n'avoit regret, que de n'avoir peu reuoir M. du Plessis premier que mourir, auquel il eust laissé son cœur s'il eust peu.*

peu. Qu'il avoit desiré de vivre pour voir le siecle amender; mais puis qu'il alloit tousiours s'empirant, il n'y avoit plus que faire. Que les Princes de ce temps estoyent d'estranges gens; Que la vertu y avoit beaucoup a souffrir, & peu a gagner; Qu'il plaignoit bien M. du Plessis, qui auroit a en sentir sa bonne part & de mauvais temps a passer; Mais qu'il prist courage que Dieu l'assisteroit. Au reste l'adjura de requerir de luy, en luy disant a Dieu de sa part, une chose; Qu'au premier livre qu'il mettroit en lumiere il feit mention de leur amitié. Cela feit M. du Plessis non long temps apres par une petite Preface, a l'entrée de la Version Latine de son livre, *de la Verité de la religion Chrestienne.*

Sur le point de partir d'Anvers, comme desia il des-meubloit, avint que les François qui estoient en garnison a Berghen sur le Zoom commandés par le Colonel la Garde, se mutinerent a faute de payement; & pour l'accelerer menaçoient de traicter avec l'ennemi. M. du Plessis pour la creance qu'il avoit envers eux, est prié par les Estats de s'y transporter, & de les r'amener a raison; Ce qu'il fait volontiers. Le sieur de la Garde luy donnant a souper, vient aduis, que le sieur de Hautepenne Gouverneur de Breda, estoit a trois lieuës de la, avec Cavalerie & Infanterie. Surquoy ils se resolvent ensemble de visiter les gardes, afin que tout fust en bon estat. L'Autheur de l'entreprise estoit le Marquis de Berghen, qui jusques là s'estoit contenu en paix. Il avoit gaigné deux Charpentiers en sa ville, qui la nuict entrés par le Canal des latrines d'une Tour, soubz la vouste de laquelle passe le Zoom, avoyent levé les Escluses qui le tenoyent en hauteur; tellement qu'on n'y alloit point jusques au genovil. L'ennemy donq s'y rend avant la poincte du jour, & passent en bataille soubs ceste Tour; Les capitaines & gens armés a la teste, & entrent quatre cens hommes sans contredit. Entrez se saisissent du marché au bled; posent un corps de garde devant la porte du sieur de la Garde pour empescher le r'alliement, & envoyent une trouppe, pour ouvrir la porte appellée du Havre, a leur Cavalerie, qui y attendoit. L'allarme est donnée par la sentinelle, & vient jusques a M. du Plessis, couché au logis du Capitaine Fouquerolles, qui ceste nuict estoit de garde. Aussi tost il se leve, & a moitié habillé

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

billé prenant une pertuisane court a la grand place qu'il trouve abandonnée. Passe a cest instant le Sergent Major nommé la Tour, sur un bon cheval, qui luy dit, qu'il ne s'en alloit point d'ouïe; qu'il avoit veu l'ennemy, fort dans la ville, qu'elle estoit perduë, & luy monstre les Clefs qu'il avoit dans la main pour luy ouvrir la porte d'Anvers. A quoy respondant, qu'il vouloit voir autre chose, passe outre & s'en va. Il r'allie jusques a vingt hommes ou environ qui de diverses parts traversoient la place, partie desquels il baille au Capitaine Roques d'Auriac en Albigeois, qui estoit venu avec luy, lesquels il jette devant luy, & en file la grand ruë ou il avoit a r'encontrer l'ennemy qui tenoit l'autre bout. Vint a propos que M. d'Aleins Lieutenant de M. de la Garde homme determiné, avec ce qu'il avoit peu r'allier, les rencontrant a la porte de Vove qu'ils taschoient d'ouvrir, les charge resoluëment & les renverse sur les autres; Que le sieur de Fouquerolles aussi qui faisoit sa ronde les choque en l'estroit de la Courtine, ou l'avantage estoit egal, & les repousse; & qu'en mesme temps ils voyent venir M. du Plessis en teste droit a eux; Tellement que, partie l'estonnement, partie la doute de double intelligence, les fait tourner visage, pour repasser, mais en desordre par ou ils estoyent entrés. Le conflict fut aspre, & jusques a se colleter, & s'y perdirent plusieurs; Des nostres environ vingt, entre lesquels le Capitaine la Riviere, & M. d'Aleins fort blessé; Des ennemis soixante & dix, la pluspart Capitaines ou Soldats signalés, morts, & plus de prisonniers; outre ceux qui le jour venant, furent tuez des Courtines, attendans dehors l'ouverture de la porte, en assés grand nombre. Deux choses humainement sauverent la place; L'une, que les Capitaines pour faire croire a M. du Plessis qu'ils tenoient leurs compagnies en bon estat (ce qu'ils luy confesserent) avoyent doublé leurs gardes. L'autre, que les guides qui les devoyent mener a la prochaine porte du Havre que les Flamens appellent Haven / par mes-entendre les menerent a celle de Huauven; Celle la aisée a rompre; celle ci au contraire, garnie d'une bonne porte coulisse; laquelle ayans trouvée autre qu'ils ne s'attendoyent ils creurent estre trahis. Et ainsi luy dirent les personnes qui luy furent tous amenez pour en faire le

r'apport

r'apport aux Estats; Vers lesquels il luy fut desormais aisé de procurer la reconciliation des François, apres une si loüable preuve de leur valeur & service. Et ceci ay-ie estendu un peu plus au long, tant par ce que M. du Plessis faisoit bonne partie de ceste action, que parce que ceste histoire, ne se trouve pas ailleurs assés particulierement escrite.

Retourné de là, il avoit payé toutes ses debtes qui n'estoyent pas petites, apres un si long sejour, pris congé de Messieurs les Estats, de M. le Prince d'Orenge, & de tous ses Amis, son bagage acheminé, sa femme & ses enfans en Carrosse sur le bord de l'Escau pour trajecter en Flandres, luy deux heures apres les devant suivre; Voici que sans luy en dire mot, M. Junius Bourgmaistre d'Anvers, personnage insigne en authorité & doctrine la va arrester, & quelque resistance quelle fist, la ramene en son logis; disant; Que M. le Duc d'Anjou ayant a venir au premier jour au païs, pres duquel ils avoyent si peu de personnes confidentes & affectionnées a leur bien, ce n'estoit pas le temps de le laisser aller; Luy en font escrire par M. le Prince d'Orenge qui estoit a Gand; parler par Madame la Princesse sa femme; requerir par les Estats. Mais il leur dit, qu'il ne pouvoit acquiescer a leur desir, (duquel neantmoins il se sentoit & indigne & tres-honoré) sinon avec le congé de son Maistre. Surquoy fut promptement depesché le Baillif de Nozeroi en poste avec lettres tresexpresses du Prince d'Orenge & des Estats vers le Roy de Navarre; lequel ayant tesmoigné avec beaucoup d'estime de M. du Plessis, combien son service luy estoit utile aupres de soy, luy permettoit toutefois de demeurer encor six mois aupres d'eux, desquels il ne luy sçauroit moins de gré que s'ils estoyent employés pres de sa propre personne. Avoir esté retenu si instamment par ce peuple, joinct a la jalouzie que le Duc d'Anjou avoit du Roy de Navarre, ne le chargea pas de peu d'envie. Ce qu'il prevoioit assés, mais on ne vouloit pas accepter ses excuses. Monsieur le Duc d'Anjou ayant donc passé l'hiver en Angleterre estoit venu si avant en l'esperance du mariage avec la Roine Elizabeth que la Bague fut donnée de part & d'autre. Mais comme le Contract est presenté a la Roine pour le signer, elle jette la plume; & se tournant vers les Seigneurs de son

Conseil en colere leur dit; *qu'ils estoyent bien aueugles, s'ils ne voyoient par là leur ruine; qu'ils ne pouvoyent ignorer, que par sa mort ils ne s'entrecoupassent la gorge, & sçavoyent bien, que se mariant elle ne pouvoit long temps vivre.* Ce qu'on interpretoit a quelque defaut de nature. Et neantmoins ne laissa le Duc de se departir d'elle avec son amitié & bonne grace. Ce qui soit dit ici en passant; parce que M. du Plessis avoit tousiours contesté avec M. le Prince d'Orenge, que ce Mariage ne se feroit point, quoy que luy en escrivist M. de S. Aldegonde lors employé en Angleterre. Et de faict, sur la nouvelle des Articles accordez & bagues données, comme les Actions de graces solennelles s'en fissent en la gran d'Eglise de Gand, qui devoyent, estre suivis de feux deioye, M. le Prince d'Orenge, aupres duquel il estoit assis l'en gaussoit. Mais sur le milieu de l'Action, luy vint une depesche de M. de S. Aldegonde, portant ce que dessus; dont fut retracté le mandement des Feux avec un grand desplaisir dudit sieur Prince, qui en avoit fait esperer beaucoup d'avantage a ce Peuple.

Anno 1582. Arrive M. le Duc d'Anjou en Feburier 1582. a Flessinghe, assisté de grand Noblesse d'Angleterre. Là M. le Prince d'Orenge le va recevoir & avec luy M. du Plessis, qui eut bien du contentement d'y revoir de ses principaux amis; sur tous M. de Sidney avec le Conte de Lecestre son Oncle. Il y fut assés bien recueilli de M. le Duc, mesmes gratifié en apparence des bons services qu'il luy avoit faicts; mais ne tarda gueres qu'il ne monstrast des effects contraires. Il avoit esté convenu, que le Duc auroit au Conseil d'Estat du païs, deux Conseillers François, tels que les Estats choisiroyent. Il sceut qu'ils avoyent resolu de luy nommer M. le Conte de Laval & M. du Plessis; Soubs pretexte donc de les obliger, leur declare, qu'il ne vouloit autre Conseil que le leur; & aima mieux n'en avoir du tout point. Aussi estoit ledit Sieur Conte de la Religion, plein de vertu & d'integrité & intime ami de M. du Plessis. Neantmoins en l'exterieur vouloit-il qu'on creust qu'il faisoit cas d'eux; de tant plus que les plus speciaux serviteurs de la Roine d'Angleterre, venus avec luy, ne luy avoyent pas teu, que la Roine leur Maistresse feroit un grand prejugé de ses futurs comportemens & vers elle

& vers le païs, ſelon qu'il prendroit plaiſir ou non a ſe ſervir de ces deux, deſquels la probité leur eſtoit connuë. En apparence donq il leur faiſoit bon viſage, ſe rendoit familier a eux, ſur tout ſi quelqu'un de Meſſieurs des Eſtats eſtoit preſent; mais ne les admettoit aucunement a ſes affaires, leur cachoit ſes intentions, & les en eſlongnoit autant qu'il pouvoit; Ce que ſelon leur modeſtie il leur eſtoit aiſé & de ſupporter & de diſſimuler. Avint que Meſſieurs des Quatre Membres de Flandres (ainſi appellent ils les Eſtats de la Province) par Deputez expres d'icelle, le requirent ſolennellement de leur donner pour Gouverneur M. du Pleſſis, memoratifs des ſervices qu'ils avoyent receus de luy; & cela ſans luy en avoir communiqué. Il s'en desfait honneſtement; Qu'il ſçauoit bien qu'ils l'aimoyent, & que de fait, ils ne choiſiſſoient pas mal; mais qu'ils conſideraſſent, qu'il n'avoit perſonne ſi neceſſaire pres de luy, pour la connoiſſance particuliere qu'il avoit des affaires de leur païs, qu'il ne s'en pouvoit paſſer. Sur quoy ces Meſſieurs viennent trouver M. du Pleſſis, luy diſent ce qui s'eſtoit paſſé, ſe congratulans avec luy, de ce qu'il eſtoit tant en la bonne grace du Prince, & par là bien eſperans de leurs affaires. Ce fut de ceſte heure là, que prevoyant du mal de ſes Conſeils en cachette, il ſe reſolut de ſe retirer au pluſtoſt, depeur que ſa preſence ne ſerviſt de piege a ce Peuple; & en attendant s'ouvrit aux plus diſcrets d'entre eux de ceſte façon de proceder, afin qu'ils ne s'abuſaſſent ſur ceſte apparence, ains priſſent de plus pres garde a toutes choſes. Mais rien ne luy fut plus ſuſpect, que ce qu'il ne vouloit point ny recercher ny embraſſer aucun expedient pour ſes affaires. Car comme M. du Pleſſis luy propoſaſt; *que ſon Armée eſtoit en neceſſité; quelle y ſeroit touſiours, tandis qu'il s'attendroit ailleurs; qu'il en falloit cercher l'entretenement dans ſon propre Eſtat; que cela ſeroit aiſé a perſuader aux Provinces, outre & par deſſus le Traicté fait avec luy a Bourdeaux, quand la neceſſité leur en ſeroit remonſtrée, & qu'il ſe ſeroit limité a quelque choſe,* (ce que de faict il avoit ja esbauché avec quelques uns) il luy reſpondit cruëment, *qu'il ne vouloit rien d'eux, & qu'on ne luy feroit pas plaiſir de leur rien propoſer de ſa part*; ſe reſervant evidemment une occaſion de plainte, & une couleur de juſtice, quand il auroit executé quelque violence.

Or comme M. du Plessis, avoit envie de se retirer, aussi avoit le Duc de l'esloigner, comme trop clair voiant en ce qu'il projettoit. Et pource accepta volontiers une honorable occasion qui se presentoit. L'empereur Rodolf tenoit une Diete Imperiale a Augsbourg. M. le Duc par l'aduis des Estats se resolut dy faire trouuer Ambassadeurs de sa part, pour se presenter a faire l'hommage a l'Empire, en qualité de Duc de Brabant; & nomma pour cest effect Messire Guillaume Robert de la Marke Duc de Buillon & M. du Plessis. La chose vint jusques là, que leurs Pouvoirs furent expediez, leurs Instructions dressées, le tout par luy; la Harangue aussi qu'il avoit a faire en Latin a l'Empereur & aux Estats de l'Empire, en laquelle il justifioit la cause des Estats en la deposition du Roy d'Espagne, & election du Duc d'Anjou, par le recit de ce qui s'estoit passé depuis la Paix de Cambray 1559. de poinct en poinct; Piece qui luy a esté desrobbée, & que je luy ay souvent oui regretter. Mesmes fut envoyé Gentilhomme expres a Augsbourg pour y prendre leurs logis, auquel de faict ils furent baillez. Part donq M. du Plessis des Païs-bas avec ceste Depesche, & Mandemens au Thresorier General du Duc, nommé Renaud, pour luy delivrer argent tant pour le voyage, que pour les presens qu'il conviendroit faire en suite de ceste Legation. Mais ce qu'il avoit preveu, & qu'il n'avoit peu dissimuler au Duc mesme luy avint; Qu'apres avoir exposé a la Roine Mere passant à Paris la charge qu'il avoit, qui faisoit mine de l'avoir aggreable, le Thresorier luy dit a l'oreille, qu'il y avoit un contre Mandement. Surquoy il r'envoya la depesche par Gentilhomme expres au Duc, qui en retira Acte du Greffe des Estats, ausquels aussi il rendit raison de ce qu'il n'avoit peu passer outre. M. le Duc, avoit en mesme temps aussi eslongné M. de Buhi l'vn de ses chambellans frere de M. du Plessis soubs ombre de l'enuoyer vers le Roy presser un secours d'argent; M. d'Avantigni semblablement, auquel il avoit fait supposer une lettre d'un singulier Ami, qui le consoloit de la mort de sa femme, laquelle toutefois il trouva en santé, & par autres artifices en avoit r'envoyé plusieurs; Tout cela par ce qu'estans de la religion & gens de bien il ne les vouloit pas avoir pour inspecteurs de ce qu'il minutoit. Mais M. du

Plessis

Plessis n'eut point bonne opinion, de ce que remonstrant a la Roine le desordre qui estoit en l'armée du Duc & le remede qui s'y pouvoit apporter, sans l'approfondir d'avantage, elle luy dit, que quand le Mareschal de Biron seroit arrivé les choses changeroyent de face; par ce qu'il ne voyoit pas, qu'il allast garni de ce qui estoit necessaire pour l'amender.

Or entre l'arrivée de M. le Duc d'Anjou ez Païs-bas, & le partement de M. du Plessis pour ceste pretenduë legation, survinrent deux choses notables; L'une fut l'Assassinat premier du Prince d'Orenge au Mois d'Auril 1582. par Jauregui Basque; suscité par le Roy d'Espagne, duquel l'histoire est assés connuë, sauf un principal secret; Que sa guerison vint, de ce que les Chirurgiens, avoyent poussé si avant une petite tente dans la playe, qu'ils ne la peurent retirer, & se bouchant le trou interieur nature au bout de quelques jours la repoussant, il s'y trouva du pus blanc, qui leur fut indice de la vene refermée. Car pour estroictemẽt que le Botal Medecin du Duc d'Anjou y tint le poulce, le sang couloit tousiours, mais dans l'estomac, dont pour un matin il en jetta cinq livres. Lors escrivant sur des Tablettes (car il luy estoit defendu de parler) dit a Dieu a M. du Plessis, & le pria de continuer la mesme affection a Dame Charlotte de Bourbon sa femme & a M. le Prince Mauriee son fils. Ici ne faut point oublier, qu'en ceste agonie, il demanda avec esmotion a Monsieur de Villiers pasteur, comment il rendroit Conte a Dieu de tant de sang respandu. Comme l'autre opposoit les justes causes de la guerre a ces excés particuliers il s'escria; *Iay recours a la misericorde de Dieu, en la seule misericorde de Dieu, consiste mon salut.* L'autre fut la prise de Salsede en Juin, premiere descouverte des desseins de la maison de Lorraine en France. Il fut pris a Bruges, le Duc y estant, & sur le poinct que M. du Plessis partoit; accusé d'avoir pris un Regiment en son service; pour, s'il estoit distribué en garnisons, livrer à l'Espagnol les places qui luy seroyent commises. Mais ce qui donna soupçon de plus profonds desseins fut; qu'un Italien pris avec luy, comme les Archers du grand Prevost du Duc le faisoyent disner, appuiant son cousteau contre la table s'en tua luy mesme. Cause qu'on serra Salsede, qui en conta de toutes sortes. Et M. du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Plessis en fut instruict pour en informer leurs Majestés. I'adjousteray qu'en mesme temps estoit venu en lumiere un Livre intitulé *Stemmata Ducum Lotharingiæ & Barri*, composé par Rozieres Archidiacre de Thoul, ou il pretendoit prouver, que la Couronne de France appartenoit a la maison de Lorraine, comme descendant de Pharamond, & depuis de Charles le Grand, a eux ostée par Merovée, Capet, & leurs Successeurs. M. du Plessis jugeant la consequence de ce Livre en envoya l'Extraict au Roy Henri III. cotté page par page. Le Roy l'en remercia & luy commanda de le refuter; Ce qu'il fit par un petit Traicté qui fut lors imprimé & se lit encor. Ledit Archidiacre sur la plainte du Roy, luy fut envoyé prisonnier, ou il feit amende honorable en presence du Conseil, & l'abjura promettant de le retracter. Or se courouça fort le Roy contre ses serviteurs, principalement ses Historiens qui ne luy en avoyent point donné advis. Au reste pendant ce reste de sejour d'Anvers M du Plessis tourna son Oeuvre *de la Verité de la religion Chrestienne en Latin*, qui fut depuis son partement imprimé par Plantin. L'un & l'autre se gardent encor escripts de sa propre main.

Ainsi donq partit il avec sa famille des Païs-bas, non sans regret du peril ou il laissoit ce peuple, & non sans en dire ce qu'il en pensoit pour un dernier a Dieu a M. le Prince d'Orenge, qui estoit lors a Bruges; Luy escrivit mesme de Dunkerke ce qu'il avoit remarqué és deportemens du Sieur de Chamois Gouverneur. Mais ce pouvre Prince s'y trouvoit enlacé, & se promettoit de gaigner le Duc par bien faire; S'estoit neantmoins bien apperceu, qu'on n'eust pas esté marri que sa blesseure eust reüsci.

Avoit le Roy de Navarre quelque degoust de M. de Grateins son Chancelier, digne personnage toutefois, mais qui n'estoit pas tousiours bien d'accord avec M. de Segur surintendant de sa Maison. Il fait proposer a M. du Plessis d'accepter ceste charge; Et sur ce qu'il ne l'estimoit convenir avec la profession des armes qu'il faisoit, luy declare qu'il ne laisseroit point l'espée pour cela, ains l'exerceroit en la mesme sorte qu'on fait en Angleterre, Escosse, Pouloigne & autres grands Estats. M. du Plessis trouva neantmoins plus a propos de s'en excuser pour n'estre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

pas cause d'un exemple nouveau & ne bigarrer sa vie. Il arrive donq avec sa famille a Paris sur la fin de l'Esté, & apres avoir sejourné quelques mois ches soy environ le mois de Novembre prend la poste pour aller en Guienne trouver le Roy de Navarre, laissant encor sa femme en sa maison. Comme il est en chemin il r'encontre M. du Ferrier a Artenay revenant de son Ambassade de Venize ou il l'avoit particulierement connu en l'an 1570. Apres les embrassemens, s'estans retirés apart sur le discours de la bonne disposition que Dieu luy donnoit en son aage, il luy escheut de dire qu'il touchoit le septante sixieme. Sur quoy M. du Plessis prenant l'occasion; *Et donc est il point desormais temps de penser a sa conscience? a ces bons propos que vous m'avés autrefois tenus a Venize? a ceste resolution tant de fois repetée & de bouche & par lettres, de faire ouverte profession de la verité, de si long temps connue, si long temps recelée?* Et si vivement l'en pressa, qu'il tira parole de luy, qu'il se declareroit; ne taisant pas toutefois qu'il eust bien voulu estre payé auparavant de quatorze mil escus qui luy estoyent deubs de son Ambassade. M. du Plessis escrit a ses Amis a Paris pour l'entretenir en ce bon propos; Et pour luy arracher toute excuse arrivé qu'il est aupres du Roy de Navarre, le persuada de l'appeller pour son Chancelier. Sur quoy toutes affaires cessantes il le vint trouver & fit publique profession de la religion reformée. C'estoit un grand personnage, versé en toutes bonnes lettres, excellent Jurisconsulte, honoré de plusieurs Ambassades, mesmes de celle au Concile de Trente, & qui pour port de ses estudes, avoit choisi sur ses vieux ans & l'Escriture & la langue Saincte. Et pour ce M. du Plessis, comme il se void par plusieurs de ses lettres, l'exhortoit a faire une declaration plus solennelle; par laquelle les Estats ou il avoit vescu entendissent, pourquoy un tel personnage, en la reputation en laquelle il estoit & en tel aage, se retiroit de la Religion Romaine. Mais il ne peust obtenir cela d'une ame envieillie au respect de la Court & en la crainte du monde. M. de Montagne certes, ne se pouvoit saouler de dire a M. du Plessis; *Vous avés gaigné une bataille sur nous, par l'appel de cest homme, honorant en luy une vertu que nous avons mesprisée.* De ce temps aussi est un Traicté fait par M. du Plessis discourant des causes pour lesquelles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

quelles le Concile de Trente ne peut estre receu en France, qui mesme fut aggreé par le Roy Henry III. & M. de Chiverni son Chancelier; de l'advis duquel il fut imprimé a Paris, sur ce que le Pape pressoit le Roy de le faire verifier en son Parlement.

Cependant le Roy d'Espagne portoit impatiemment l'entreprise du Duc d'Anjou sur les Païs-bas, qu'il voyoit receu Duc de Brabant, & cerchoit tous moyens de s'en venger. Envoye donq en Bearn le Viconte d'Etchaux & Undiano son beau frere tous deux Navarrois, mais cestuy la subject du Roy de Navarre, cestuy-ci le sien; leur charge estoit, soubs pretexte de regler la frontiere de traiter avec le Roy de Navarre. Averti qu'il en est par M. de Saint Genies gouverneur de Bearn & de la basse Navarre depesche M. du Plessis pour les abboucher & sçavoir ce qu'ils avoyent a dire. Leur Proposition fut en somme; *Que le Roy d'Espagne les envoyoit expres pour traicter avec le Roy de Navarre du bien commun des deux, & luy donner le moyen d'estre tresgrand s'il vouloit; Qu'il ne pouvoit douter que sa ruine ne fut proche, s'il ne la prevenoit par quelque voye extraordinaire. Que le Roy de France estoit tout resolù de luy redemander les villes de seureté, desquelles le temps expiroit. S'il ne les rendoit, de luy declarer la guerre, & s'il les rendoit d'achever de le despouiller. Que mesmes il sçavoit de certain qu'on pratiquoit de ses gardes pour le tuer. Que de son costé il avoit de grandes occasions de se douloir du Roy de France, qui en pleine paix auroit permis au Duc d'Anjou son frere d'attenter sur ses Païs, & a luy administré deniers & forces pour ce dessein; Mauvaise recompense du secours qu'il luy avoit donné en pareil cas, contre ses subjects; Pour ce estoit resolu de luy rendre la pareille; Et quant a ce Minchon* (ainsi appelloit il par mespris le Duc d'Anjou) *qu'il en auroit bien sa raison apres. Si donq le Roy de Navarre, duquel il connoissoit la valeur & la creance, vouloit entreprendre avec ceux de son parti, la guerre contre le Roy de France; Qu'il luy delivreroit pour avant main trois cens mil escus tous prests a Pampelune, & de la en avant cent mil escus par mois. N'entendoit point par là faire prejudice a sa religion. Qu'il jouïst des Edicts ja faicts & obtenus du Roy de France; Seulement que par les moyens qui luy seroyent administrés, il se contentast de s'accroistre en ce qui seroit du tem-*

temporel (c'estoyent leurs motz) *& que pour tout il ne vouloit asseurance que sa parole.* Remercient de la part du Roy de Navarre Messieurs de S. Genies & du Plessis, le Roy d'Espagne, *de ceste sienne bienveillance, qu'il imputoit a la connoissance qu'il avoit des torts qu'on luy faisoit & a sa magnanimité naturelle qui le portoit a compatir aux Princes affligés. Qu'a la verité ils ne pouvoyent ni douter, ni dissimuler que ses ennemis ne luy brassassent beaucoup de mal; mais que pour avoir Dieu de son costé, il ne pouvoit s'obliger a prendre les armes, qu'il n'y vist la justice de sa cause toute entiere, & ne la peust approuver & aux siens & a tous autres. Si toutefois le Roy d'Espagne luy vouloit tant de bien; Qu'il avoit un million d'Or vaillant & plus en ses Païs-bas, soubs sa puissance; Que sur l'obligation de tous ses biens il luy prestast cinq cens mil escus, a l'exemple du Roy François I. qui en avoit use de mesme vers le Duc de VVirtemberg, pour l'encourager contre l'Empereur Charles. Qu'alors qu'il se verroit tels moyens en main de se defendre, il se pouvoit asseurer, qu'avec le bon courage qu'il avoit, il ne perdroit pas volontiers l'occasion de se munir contre l'injustice.* Et avec ceste response s'en retournerent lesdits Deputez vers le Roy d'Espagne. Mais comme M. du Plessis revint rendre raison de son voyage au Roy son maistre a Bazas, il sceut en chemin la nouvelle de l'entreprise faillie par M. le Duc d'Anjou sur Anvers, l'horreur & la perfidie de laquelle luy fit perdre toute la bonne volonté de ce peuple, & releva le Roy d'Espagne de se venger de luy, qui le vengeoit assés de soy mesme. Les lettres que M. le Prince d'Orenge en escrivoit a M. du Plessis se lisent encor, esquelles il reconnoissoit que ce qu'il luy avoit predit, luy estoit trop veritablement avenu. Un des siens nommé Durant pris a Anvers par le Peuple, au milieu de ceste aspre fureur, fut aussi tost delivré, monstrant une simple lettre de luy; Marque & de la creance qu'il y avoit laissée & de la bonté de ce Peuple. Aussi luy ay-je oui souvent dire, que la delivrance de ceste ville la, luy avoit esté l'une des plus sinceres & plus profondes joyes qu'il eust jamais euë.

ANNO 1583.

Cependant arrivoyent des accidens qui de fois a autre troubloyent la paix, pour lesquels faire reparer M. du Plessis est envoyé en Court. Ces affaires faites, comme il est prest de retourner en Gascongne il reçoit une depesche du Roy de Navarre,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

qui luy commandoit de se trouver de sa part au Synode National des Eglises de France qui estoit assigné, en la ville de Vitray en Bretagne; Ou apres avoir presenté les lettres du Roy de Navarre, la chose deliberée, fut receu en la compagnie avec ceste preface; *Que quand mesme il se fust rencontré comme passant en la ville, ils l'eussent requis d'assister en leur compagnie, & pourtant le prioyent de s'y rendre assidu pour les aider de son conseil.* Comme de faict il n'en perdit aucune session. Presidoit au Synode M. Merlin lors en grande reputation de pieté, de prudence & de doctrine. S'y trouvoyent deux Pasteurs des Eglises Reformées des Païs-bas envoyez au nom d'icelles pour s'unir en doctrine & confession avec nos Eglises Francoises. Ce qui se fit avec les formes & solennitez requises. Là aussi leur proposa M. du Plessis certains Articles par luy conceuz, concernans les Moyens d'avancer le Royaume de Dieu par l'univers; qui se lisent encor en ses Memoires; esquels son zele fut remarqué. Mais sur tout de la part du Roy de Navarre, (bien que par sa suggestion) il leur proposa deux poincts. L'un; Que le Roy de Navarre desiroit, que de chaque Province deux personnages capables & qualifiés fussent choisis pour resider continuellement aupres de luy; afin que de leurs conseils il fust fortifié, & qu'eux leur respondissent de la conduite des affaires publiques; Partant qu'a leur retour ils les y disposassent, pour en avoir l'effect au plustost. Cela avoit il desia proposé des l'an 1576. comme nous avons dit, lors qu'il vint premierement a son service, mais qu'il remit sus par ceste occasion, parce quelle n'avoit pas peu estre bien effectuée. L'autre; Qu'il se resolvoit d'envoier une Ambassade vers tous les Rois, Princes & Estats qui avoient embrassé la reformation selon l'Euangile, tant pour s'unir avec eux d'amitié comme de profession, que pour leur remonstrer plusieurs choses appartenantes au salut commun; Ausquels certes particulierement vouloit il proposer la necessité de reunir toutes les Eglises reformées, sinon soubs une Confession, au moins en attendant un Synode General d'icelles, soubs une concorde, & avec eux consulter des moyens plus expediens pour y parvenir; Partant les requeroit de faire choix entre les Eglises ou entre eux mesmes de deux personnages ou plus, douez de la pieté, doctrine, prudence,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

dence, moderation, & patience requises pour un tel œuvre. Sur le premier donq, fut resolu d'y mettre la main serieusement; Et s'en ensuivit l'effect au commencement de l'an suivant 1584. Anno 1584.
Pour le second, seroit supplié le Roy de Navarre par lettres Synodales d'avoir aggreable que M. du Plessis fust chef de ceste negotiation, auquel ils adjousteroient deux Pasteurs des Eglises Françoises, M. de Chandieu entre autres, personnage celebre par toute la Chrestienté. Mesmes furent deputés deux de la Compagnie pour louër & remercier le Roy de Navarre du soin qu'en l'un & en l'autre poinct, il tesmoignoit au bien des Eglises. Mais M. de Segur, homme vehement & brusque de son naturel, qui tenoit lors la principale authorité aupres du Roy de Navarre, d'ailleurs importuné de ses violences, fit tant qu'il eust cesté charge, Cause que les Eglises la voians en main d'une personne turbulente qui n'estoit pas pour la faire reussir, parce qu'il y avoit en luy plus de zele que de science, ne s'y voulurent point engager d'avantage. Comme aussi M. du Plessis eust proposé en ce Synode, combien il seroit necessaire que chacun entendist l'Origine, le Progrez & les Accroissemens des Abuz principaux en l'Eglise Romaine, que la pluspart se figuroient avoir tousiours esté en cest estat, fut exhorté par la Compagnie a l'entreprendre; Dessein que les longues guerres depuis luy auroient rompu, & qu'il auroit repris aussi tost que Dieu luy auroit donné repos, en son Traicté *de l'Eucharistie*. Ainsi reprit son chemin pour retourner en Guienne rendre raison a son Maistre de ce qu'il avoit fait. Passant en Poictou selon le commandement qu'il en avoit de luy, vit M. de Rohan Oncle dudit Seigneur Roy en sa maison du Parc, & le disposa a s'accommoder avec M. le Conte de Laval sur le differend qu'ils avoient pour la preseance aux Estats de Bretagne; Consentans iceux sans rien diminuer de leur amitié, & sans entrer au fonds de s'y trouver l'un apres l'autre & non ensemble. Et de faict vescurent tousiours depuis en bons amis. Menoit M. du Plessis, M. de Buzanual au Roy de Navarre, qui l'avoit accompagné tout ce voyage, & l'insinua lors en son service, auquel depuis il se recommanda en plusieurs Legations par luy exercées en Angleterre & és Païs-bas avec grande reputation & loüange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Pressoit le sieur de Segur la legation de laquelle nous avons parlé ci dessus, si avant, qu'elle fut resoluë, & en dressa M. du Plessis la Depesche & les Instructions qui se lisent encor en ses Memoires. Le tout tendoit a la Reünion tant Politique qu'Ecclesiastique de tous les Princes & Estats reformés; Sçavoir Politique, par une Alliance d'iceux tous pour s'opposer a la ruine qui leur estoit preparée par le Pape; Ecclesiastique, par l'Accord des Confessions differentes en quelques poincts, attendant lequel par un Concile general de toutes les Eglises reformées, toutes aigreurs cessassent, iceux s'entre reconnoissans & s'entre secourans comme freres. Et par ce que ce voyage estoit long, & que ledit sieur de Segur estoit surintendant de la Maison & Couronne de Navarre, le Roy de Navarre l'en deschargeant par Patentes expresses, pourveut de ceste charge M. de Clervant & M. du Plessis ensemble pour l'exercer conjoinctement & par indivis; lesquels bons amis qu'ils estoyent & vrayement s'entreprevenans d'honneur en toutes choses, furent en exemple a tous d'une societé butée au service de leur Maistre, sans fraude & sans envie. Mais M. du Plessis, bien que reconnoissant l'honneur de ceste charge supplioit fort le Roy de Navarre de l'en dispenser, allegant; Qu'il estoit la comme estranger, nouveau serviteur en ceste maison au regard de tant d'autres, trop facile de son naturel pour resister a tant d'importunitez, trop desireux de contenter un chacun, pour en une Maison necessiteuse, & toutefois obligée a tant & de si grandes despenses, tenir la bride assés courte. Et neantmoins le Roy de Navarre luy promettant de soulager toutes ses difficultés par son authorité, le fit passer par dessus. Certes ces deux hommes pouvoyent relever ceste Maison, & en avoyent & proietté & acheminé de bons desseins, si les guerres civiles de tant d'années, qui survindrent peu apres, suscitées contre elle, ne les eussent traversés.

Advint ce mesme esté, que la Roine Marguerite femme du Roy de Navarre, qui avoit long temps demeuré pres du Roy son frere, n'estant pas bien avec luy, commença a l'ennuier. Il luy fait entendre qu'il prendroit plaisir qu'elle allast retrouver son mari, & pendant qu'elle y marchandoit, se passerent entre le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Roy & elle de grosses paroles, telles qu'il luy fit commandement absolu de partir. Mesmes non content de l'avoir congediée rudement, comme elle s'acheminast, luy fit a quatre lieuës de Paris prés S. Cler, en plain chemin arrester son train, par un Capitaine de ses gardes nommé Saliers, qui mesmes mit le nez dans sa littiere, luy fit abbatre le masque, prit Madame de Duraz, & Madamoiselle de Bethune ses favorites & autres de ses femmes, & les mena prisonnieres en l'Abbaye de Ferrieres ; Là furent juridiquement interrogées par un Prevost, les Actes receuz par son Greffier, contre l'honneur mesmes de leur Maistresse. Le Roy de Navarre ayant receu ceste nouvelle a Nerac, estima ne la devoir recevoir, qu'il ne sceust la cause de ceste injure, qui faite & receuë en plain midi ne se pouvoit dissimuler. Pour en avoir donq ou esclaircissement ou reparation se resoult d'envoyer M. du Plessis vers le Roy qui s'estoit eslongné jusques a Lyon, ou il le fut trouver en poste. Ceste negotiation espineuse & pleine de precipices de tous costez, ou il alloit d'un mari & d'une femme, en faict d'honneur, de telle qualité, & entre deux Roys l'un son Maistre & l'autre son Prince, se trouve toute entiere en ses Memoires, mais en voicy la somme. Ayant representé au Roy l'atrocité du faict, le requit de la part du Roy de Navarre, de deux choses. L'une, *de luy vouloir declarer la cause de son indignation, qui l'avoit porté a telles indignitez contre sa femme, qui avoit l'honneur d'estre sa sœur ; veu qu'a la moindre femme du monde on n'oste point l'honneur, qu'elle ne l'ait premierement perdu ; Ce qu'il ne veut croire, combatu cependant de sa sagesse & moderation accoustumée. L'autre de luy vouloir en tout cas, & comme le Chef de la famille faire justice, & comme bon Maistre, conseiller ce qu'en un affaire si perplex il auroit a faire.* Le Roy tergiversoit, & peut estre se sentant coupable de trop de precipitation, voulut destourner la cause sur les Dames ci dessus, qu'il accusoit de mauvaise vie. Mais luy repliqua M. du Plessis ; *Qu'il n'estoit pas la pour plaider leur cause ; que le Roy son Maistre ne luy eust pas fait ce tort de l'envoyer en leur faveur. Qu'il estoit question de la Roine sa sœur, si elle avoit commis faute digne de tel affront, qu'il luy en demandoit justice ; Si non, qu'il le supplioit de la luy faire de ceux qui estoyent autheurs de ce mauvais conseil, au deshonneur de la maison*

Royale

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Royale & sienne. Ce qu'il disoit nommeement, parce que les Mignons qui lors gouvernoyent, avec lesquels elle ne pouvoit compatir, estoyent creuz luy avoir suscité ceste querelle. Lors voulut le Roy extenuer le faict, *qu'il n'estoit pas si crud comme on luy avoit escrit*, &c. Sur quoy M. du Plessis derechef; *Qu'il n'avoit point esté fait pour estre desguisé en plain midi, sur un grand chemin, connu dedans & dehors le Royaume par toutes ses circonstances, des plus grandes jusques aux moindres*; Et pour luy monstrer, que rien n'en estoit caché au Roy son Maistre, luy exprime toutes les particularitez. *Qu'il avoit charge en somme de dire a S. M. qu'il avoit fait trop ou trop peu; Trop, si la faute estoit moins qu'extreme; Trop peu s'y l'estimant digne de perdre l'honneur, il le luy laissoit survivre.* Lors conclut le Roy; *Qu'il se tenoit obligé au Roy de Navarre de la procedure qu'il y avoit tenuë; Qu'il avoit une Mere & un frere interessez en cest affaire comme luy, ausquels il en vouloit communiquer*; Et sur cela, empesché qu'il estoit a se desveloper, s'espandit sur l'honneur que nous devions a nos Pere & Mere, luy sur tout a la Roine sa Mere qui luy avoit sauvé son royaume; *Qu'aussi tost qu'il auroit pris des eaux avec la Roine sa femme, qu'on leur ordonnoit pour avoir lignée, il iroit a Paris, & de là en dedans l'Octobre en suivant, resoudroit le Roy de Navarre, & qu'il attendoit de luy ce devoir de bon suject, de faire trouver bonne ceste response au Roy son Maistre.* Vit bien M. du Plessis, qu'il n'en pourroit tirer d'avantage; Mais luy restoit un scrupule, que cependant la Roine sa sœur continuoit son chemin. Sur quoy il luy dit; *Mais que dira la Chrestienté Sire, si le Roy de Navarre la recoit, l'embrasse sans scrupule, la luy renvoyant ainsi barbouillée?* Et luy repliqua le Roy; *Quoy? si non qu'il recevra la sœur de son Roy, que peut il moins faire? Mais d'un Roy juste & equitable*, dit M. du Plessis, *qui ne voudroit pas requerir ceste obeissance d'un tel subject aux depends de son honneur & de son courage.* Et sur cela se resolut le Roy, d'escrire a la Roine sa mere, qu'elle la fist sejourner sur le chemin en quelque ville. Requit en fin S. M. de luy bailler sa Response par escrit, de tant plus qu'il y alloit & de son Roy & de son Maistre, & en un trop chatouilleux affaire. Ce que le Roy ne prenoit pas plaisir de faire; Toutefois luy bailla une lettre de sa main, qui en contenoit comme les semences, a

la-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

laquelle il adjousta plusieurs gracieuses paroles. Ce fascheux propos estant vuidé, pendant que du Halde, son premier valet de Chambre fermoit les lettres (car le Roy estoit seul en son Cabinet & l'appella de la garderobbe) le Roy luy en tint plusieurs autres; Premierement, s'il ne verroit jamais le Roy de Navarre son frere; Respond; que ce luy estoit beaucoup d'honneur que S. M. le desirast, mais qu'il avoit ce malheur, que des qu'il pensoit tourner la teste, pour recevoir ce bon heur, on le mordoit par derriere; Comme tout fraischement par la surprise d'Aleth en Languedoc avec un grand carnage, qui eust esté suivie d'autres desordres s'il ne s'en fust r'approché. Repliqua le Roy; Que tels attentats luy desplaisoient, & qu'il en feroit justice; Qu'il vouloit maintenir son Edict fait en 1577. ayant appris par experience que les ames ne se domptoient pas par les armes. Qu'il n'en eust pas dit ainsi de l'Edict de 76. qui luy avoit esté extorqué; Seulement qu'on se gardast bien de commencer; Puis luy demanda qu'estoit allé faire le sieur de Segur en Allemagne; Ce qu'a peu pres il luy declara. Et sur ce qu'il luy dit, que le Roy de Navarre estant son subject ne l'avoit deu envoier vers les Princes Estrangers, le supplia *en le considerant son subject, de ne le priver pas de la qualité souveraine qu'il avoit, & qu'il eust retenuë toute entiere, si ses predecesseurs ne se fussent liez si estroictement a la fortune de la France. Au reste que S. M. devoit croire que ses subjects de la religion grands & petits sçavoient bien connoistre, qu'il n'y avoit rien a gaigner pour eux en la guerre. Que le lendemain qu'ils y entroyent en la seule perte de sa bonne grace, ils perdoyent leurs biens, vies, honneurs, l'esperance d'eux & des leurs; Partant que S. M. devoit croire, que la seule necessité les y pouvoit porter, de laquelle elle les relevoit, puis qu'elle estoit en si ferme resolution de maintenir ses Edicts. Oui,* dit le Roy, *cela est bon pour les gens de bien. Ie le croy particulierement de vous; Mais voudriés vous respondre de tant d'autres qui ont fait profit des guerres civiles?* Et lors luy demanda, veu qu'il avoit bien estudié, comment il estoit Huguenot, & pourquoy il ne lisoit leurs docteurs. Et sur ce qu'il disoit les avoir leuz, *oui* dit le Roy, *mais avec passion; passion, certes Sire,* dit M. du Plessis, *& forte passion: Car je suis chair & sang, comme un autre, & ne suis pas né sans ambition; I'eusse esté bien aise d'y rencontrer*

contrer de quoy flatter ma conscience, pour participer aux biens & honneurs desquels je vous reconnois pour seul distributeur, & desquels en ceste profeßion je ne puis approcher. Mais i'ay trouvé par tout de quoy me fortifier en ma religion, & a falu enfin que le monde ait cedé a la conscience. Ces propos durerent pres de deux heures, que le Roy conclut par dire; qu'il ne vouloit pas disputer avec luy, & tesmoigna y avoir pris plaisir. Ainsi reprit M. du Plessis la poste ce mesme jour, & averti par le Chevaucheur de la Palisse, qu'il y avoit gens qui s'enqueroyent trop curieusement de luy, & qu'on luy tendoit des embusches pres de Moulins, courut toute la nuict & gaigna Paris. Ou derechef il trouva un Courrier du Roy de Navarre expres, qui le venoit avertir de se prendre garde sur la poste de Guienne. C'estoient gens attitrez par les serviteurs de la Roine Marguerite, pour sçavoir par sa prise & de ses Paquets, ce qu'il avoit fait avec le Roy. Cause que d'Orleans il suivit la poste de Limoges, & de là par le Perigord & Agenois a Eauze & en Bearn ou estoit le Roy de Navarre.

Là il le trouva minutant l'entreprise du Mont de Marsan, executée le mois d'Octobre suivant. Et d'autant qu'elle fait partie des propos qui ont a suivre, elle merite d'estre mieux escrite, qu'ailleurs elle ne se trouve. Ceste place est du Patrimoine de Navarre assise sur le confluent de deux rivieres & commande un grand païs. Il avoit esté dit par les Traictez qu'elle seroit renduë au Roy de Navarre sans delay; Mandé aux Consuls de le recevoir, au Mareschal de Matignon Lieutenant de Roy en la Province de les faire obeïr; Et diverses Jussions en avoient esté expediées; Mais ce Mareschal qui connoissoit les intentions de la Court, tergiversoit depuis trois ans, & le paioit d'excuses. Le Roy de Navarre donq, portant impatiemment, d'avoir esté abusé tant de fois l'ayant fait reconnoistre, par les sieurs de Castelnau de Chalosse, & de Mesme, se resoult de l'executer. M. le Prince de Condé l'estoit venu voir a Nerac. Sans autre amaz ils prennent leurs gardes & donnent a quelques uns des plus voisins le Rendez vous au milieu des Landes. La nuict ensuivante ils traversent la riviere qui sert de fossé a la ville avec des petits bateaux d'une piece, pour porter l'escalade a la muraille. L'escarpe estoit haute & pleine de buissons espais, tellement qu'il

qu'il falut cercher des Cerpes & s'y faire un chemin. Dieu voulut neantmoins qu'on leur en donnast le loisir, & parvenus au pied de la muraille ils y poserent une eschelle assés proche de la sentinelle, & par là entrerent en la ville. A l'allarme qui fut donné par un pistolet qui leur eschappa accourut le peuple, mais qui fut tost dissipé sans meurtre que d'un seul; Puis la porte fut ouverte au Roy de Navarre & le tout composé si promptement, qu'a huit heures du matin les boutiques estoient ouvertes, chacun a sa besongne sans aucune apparence d'hostilité. Cest acte fut exaggeré a la Court, & eut M. du Plessis a le defendre, comme defait la resolution en avoit esté prise avec luy seul. Il remonstra; *Qu'il n'y avoit rien en cela d'estrange, Qu'un homme rentroit dans sa maison par ou il pouvoit; Que d'ailleurs la volonté du Roy estoit claire par ses Patentes; Quà la Court il est ordinaire, de faire obeïr la Croië par bris de porte & de fenestre, quand un logis est marqué. Ainsi avoit le Roy de Navarre fait obeïr les Patentes du Roy de la sincerité desquelles il ne vouloit point douter.* En quoy l'equité fut trouvée telle, joincte a la moderation dont il avoit usé envers des subjects qui l'avoient tant irrité que le Roy n'en fit point autre instance.

Or taschoit, M. le Duc d'Anjou de renouër avec les Estats des Païs-bas; & le Roy mesmes avoit envoié M. de Believre vers eux, qui aux promesses adjoustoit les menaces pour les faire rejoindre a luy. Cela fut cause que le Roy d'Espagne sur l'hyver r'envoia les Sieurs Viconte d'Etchaux & Undiano son beau frere vers le Roy de Navarre pour presser le Traicté. Joinct qu'averti le Roy d'Espagne de la prise du Mont de Marsan & de l'affront fait a la Roine de Navarre par le Roy son frere a l'occasion duquel il avoit refusé de la recevoir, quelque instance que le Roy & Monsieur luy en eussent fait, par l'envoi de Messieurs de Believre & de Laverdin, c'estoit une injure toute née pour accepter les moyens de s'en venger. A ceste fois ils parlerent au Roy de Navarre mesmes a Pau, & n'y oublierent rien. Que le terme des places alloit expirer; qu'au premier jour on luy jettoit une armée sur les bras, ne fust-ce que pour luy faire reprendre sa femme par force; Que le temps donc estoit venu sans rien surattendre de prevenir par les moyens qu'on luy presentoit. Et

la dessus a luy particulierement en vertu d'une lettre de Creance qu'ils luy apportoyent du Roy d'Espagne, luy jettoyent en l'oreille, que ledit Roy, en s'accommodant a la religion, luy donneroit l'Infante, & prendroit Madame sa sœur en mariage; Et de la dissolution avec la Roine Marguerite, qu'il ne s'en mist en peine, qu'il s'en chargeroit vers le Pape. Tentations bien que venteuses qui pouvoyent esbranler l'esprit de ce Prince. Toutefois les choses deliberées avec les sieurs de Chastillon & du Plessis seulement, il se resolut de ne rien faire, par ou il luy peust estre reproché, quelque peril qui le menaceast, d'avoir esté instrument de la ruine de l'Estat, duquel il estoit né conservateur. Et pour ce leur respondit, apres plusieurs remerciemens, comme la premiere fois. Que si le Roy d'Espagne luy vouloit prester cinq cens mille escus sur ses terres des Païs-bas, il s'en tiendroit tres-obligé, & par la seroit encouragé, a ne perdre aucune occasion de se bien defendre. Pour le surplus; Qu'il reconnoissoit avec beaucoup d'obligation l'honneur & l'advantage qu'il luy presentoit; mais qu'il le supplioit de trouver bon qu'il luy dict; que comme en toutes choses il luy vouloit deferer, en ce qui estoit des respects de la conscience il ne voudroit rien ceder a personne. N'ayans peu iceux tirer autre chose de luy, dirent a M. du Plessis en se separans; Et bien, vous ne sçavez que vous faites de nous refuser; nos Marchans sont prests entendans ceux de Guise avec lesquels au refuz du Roy de Navarte, ils tenoyent leur Traicté assuré; Mais ne dissimuloyent point, qu'a l'occasion du corps de ceux de la religion ils l'avoyent preferé. Auroit esté aussi par eux proposé a M. du Plessis d'entreprendre la reconciliation des Estats des Païs-bas avec le Roy d'Espagne, par la creance qu'il y avoit, a eux bien connuë; Que ce seroit leur bien, deschirez comme ils estoyent, depuis le faict d'Anvers. Et comme il les enfonçoit la dessus, ne feignoyent point de l'asseurer, que pour l'exercice de la religion on en conviendroit aiséement; Jusques a luy offrir moyennant cela trente mil escus, adjoustant a l'Espagnole, qu'il auroit a faire a un Prince qui commencoit par milliers & achevoit par millions. Toutefois memoratif de la maxime de M. le Prince d'Orenge; Qu'il n'y avoit salut pour ces païs là qu'en l'Alliance de la France, il ne voulut point troubler

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

ses desseins par nouvelles ouvertures; Encor qu'ils luy offrissent passeport si ample qu'il voudroit, pour s'aller instruire en Espagne des intentions du Roy Philippe par sa bouche propre.

En ce temps avoit amené M. de Chastillon avec luy un Capitaine Beauregard Dauphinois, pratiqué par M. de Savoye, pour avec le Capitaine Espiard neveu d'Anselme (qui avoit troublé le Marquizat de Salusse) entreprendre sur la ville d'Arles. Pour les encourager il luy avoit declaré les grandes pratiques qu'il avoit en France; Mesmes qu'en mesme temps il verroit esclater des meilleures places du Royaume, luy nommant entre autres Orleans & Chaalons sur saone. Avoit aussi esté apportée au Roy de Navarre certaine lettre prise en la poche du Viceroy de Valence, a luy escrite de l'Escurial en ces mots; *Aujourd'huy a esté resoluë la guerre contre la France.* Et n'ignoroit pas le Roy de Navarre que la mesme recerche se faisoit vers M. de Mommorenci en Languedoc, par l'entremise du Duc de Savoye. Ceste concurrence le fit resoudre de depescher M. du Plessis en poste vers le Roy, pour luy donner adviz de ce que dessus, & tenter pour une derniere fois, si par tels devoirs il pourroit vaincre son cœur. Il luy menoit aussi ledit Beauregard qui avoit a luy designer particulierement les moyens & engins qui se devoyent employer pour executer la prise d'Arles. En chemin, sortant de Barbezieux il rencontra M. de Lansac, principal entremetteur de ceux de Guise vers le Roy d'Espagne, bien accompagné, qui ayant sceu dans le bourg qui il estoit, marchande a le faire suiure. Ce qu'il luy confessa depuis ayans fait amitié ensemble. Monsieur du Plessis toutefois qui en eut quelque instinct, avoit couru sans s'arrester jusques a Couay ou il estoit en seureté. Arrivé a Paris, cestoit sur le Caresme-prenant, le Roy eut haste de le voir, & luy donna audience secrete comme il la demanda, en l'hostel de Longueville ou il s'estoit logé pendant Anno
qu'on nettoyoit le Louvre. Son entrée fut, *que premier que* 1584.
partir de la, il luy feroit connoistre, que ce n'estoit pas chose incompatible d'estre bon Huguenot & bon François tout ensemble. Sur quoy le Roy le regarda fort fermement, & l'ayant oui avec beaucoup d'attention, luy dit; *Qu'il avoit eu de grandes conjectures de ce qu'il luy disoit, mais qu'il faloit qu'il confessast, qu'il estoit le premier*

qui luy avoit donné lumiere a ces affaires. Fit aussi ouïr Beauregard par sa bouche, sur lequel le Roy fit grand fondement. Puis demanda a M. du Plessis, ce qu'il luy sembloit qu'il deust faire. Respond franchement, *que pour moindres causes les Mareschaux de Mommorenci & de Cossé avoyent esté mis en la Bastille; Que les personnes ici & les choses estoyent tout autres*; Et sembloit le Roy en avoir envie. En fin commanda a M. du Plessis & a M. de Villeroy son principal Secretaire d'Estat, de s'enfermer ensemble pour concerter toutes les depesches qu'il faudroit faire dedans & dehors le Royaume; Ce que ce mesme jour ils commencerent. Mais le lendemain il le mena chés la Roine sa mere, pour luy faire ce mesme r'apport, dont il s'excusa, n'ayant charge de parler qu'a luy seul; & parce qu'il la sçavoit haïr son Maistre & liée avec la maison de Lorraine. Le Roy toutefois en sa presence luy conta le tout en son lict, & faisoit icelle mine d'en estre esmeuë. Vint aussi Monsieur trouver le Roy, a l'improviste ce sembloit, mais a la verité pour avoir communication de ce que dessus, lequel coucha deux nuicts avec le Roy pour en consulter ensemble. Mais ceux de Guise qui avoyent de trop bons amis pour ne sçavoir ce qui se passoit, se plaignirent qu'on avoit mis en deliberation de se saisir d'eux & s'eslongnerent de la Cour. Henry Duc de Guise l'aisné en disant adieu au President Seguier (qui le dit a M. du Plessis) luy jura en prenant sa barbe, *qu'on ne la verroit plus a la Cour que grise.* Donna le Roy au Capitaine Beauregard quatre cens escus, & des lettres de Noblesse qui lors estoyent taxées a douze cens; Fit sonder aussi M. du Plessis par l'Abbé d'Elbene, s'il voudroit prendre cent mille Francs de sa Majesté, qui l'en remercia, bien qu'il les peust prendre de son Roy, pour ne donner lieu, en un temps si desfiant, de soupçon contre luy. Mais demanda il au Roy cent mil escus pour son Maistre qui luy furent accordés a deux payemens, l'un desquels il toucha dans l'année, l'autre fut interrompu par la guerre. Voulut aussi le Roy de la en avant pour marque de plus de privauté, que le Roy de Navarre luy escrivant l'appellast *son Maistre*, comme il souloit lors qu'il estoit en Cour, devant que leurs esprits eussent esté aigris par les troubles. Et commenca mesmes le Roy a vouloir du bien a M. de

Cha-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Chastillon, duquel il recevoit ce service nonobstant l'injure atroce par luy receüe en la mort de son pere.

Or prevoyoit M. du Plessis de tout ce que dessus, que les troubles ne pouvoyent gueres tarder; Cause qu'il vouloit pourvoir, autant qu'il se pouvoit a sa famille. Son frere aisné & luy avoient leurs partages a faire; Sans aucunement s'en vouloir mesler, ils conviennent d'en croire leur mere, qui en un matin en son Cabinet en fit le project, auquel ils se tinrent sans contredit, encor qu'il n'y avoit pas faute de subject a des esprits contentieux d'y trouver quelques difficultez. Exemple qui se r'encontre rarement, mesme entre les meilleurs freres. Se resoult aussi de transporter sa famille en Guienne, pour ne laisser rien a la discretion des ennemis qui peust amollir son courage. Je ne veux ici oublier que Madame du Plessis sa femme qui l'avoit suivi alaigrement par tous ses voyages & exils, par mer & par terre alloit avec regret en Gascongne; parce qu'en l'an 1573. refugiée a Sedan deux ans & plus avant leur mariage elle avoit eu un songe, ou plustost une vision; en laquelle elle avoit veu un grand orage meslé de feu, qui s'estoit departi en deux, & ouï une voix disant; *Le Royaume est divisé*, sur laquelle demandant avec anxieté, ce quelle deviendroit, luy avoit icelle respondu; *Tu te sauveras en Gascongne*; dont elle apprehendoit le mauvais temps qu'elle y auroit a souffrir. De ce temps est un Memoire qui se lit encor és Papiers de M. du Plessis, par luy baillé au Roy, Henry troisiesme *des moyens de diminuër la grandeur d'Espagne*.

Cependant qu'il sejourne a Paris, M. le Duc d'Anjou retourné a Chasteau Thierri, sur le Printemps, tombe en une maladie qui l'amene a telle extremité, que les Medecins le jugerent Phtisiq formé; Dont iceluy mesmes, avec le congé du Roy, disposa de ses affaires. Ce fut l'occasion d'une lettre digne de bons serviteurs & libres, que Messieurs de Clervant & du Plessis collegues qui se trouvoyent tous deux ensemble en Cour, escrivirent au Roy de Navarre du 14. Auril 1584. par laquelle ils luy remonstroyent; *Que desormais les yeux de toute la France seroyent jettés sur luy; Qu'il avoit a composer ses actions de sorte qu'il les contentast tous chacun en son endroict; Que le Roy y trouvast une deuë reverence envers luy, les Princes une fraternité, les Parlemens un* ANNO 1584.

amour

amour de Iustice, la Noblesse une magnanimité, le peuple un soin de son soulagement, les Ecclesiastiques une moderation d'esprit, ses ennemis une clemence, tous en general un naturel eslongné d'animosité & de perfidie. Mais sur tout a embrasser en sa vie une vraye crainte de Dieu, par qui les Rois regnent, & qui luy sçauroit applanir les chemins, quelque montueux & scabreux qu'ils semblassent; A donner aussi en sa maison un eschantillon de ce que les gens de bien doivent esperer de luy, quand Dieu l'appellera a choses plus grandes; Veu certes que celuy qui est né pour tous & pour qui tant de gens sont nez, doit aussi se proposer qu'il à a respondre a tous. *Pardonnés,* disoyent ils, *Sire, a vos fideles serviteurs; Ces Amours si descouverts & ausquels vous donnés tant de temps, ne sont plus de saison: Il est temps que vous faciés l'amour & a toute la Chrestienté & particulierement a la France; Que par tous vos mouvemens vous vous rendiés aggreable a ses yeux.* Ceste lettre a la verité non mal receuë du Roy, selon sa debonnaireté, mais qui neantmoins luy faisoit redouter la main de tels Chirurgiens; parce qu'elle touchoit le plus vif de sa playe, l'amour de la Contesse de Guitschen, qui luy faisoit mal interpreter ceste franchise. Or s'en retourna il sur le mois de May en Gascongne averti du Roy mesme de se prendre garde de ceux de Guise, qui avoyent destiné un Capitaine Johannes pour le tuer. Mais il partit de Paris en cachette, & ayant suivi la poste de Lion quelque espace, rebroussa par la riviere de Loire, & trompa les embusches.

La mort de Monsieur ne tarda gueres, laquelle fut sceuë du Roy de Navarre en sa ville de Vareilles en la Conté de Foix. Et sur ce coup ni eut faute ni en luy de divers mouvemens ny aupres de luy de gens qui les excitassent. M. du Plessis qui n'en doutoit pas, le prend en sa garderobbe. *Sire,* luy dit il, *par le decez de ce Prince & la sterilité de la Roine, il semble que Dieu vueille preparer & pour vous & par vous de grandes choses. Le monde vous fera de belles propositions; Mais c'est de par Dieu que les Rois regnent. Ce n'est pas a un grand Prince a se changer sur les accidens, mais a changer les autres. Si vostre Majesté veut croire bon conseil, on vous donnera la methode, quand ce temps arrivera de renouveller en vous la gloire d'un Constantin, de reformer l'Eglise en ce Royaume avec le gré de vostre Peuple; Et des cest'heure on vous en mettra sur les voyes.*

Seule-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Seulement reposez vous en Dieu, travaillant en son Oeuvre. Luy respondit le Roy de Navarre gracieusement; *Qu'il seroit aupres de luy, pour luy conseiller ce que de temps en temps il faudroit faire.* Mais il ne jugea pas qu'il prist la matiere a cœur quand il ne s'en enquit point d'avantage. Cependant M. du Plessis luy dressa une Liste de tous ceux que desormais il devoit entretenir par lettres, tant dedans que dehors le Royaume, Officiers de la Couronne, Conseillers d'Estat, Gouverneurs, Presidens, personnes de respect dans les Provinces, Ambassadeurs & Agens vers les Princes & Estats estrangers, &c. afin que de bonne heure ils s'y accoustumassent. Vint en ce temps le Duc d'Espernon en Gascongne. Il estoit accreu extraordinairement par la faveur du Roy & en vouloit faire monstre & en sa patrie & entre les siens; & prit aussi le Roy volontiers ceste occasion pour luy faire abboucher le Roy de Navarre. Ce fut en sa ville de Pamiers annexe de sa Conté de Foix ou il vint fort accompagné, le Roy pour l'honorer ayant escrit a la Noblesse des Provinces voisines, de se rendre a luy de toutes parts; mais trouva neantmoins le Roy de Navarre preparé a le recevoir royalement avec ses amis. M. du Plessis conseilloit audit Seigneur Roy, pour retenir son degré, de luy tesmoigner plus de privauté que d'honneur; mais il ne tint pas par tout mesure. Car a l'entrée de la Conté il part avec cinq ou six chevaux des siens & le surprend logé a Saverdun; Cestoit pour luy monstrer sa confiance; Mais le lendemain l'attend sur un vieux bastion qui commande la porte de la ville avec toute sa noblesse. Retirés a part il luy tint a peu pres ce discours de la part du Roy. Que le Roy le tenoit pour son Heritier presomptif, mais qu'il ne pouvoit rien pour luy, veu les obstacles qui se preparoyent, s'il ne venoit en Court & ne se faisoit Catholique. A quoy le Roy de Navarre respondoit de sorte, qu'en asseurant le Roy de sa fidelité, quelque profession qu'il fist, il ne luy ostoit pas toute esperance de changement, & luy faisoit neantmoins sentir, que demeurant tel qu'il estoit, il ne luy estoit pas inutile. Mais il estoit trop prudent pour donner aucun soupçon a ceux de la religion, preferant la necessité de leur service contre les perils prochains, a une esperance ou vaine ou lointaine. Se mesprennent ici ceux qui r'ap-

portent a ce temps certain discours de M. du Plessis, *Si le Roy de Navarre devoit aller en Court*, ou il amene les raisons & inconveniens de part & d'autre, lequel est de l'année precedente. Le mois de Septembre suivant avec permission du Roy, tient une Assemblée generale desdits de la religion en la ville de Montauban, ou assistoyent la pluspart des Seigneurs de ceste profession, M. le Prince de Condé, le Conte de Laual, le Viconte de Turenne, M. de Chastillon & autres notables gentilshommes, Capitaines & Deputez de toutes les Provinces; Et jamais ne monstra plus de zele. Là fut oui M. de Believre de la part du Roy, requerant entre autres choses qu'on se disposast a la restitution des places; Et de faict le terme en approchoit. M. du Plessis fut prié de l'Assemblée de dresser le Cahier de leurs Plaintes, par lesquelles ils faisoyent apparoir, que l'Edict en plusieurs poincts n'estoit point executé, mais en plusieurs violé, partant que la cause de les retenir duroit, bien que le temps fust escoulé. Furent aussi M. le Conte de Laual & M. du Plessis nommez & requis de le presenter conjoinctement au Roy, & le supplier treshumblement, de prolonger le temps des places, au moins pour trois années, jusques a execution entiere de l'Edit. Et encor que sa famille ne fist que d'arriver a laquelle il n'avoit point encor pourveu, ne peut s'en excuser. Ils trouverent donq le Roy a Blois ou ils eurent leur premiere audience, mais la peste y survenant, furent remis a S. Germain. Là il leur fut pourveu par diverses expeditions sur leurs plaintes, mais la prolongation des places refusée tout a plat, & la dessus congediés du Roy. Lors M. du Plessis avec l'advis de M. de Laual, alla un soir dire a dieu a M. de Believre, & luy parla d'un affaire de tout autre nature, lequel de luy mesme le remit sur cestuy là. Il prit occasion de luy dire, qu'ils n'en vouloyent point d'avantage rompre la teste a S. M. puis que c'estoit resolution prise. Mais qu'il craignoit qu'il refusast a ce Peuple ce qu'il ne luy osteroit jamais sans trouble, veu l'Estat des choses; mesmes le bruit des menées qui se preparoyent, desquelles sans doute ils seroyent le pretexte. Et sur cela luy dit a dieu s'appercevant bien qu'il l'avoit mis en peine. Le lendemain donq ils furent remandez par le Roy en son Cabinet, qui corrigea la response de leur Requeste, & leur

accorda les places pour deux ans. M. de Villeroy travaillé d'une fiebure quarte s'estoit retiré des affaires. M. du Plessis l'allant voir, il ne luy cela point, que s'il y eust esté il n'en eust rien obtenu; & allegnoit la cause; parce que ceux qui vouloyent remuer prendroyent ce pretexte contre le Roy; Ains luy respondit il, ils l'eussent autrement pris sur nous, & vous aués meilleures espaules pour le porter. Allant aussi iceluy prendre congé de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Oncle du Roy de Navarre, il s'enquit de ce qu'ils avoient fait, & comme il luy eut dit, qu'ils avoyent prolongation des places, & que le Roy se chargeoit de la garnison, il demeura estonné; Et certes a faute de cestuy-ci, ceux de la Ligue eurent peine a trouver un pretexte, & ne s'en accordoyent pas du premier coup; Luy commanda neantmoins d'asseurer, le Roy son neveu, qu'il le tenoit pour Chef de la maison, & qu'il estoit son Oncle & son serviteur, le luy repetant par deux fois; mais on luy fit changer de langage depuis. Partant d'aupres du Roy son maistre, la Roine Marguerite qu'en fin apres plusieurs allées & venuës il avoit reprise, voulant faire la bonne femme luy avoit baillé des lettres fort favorables vers la Roine sa mere; par lesquelles outre la creance tres-expresse, elle l'asseuroit du bon traictement qu'elle recevoit du Roy son mari; la prioit de prendre confiance de luy, qui desiroit fort meriter sa bonne grace; Qu'elle pouvoit parler confidemment a M. du Plessis lequel seroit un bon instrument, de ce qui luy plairoit lier, pour le bien du Royaume & son propre contentement avec son Maistre. Mais l'ayant oui assés gratieusement, elle ne luy donna que d'honnestes paroles, sans se descouvrir plus avant, par ou il connut qu'elle avoit pris parti avec M. de Lorraine son gendre, comme ostage de ceux de Guise, dont elle ne se vouloit departir. Ainsi M. de Laual prenant le chemin de ses maisons en Bretagne, M. du Plessis s'en vint faire son rapport a S. Foy sur Dordoigne ou le Roy de Navarre assisté des Principaux de la religion attendoit son retour. Bien aises tous de la prolongation obtenuë & de plusieurs autres bonnes expeditions qu'il apportoit. Mais il leur trancha au bout qu'ils n'avoyent pas a s'endormir la dessus, qu'au premier jour ceux de Guise prendroyent les armes; contre le Roy a la verité d'abord, mais en

danger de retomber sur eux. Partant, qu'il s'y faloit a bon escient preparer; Particulierement le Roy de Navarre ayant cent mil escus prests d'une vente de bois pour acheter la Ferté au Vidame au Perche, maison qu'on luy faisoit croire fort propre s'il s'approchoit de la Cour, il l'importuna fort de tenir cette partie en reserve pour le besoin. Mais on l'avoit tellement prevenu qu'il s'en desaisit au profit des Creanciers de la dite terre, & peu de mois apres s'en repentit. De ce temps sont ses Meditations sur le 6. 30. 32. Psalmes; Celle du 25. un peu apres sur le point que ceux de la Ligue esclaterent. En ce voyage aussi estant a Paris aagé de trente cinq ans, il fit son premier Testament, plus pour l'instruction de ses enfans, que pour autre disposition de sa famille, qu'il commettoit entierement a sa femme. Travaillant en tant de manieres, il ne laissoit pas d'avoir des traverses d'ou moins il devoit. M. de Turenne revenoit de prison des Paysbas, pris quelques années au paravant au ravitaillement de Cambray, & le Roy de Navarre desiroit l'obliger estroitement a son service. Ceux qui envioyent les services de M. du Plessis luy mettent en l'esprit de demander au Roy de Navarre, une superiorité sur la charge de M. de Clervant & sienne. Ledit Seigneur Roy combatu sur ce suject, luy escrivit de sa main, *qu'il le vint trouver aussi vuide de passion que plein de vertu*. Venu qu'il est, il luy en fait la proposition, mais comme a regret, & d'une voix tremblante. Respond M. du Plessis, *que M. de Turenne luy estoit un si utile serviteur, qu'il ne luy seroit jamais reproché, qu'a son occasion il fust moins satisfait en son service; Qu'il luy avoit donné ceste charge sans qu'il la demandast, qu'il la luy remettoit tres volontiers pour en faire ce qu'il luy plairoit. De la posseder avec moins de qualité que paravant, il ne pouvoit avec son honneur, aymant tousiours mieux estre rien que la moitié de quelque chose.* Et comme le Roy l'y vit resolu ne s'en parla plus. M. de Turenne reconnut depuis que ceux qui luy mettoyent telle chose en l'esprit, cerchoyent plustot leur passion que son service; Et depuis selon sa prudence, sceut bien faire difference de son amitié & merite aux leurs.

ANNO 1585. Or environ le mois de Mars 1585. Vient a esclater la Ligue de ceux de Guise. Addressée premierement contre le Roy soubs ombre de la religion Catholique qu'il laissoit decheoir; puis destour-

destournée contre le Roy de Navarre & ceux de la religion, par la paix que le Roy fit au mois de Juillet suivant, avec eux. Ce que les plus prudens avoyent tousiours bien preveu, quelques protestations que le Roy fist aucontraire. M. du Plessis sur tous; Que le Roy addonné a ses plaisirs racheteroit son repos aux depends de qui que ce fust, ains de son authorité propre. Et la dessus estoyent plusieurs d'advis, qu'il faloit courir aux armes, gagner païs sur le Roy, tandis qu'il seroit occupé. M. du Plessis au contraire; Que tousiours nous y viendrions assés a temps, & qu'il faloit combler envers tous nostre cause de Justice; Differer, disoit il, les hostilités jusqu'a l'extremité, se preparer neantmoins sans perdre aucun temps, a une juste defense; fortifier les places, les munir de vivres & de poudres, reconnoistre ses Amis, solliciter ses Alliez, depescher par tout dedans & dehors le Royaume; quelque mandement qui peust venir de la Court (& il en venoit plusieurs) n'en rabbatre rien; En ces exercices fructueux gaigner la moisson, s'il estoit possible; par ce que le bled avoit tiré en Espagne, qui avoit espuisé toutes nos villes. Cependant offrir ses armes & de ceux de la religion au Roy, & si on pouvoit gaigner quelque chose sur ceux de la Ligue, n'en perdre aucune occasion, qui seroit luy faire autant de service. Ce Conseil fut suivi de poinct en poinct; Despesché M. de Clervant vers le Roy; Conviez M. le Prince de Condé & M. le Duc de Mommorenci de s'abboucher dans certain jour & lieu ensemble; Envoyé M. de Segur en Angleterre & Allemagne pour y preparer les affaires; Quantité de Salpestre acheptée en Espagne pour promptement munir nos villes; atteliers & moulins pour en faire, dressés par tout; Et tout aage & sexe employé pour relever & fortifier les places. En toutes lesquelles actions parut extraordinairement la diligence de M. du Plessis, sur les espaules duquel reposoit une bonne partie de ce fardeau; Qui particulierement, outre sa charge ordinaire expedioit dedans & dehors toutes instructions & depesches, en bailloit les Minutes aux Secretaires, gardées encor aujoud'huy entre ses Papiers. Mesmes publia en ce temps ceste Remonstrance a la France, qui commence; *Iamais aux mauvais subjects*, &c. par laquelle il discouroit & descouvroit les pernicieux desseins & les frauduleux

pretextes de la Ligue; Et fut icelle peu apres traduite en Latin par M. de Buzenval, & imprimée en Angleterre & Allemagne.

Mais comme le Roy par l'entremise de la Roine sa mere avançeast le Traicté avec ceux de Guise, dressa M. du Plessis au nom du Roy de Navarre ceste celebre Declaration donnée a Bergerac en date du 10, Juin 1585. lequel l'envoya escrite & signée de sa propre main par les sieurs de Clerevant & de Chassincourt, au Roy mesme, avec une lettre de mesme stile; par laquelle il supplioit S. M. avoir aggreable qu'il en envoyast Copie a toutes les Courts de Parlement & autres Corps du Royaume; A tous ses Ambassadeurs aussi qui eussent charge de S. M. de les presenter aux Princes & Estats, chacun en sa charge. En cest Escrit apres avoir ledit Seigneur Roy defendu sa personne & justifié ses actions, contre toutes les Calomnies desdits sieurs de Guise, qui le prenoyent de gayeté de cœur a partie, & pour suject de leurs armes, le blasonnans Heretique, Relaps, Perturbateur de l'Estat, Persecuteur des Catholiques, Ennemy du Roy &c. il leur prononcoit en termes expres, *que ceux qui avoyent publié & semé telles choses contre luy en leurs Protestations avoyent faussement & malicieusement menti: Et parce qu'ils demandoyent des seuretez dans le Royaume, eux toutefois qui en occupoient la plus grande partie, & contre lesquels plustost on auroit a s'asseurer, offroit de se desaisir entre les mains du Roy de toutes celles qu'il tenoit, pourveu qu'ils posassent les armes & fissent de mesme des leurs; Mesme de remettre luy & M. le Prince de Condé leurs Gouvernemens a S. M. nonobstant la disproportion qui estoit entre eux, pourveu qu'ils feissent le semblable; au lieu qu'ils capituloyent avec le Roy pour faire distribuer tous les Gouvernemens du Royaume entre ceux de leur maison. Que s'ils n'acceptoyent des conditions si avantageuses pour eux, si inegales a son regard; supplioit le Roy, puis qu'on l'avoit pris pour pretexte, de ne s'en mesler point, & de l'en laisser faire; se sentant assés fort avec ses amis, moyennant sa bonne grace pour avoir & luy faire raison d'eux. Et neantmoins pour abbreger la misere d'une guerre, espargner le sang de la Noblesse, le suc de son Peuple, avoir aggreable que ceste Querelle fust vuidée de sa personne a celle du Sieur de Guise, nonobstant l'inegalité de leurs degrez, un a un, deux a deux, dix a dix, vingt a vingt, plus ou moins, en tel nombre que ledit sieur de Guise vou-*

voudroit, avec armes usitées entre Chevaliers d'honneur, en tel lieu qu'il plairoit a S. M. de nommer en son Royaume; mesmes audit sieur de choisir hors iceluy, neutre & non suspect de part n'y d'autre. Propositions qui acquirent un grand droict & honneur au Roy de Navarre vers toutes personnes de qualité dedans & dehors; esquelles mesmes le Roy tout frais indigné d'une injure si atroce, monstra prendre grand plaisir. Et n'est a oublier que, ceste Declaration estant resoluë avec tous les plus qualifiés au Chasteau de Coutraz, M. du Plessis n'y voulut point mettre la main, que le Roy de Navarre ne luy eust promis qu'il seroit l'un des combatans avec luy si ceste condition estoit acceptée.

Ce neantmoins pacifia le Roy avec ceux de Guise par l'entremise de la Roine sa mere aux despends du Roy de Navarre & de ceux de la religion, dont s'en suivit l'Edict de Juillet. Et se plaignit grievement le Roy de Navarre tant au Roy qu'a tous les Corps du Royaume, Parlemens, Estats, Clergé, Noblesse, Tiers Estat, la Ville de Paris, la Sorbonne mesmes; *Que s'estant offert a Subir un Concile libre & legitime, on eust mieux aimé suivre des precipices, a la ruine de l'Estat, contre tant de lettres du Roy & de la Roine, qui l'asseuroyent qu'il ne se feroit rien a son prejudice; Qu'a l'ombre d'icelles il auroit tenu les mains en son sein, pendant qu'on faisoit les affaires de ses ennemis, & pourtant protestoit contre eux & contre les autheurs de ce Conseil de tous les malheurs de ceste guerre.* Cause que se resolvant a une juste Defense, il publia l'Association de ceux de la religion en la ville de Bergerac; & de la passant a Montauban traversa jusques au haut Languedoc ou il s'abboucha au lieu de S. Paul de Cadejoux avec M. de Mommorenci Duc & Pair de France, Gouverneur dudit païs, auquel il fit discourir par M. du Plessis les justes causes qu'il avoit de se resoudre aux armes pour le bien de l'Estat. De là s'ensuivit une Association estroite entre eux a ceste mesme fin, & outre la Declaration commune, une particuliere dudit Duc, publiée le 10. Aoust 1585. Toutes ces pieces & plusieurs autres concernans la cause publique minutées de la main de M. du Plessis & gardées encor en ses Memoires. Or en cest abbouchement ou se trouverent les Deputez de la Province de Languedoc il fut demandé au Roy de Navarre pour Gouverneur de Castres & du haut

haut Languedoc; Mais partie se le sentant necessaire aupres de sa personne, partie le voulant retenir libre pour l'employer aux urgentes occasions, il ne le leur voulut ottroier. Retourna le Roy de Navarre a Nerac en Gascoigne ou il trouva les Sieurs Cardinal de Lenoncourt, de Poigny Rambouillet & President Brulart Deputez de la part du Roy, pour luy addoucir l'Edict fait avec la Ligue, & luy persuader de changer de religion pour le bien de l'Estat & sien, moyennant quoy le Roy le declareroit son presomptif heritier tel que de fait il le tenoit; ausquels il fut vertueusement respondu tant de bouche que par escrit. M. du Plessis se servit de l'occasion de M. le Cardinal de Lenoncourt son amy pour se faire apporter seurement vne notable somme d'argent, qu'il avoit empruntée a Paris soubz la caution de son frere aisné & du Sieur du Lac Aduocat fameux en la Cour, pour n'estre destitué en la guerre, ni en trop grand charge au publiq. Mais tost apres le Pape Sixte V. aduerti de la constante responsе du dit S. Roy & sollicité par ses ennemis, publia l'Excommunication contre luy, par laquelle il le declaroit avec M. le Prince de Condé decheu de la Succcession du Royaume en date du 9. Septembre 1585. A laquelle fut faite Opposition par ledit Seigneur Roy, attachée le 5. Novembre par les Cantons de la ville de Rome; Par icelle *ils appelloyent de luy soy disant Pape de Rome comme d'abuz a la Court des Pairs de France, luy donnoyent un dementi sur les causes par luy pretendues contre eux, & s'offroyent a le prouver Heretique & Antechrist en un libre & legitime Concile; Et comme tel pour l'injure faite a la France luy declaroient guerre perpetuelle.* Ceste piece aussi de mesme courage & de mesme plume.

Se voyoit le Roy par la guerre contraint de mettre les armes en la main de ses ennemis, & y reculoit tant qu'il pouuoit; par tant au retour de ses deputez pour Contenter le Roy de Navarre luy renuoye M. de la Vieuville Gouuerneur de Mezieres en Rhetelois, gentilhomme advisé, garni de lettres de ses plus proches pour l'és branler, qui eut charge aussi de sonder M. du Plessis jusques au vif. Ce fut le suject de la lettre qu'il s'énhardit d'escrire au Roy du Mont de Marsan, au mois d'Octobre laquelle n'a point esté publiée. La somme estoit; *Qu'il estoit vray ce qu'on luy pro-*

proposoit, qu'il n'y avoit soin plus digne de S. M. que la reünion de l'Eglise, puis mesme que le Tiltre de Tres-chrestien luy estoit escheu en partage; mais que le differend estoit sur les Moyens. Que nul ne sçavoit mieux que luy l'inutilité des armes contre les consciences, auquel tant de succés n'auoyent point succedé; sans doute parce qu'il n'y a nulle proportion entre le mal pretendu & ce remede; moins que d'un razoir sur les affections de l'esprit; Que ceux qui le jettoyent aux armes n'en pouvoient esperer meilleure issuë, lesquelles destituées de sa personne, desormais non a commettre entre telles mains, ne pourroyent subsister longuement. Qu'au contraire le filz qui se cache devant la colere de son pere, se roidiroit tant plus contre les injures d'un seruiteur estranger, la seule indignation luy en fournissant & le courage & la force. Par ainsi que la reünion par eux frauduleusement promise ne tourneroit qu'a ruine; Et aussi estoit-ce bien leur but & leur attente. Que ceux jadis qui entreprenoyent un bastiment pour certain prix, s'il se trouvoit de plus grands fraiz, outre qu'il les payoyent, estoient mis a l'amende; combien plus raisonnablement ceux qui par ces pretenduës facilités l'engageoient a sa ruine? Qu'au lieu donq de ces remedes corrosifs & vrayement d'Empyriques il estoit de la prudence de S. M. a l'exemple de ces grands Empereurs, de recourir a celuy de la Primitive Eglise; a un Concile libre & general, ou l'opinion humaine comparée a la droite foy, l'apparence de raison a la verité, fut contrainte de luy faire place. Qu'és plus hauts differens, en plus grieves maladies ce remede avoit reuscy; non a desesperer en celle cy, non en aucun autre de mesme nature; Veu que la religion plus que toute autre science, à ses Maximes certaines & invariables, la Parole de Dieu en ses Sainctes Escritures. N'estoit a dire, que l'Eglise ne pouvoit errer; Qu'elle avoit erré tant & plus & en tout temps. jusques a crucifier le Christ; pouvoit errer, & l'Apostre le dit, jusques a adorer l'Antechrist; Assemblée d'hommes sujette a s'esgarer dés qu'elle sort de ces bornes; Et que depuis plusieurs siecles entre les plus gens de bien c'estoit une pleinte commune; Aussi peu qu'il y fust pourveu par les precedens Conciles; Qu'ils avoyent esté tenus sur autres Questions; Et quant a ceux qu'on pouvoit alleguer de Constance & de Trente, Cestuy là avoit eu pour but, par la foy qui y fut rompuë aux pretenduz Heretiques de leur retrancher a jamais toute Conference: Cestuy cy dés son entrée estoit reproché de Nullité en plu-

plusieurs Estats Chrestiens, en son progrez avoit esté reconnu par iceux, esloigné de reformation, protesté contre iceluy par les Ambassadeurs de cest Estat, au plus fort des rigueurs contre ceux de la religion, rebuté par ses Parlemens. Que le Concile de Basle n'en avoit pas ainsi jugé, ordonnant que de dix en dix ans il se tinst un Concile. Et si apres tant de batailles, mesmes gaignées & inutilement on luy conseilloit de revenir aux armes; Combien plus raisonnablement de repeter un Concile? N'estoyent pas aussi de cest advis les Peres Anciens, qui contre les Sectateurs d'Arius, Arius juridiquement ouï, defendu, condamné en tant de Conciles, n'avoyent jamais refusé Concile. Si le Pape le luy accordoit tel qu'il devoit, il reculoit la guerre, & se mettoit en chemin d'en esteindre soit les causes, soit les pretextes. S'il le refusoit en telle extremité, qu'il avoit barre sur luy, s'acqueroit une grande justice pour en convoquer, a l'exemple de ses Predecesseurs un National en son Royaume. Que souuent les Nationaux avoyent bien valu les Generaux, dont nous avons assés d'exemples. Qu'alors on luy ouvriroit une Methode & des Moyens, & de reconnoistre la verité, & d'acheminer la reformation sans trouble. Quel honneur lors & qu'elle joye a S. M s'il plaisoit a Dieu tant le benir, d'avoir faît chanter en son Royaume pour la payx de tant consciences, le Chant des Anges, Gloire soit a Dieu és Cieux &c. en avoir donné a toute la Chrestienté vn si puissant exemple? Et pour ceux qui entre cy & là, veulent oster les exercices spirituels a ceux de la religion, que peut on dire d'eux, sinon qu'ils n'ont point d'ame, n'ont aucun sentiment d'une vie spirituelle, de conscience, qui denient la pasture aux Ames? Ceste lettre plus estenduë & peut estre trop ici; par ce qu'ailleurs elle ne se lit point, bien receuë du Roy, bien goustée de plusieurs. Mais la fatalité nous emportoit, & le tenoyent ja ses ennemis sur le bord du precipice.

Deux affaires clorront ceste année qui ne seront pas sans instruction. La Royne Marguerite, soit qu'elle portast impatiemment d'estre mesprisée, soit qu'elle retournast a ses vieilles coustumes s'estoit jettée dans Agen, & de la faisoit la guerre pour la Ligue; Peu heureusement toutefois, car son premier exploict avoit esté de surprendre le bas Tonneinx sur Garonne, ou ses Gardes avoyent esté soudainement investies par le Roy son mari, forcées, taillées en pieces. Et de mesme diligence avoyt elle esté dejettée de Villeneuve qu'elle avoit surprise. Trame donq

M. du

M. du Plessis, un moyen au Roy de Navarre, pour se rendre Maistre & de la personne & de la Ville ensemble. Faisoit la dite Dame lever un Regiment pour y entrer en garnison par le sieur de Mauleon, qui depuis peu avoit esté en faveur aupres du Roy son frere, maintenant de tant plus son ennemy; M. du Plessis par l'entremise du sieur de S. Pierre frere d'vn Conseiller de Tholose, gaigne vn vieux Capitaine de ce Regiment nommé Moreau, fort affectionné envers le Roy & non trop esloigné de la religion reformée. Il le fait parler au Roy de Navarre assiegant la Sauveta de Gaure pres Leictoure, derriere un Moulin; lequel luy promit de saisir deux Tours sur la Courtine d'Agen, regardant sur le gravier, a la faveur desquelles il escaleroit la Courtine d'entredeux a son plaisir. Et par ce qu'il n'avoit pas assés de gens ausquels il s'en peust confier, luy fit venir le Roy de Navarre cinquante hommes du fonds de la Gascongne, qui faisoient partie de la trouppe. La partie ainsi dressée avient qu'au mois d'Aoust, le Roy de Navarre estant venu a Moutauban pour s'aller abboucher au haut Languedoc avec M. de Mont-morenci, a advis que ce Regiment passoit par la vallée de Thouloze pour s'aller jetter dans Agen. M. de Turenne, qui ne sçavoit rien de ce dessein le pousse a le charger sur le chemin. M. du Plessis se souvenant de ce qui s'estoit traicté luy remonstre en secret, qu'il perdoit l'entreprise. Monte toutefois a cheual, afin de ne sembler reculer en une telle occasion, mais en esperance qu'il pourroit discerner les Compagnies l'une de l'autre, par ce qu'elles partoyent de divers villages. Le malheur veut qu'ils chargent une troupe ou estoit celle la mesme; laquelle partie du village de Duipental les voyant venir a toute bride, eut loisir de se jetter dans le fort de Mombequin, ou elle fut aussi tost investie. La se defendirent fort bien & tuerent force hommes, mesmes quelques Capitaines: Et en fin l'artillerie de Montauban estant venuë pour les batre, fut contrainct le Roy de Navarre de dire le faict a M. de Turenne; que c'estoyent des siens qui estoyent la dedans, surquoy fut advisé de se retirer. De la un grand murmure de ceux de Montauban, imputans ceste retraicte, qui a lascheté & qui a trahison, par ce qu'ilz y avoyent perdu de leurs meilleurs bourgeois, & n'en voioyent point de cause apparente;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Et encore leur dure ce reproche. Comme souvent sont blasmées les actions des Chefs pour n'en sçavoir le fondz. Le pis fut que des nostres de dedans, furent tuez quelques uns, le Capitaine Moreau mesme en grand peine, qui d'autre part se plaignoit de ceux qui l'avoyent engagé la, & depuis ne peust estre ramené a ceste pratique.

L'autre est que M. du Plessis ayant plusieurs fois esté a Thoulouse, pendant la paix, avoit descouvert, que la Garonne en certaines saisons se pouvoit traverser a gay entre. S. Sobran & la place de Tunis. Et luy restoit de reconnoistre si la riviere estoit lors en cest estat, & par ou on en pourroit aborder le guay. Il part donq en Septembre avec ce M. de S. Pierre dont nous auons parle & M. d'Ondes son beaufrere vieux Capitaine, n'ayant pour tout qu'vn seul valet & un guide qui connoissoit les lieux; Son intention estoit de reconnoistre le tout par le costé du Languedoc, mais aduint, que passant sur la brune dans S. Genis, le peuple fort eveillé en ces quartiers prit l'allarme d'eux & la donna par tout le pays; tellement que de toutes partz ils ne voioyent que feux allumez & villages en armes; dont ils furent contraincts ayans passé le Girons de marcher toute la nuict, & se rendirent le matin en la maison du Sieur de Benerke, fils de Masencal jadis Premier President de Tholouse parent de S. Pierre. Là se tenoit caché entre les autres M. du Plessis. Et ne merite d'estre oubliée la rare discretion de la Dame de Masencal, mere du Sieur de Benerke aagée de quatre vingts ans. Elle reconnut M. du Plessis pour l'avoir veu a Thoulouse, & le tirant a part luy dit; Vous estes un tel, mon fils est homme de bien, & ne pouvés avoir de mal ceans; mais ne craignés point que je luy die. Partirent donq le lendemain & passerent la Garonne au Guai de Roques, & la nuict entrerent dans l'Isle du Portet, & ayans attaché leurs chevaux a des Saules coulerent a pied jusques a l'autre bout; de là couchés sur le ventre au clair de la Lune non obstant les sentinelles de S. Sobran firent passer par deux fois un homme dans la Ville en la place de Tunis, qui n'entroit en l'eau que jusques aux genoux, le guay mesmes asses large. Quoy fait passerent le matin deuant la porte S. Michel de Thoulouse, & ayans repassé la Garonne a gay devant Grenade, se

se rendirent a Montauban sans autre bruit. Là fit M. du Plessis dresser un plan de la Ville, avec toutes les places & rues, pour sur iceluy ordonner l'execution de l'entreprise, puis alla trouver le Roy de Navarre lors au Mont de Marsan, qui se leva la nuict pour le voir & consulter avec luy; Et estoit tout esmeu en son esprit, considerant l'importance de la chose, ne pouvant assés admirer en entreprise si difficile, une facilité si grande. Sa prudence toutesfois rompit ce dessein, venant a considerer qu'il luy faloit au moins quatre mille hommes pour l'executer, qui estoit tout ce qu'il pouvoit avoir au pais pour fournir ses places; Qu'il ne pouuoit ny en estre repoussé, ny en venir a bout, qu'avec notable perte; Que l'ayant prise, ville toute ennemie, elle luy occuperoit pour la garder la pluspart de ses forces, desnueroit les places plus asseurées de defense; Qu'il la faloit donq remettre a quand ils auroyent les mains plus libres, pour l'executer luy & M. de Mont-morenci quelque jour ensemble. Mais onq depuis l'occasion ne s'en revit.

S'acheminoit la guerre contre le Roy de Navarre & ceux de la religion a l'entrée de l'an 1586. en grand furie. Armées destinées pour les attaquer de tous costés, tont a la fois, en Daufiné, Prouence, Languedoc, Poitou, par la mer mesmes. Mais le plus grand effort, soubz la conduite de M. du Maine fondoit sur le Roy de Navarre chef du parti. Cela estonna un peu ceux de la religion, tellement que fut mis en deliberation, ce qu'il avoit a devenir; peu estoyent en ce Conseil, mais les plus confidens & de plus d'authorité. Proposoient quelques uns, qu'il devoit esquiver honorablement cest orage; a ceste fin passer en Angleterre, és pais bas, en Allemagne, avec un petit nombre de personnes choisies; Remonstrer a ces Princes & Estatz, le tort qui luy estoit fait, la consequence pour eux tous, & par leur moyen r'entrer en France & dresser la teste vers Paris avec une puissante armée; Que par ce moyen il r'appelleroit ses ennemis au centre, en deschargeroit ces Provinces, avec apparence de tout bon succés, parce que les plus grands coups seroyent ruez, leurs moyens espuisez. Estoit mesme quelqu'vn d'aduis & des plus considerés; qu'il mit sa personne a couuert, se retirast a la Rochelle, s'y portast comme neutre, laissant disputer la cause a M.

ANNO 1586.

le Prince & aux autres Chefs de la religion, lesquels il ne lairroit de fauoriser de son authorité dedans & dehors, sanss'interesser ouvertement dans les animositéz des factions; Sauf a les separer quand ils auroyent tiré du sang l'un de l'autre, seroient hors d'alene, enyurés de leurs playes, pour en avoir le gré de toute la France. M. du Plessis commandé de dire son advis improuve l'un & l'autre conseil. *De passer vers les Princes estrangers soubz quelque specieux subject que ce fust, qu'il affoibliroit grandement son Parti, en resoudroit la liaison, relascheroit la resolution par son absence; Absence qui dehors & dedans seroit interpretée a fuite; Que les Estrangers le croiroyent ruyné, & par tant ne voudroyent s'accrocher a ses ruines; Sans cercher les exemples d'ailleurs; Qu'vn Roy de Navarre son predecesseur jadis circuissant en vain les Princes voisins, auroit trouué sa place prise. Qu'il n'estoit loisible de jovër le Don Antonio qu'a qui avoit perdu son espée. Et apres tout qu'il luy seroit plus aisé d'obtenir un secours, absent que present, le requerant par ses Ambassadeurs, que le mandiant en personne, quand ils orroyent dire qu'il debatroit honorablement son Estat, que quand ils le verroyent a leur porte. De demeurer Neutre encor moins d'apparence; Que ce seroit dissoudre l'Association de laquelle il estoit la liaison & la force; donner exemple a plusieurs par le moyen de leurs amis, de s'acquerir mesme condition, qu'on seroit tout aise de lier cependant qu'on tueroit les autres. Qu'il perdroit par la tous ses amis & serviteurs & n'en auroit pas moins d'ennemis; Veu que ses ennemis, ne l'estoient point de sa personne pour avoir esté offensés de luy, mais de gayeté de cœur, pour leur propre ambition, pour occuper sa place. Que les parties au reste estoient si inegales, que leur soustrayant encor la force & l'authorité qui residoit en sa personne, ceux de la religion, humainement ne pouuoyent subsister; par tant qu'il ne viendroit jamais a temps de les separer par ce pretendu arbitrage. Restoit donq qu'il demeurast au premier conseil, Chef a bon escient de l'Association nagueres faite; Que ceste guerre si autre jamais, estoit juste, entant que necessaire; inevitable, pour la tuition de sa dignité & de sa personne, la defense de la vraye religion, la liberté de tant de consciences. Qu'il y vendiquoit mesme la liberté du Roy, violentée comme chacun scait par les armes de ceux de Guise, qui a travers du corps du Roy, des Estatz, des Parlements, le venoyent transpercer apres tant de justes & honorables offres; Ne*

pou-

pouvoit donq attendre qu'une benediction de Dieu sur ses armes; Humainement mesmes; Que le Roy y ayant esté trainé n'y porteroit ses mains qu'a demy; S'ils prosperoient les envieroit, s'ils faisoyent mal leurs affaires, se moqueroit d'eux; En tout cas ne pouvoit de bon cœur faire ceste guerre sienne, de laquelle par consequent les coups ne seroient si pesans, s'estourdiroient d'eux mesmes. Qu'il avoit a lovër Dieu, comme des le commencement il luy avoit plusieurs fois dit, que ceste querelle (qu'aussi bien il ne pouvoit eviter veu le dessein de ces gens) luy vinst sur les bras, plustot soubz le regne d'un Roy ja installé, qu'a l'avenement du sien propre; plustot en la fleur & vigueur de son aage, que plus chargé d'ans; parce que partie du fardeau, veuille ou non, portera sur le Roy; par ce aussi que sa vertu, qui consiste grandement en l'action, s'y desployera toute entiere. Sire, enfin, dit il, *vous aurez de grands affaires a passer, je les voy bien; Vostre vertu, la fidelité de vos serviteurs, le zele de tant de gens de bien, la justice de vostre cause, l'interest propre du Roy en demesleront chacun sa part; mais Dieu le tout, duquel vos ennemis prennent le nom en vain; Il vengera sa gloire. Ie vous voi sortir de ceste guerre le plus glorieux Prince qui fut onq; Et pour ce peu que je suis, Sire, Si i'y trouve rien trop chaud ny trop froid, vostre majesté me le reproche.* De là s'estant departi sans conclusion, luy dit le lendemain qu'il y estoit tout resolu. Et depuis au plus fort des desfaveurs de M. du Plessis, a souuent tesmoigné le Roy, mesmes a ceux qui ne l'aimoyent pas, qu'il luy avoit esté autheur de ceste resolution, dont il s'estoit bien trouvé; Mesmes, en plusieurs occasions, qu'il luy avoit tenu promesse n'ayant rien trouvé de difficile n'y de perilleux en une si espineuse & longue guerre. Or fit M. du Plessis un petit discours de ces raisons pour en rendre capables les plus foibles, lequel se lit en ses Memoires.

Fut lors question de pourvoir a un ordre pour soustenir cest effort en Guyenne, ou ceux de la religion tenoient plus de places qu'ils n'avoyent d'hommes. Et par ce que bonnes & mauvaises se vouloient garder, & que la ruine des pires eust peu effrayer les meilleures, avoit pris le Roy de Navarre advis avec ses plus speciaux serviteurs, de les retenir toutes si long temps que les forces ennemies ne presseroient point, mais de n'opiniastrer que celles qui le vaudroient. Et les definissoit on par pouvoir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

endurer mille ou douze cens coups de Canon. Entre celles qui devoyent estre abandonnées, approchanr ce grand choq, estoyent notamment Castillon & Ste Bazeille en la basse Gujenne, Beaulieu, Cajare & Cardaillac en Querci; Toutefois la lenteur de M. du Maine r'asseura jusques aux pires, comme il se vit a Castillon ou il consuma toute la vigueur de son armée. Mais comme le Roy de Navarre fust en doute, M. du Maine entrant en Guienne, s'il attaqueroit sa teste vers Bergerac & S. Foy sur Dordogne, ou s'il remonstreroit plus haut vers Souillac pour entrer en Querci, l'un & l'autre egalement apparent & facile; ayant ordonné M. de Turenne a luy faire teste au bas de la Dordogne, le Querci & Rovërgue le mettoïent en peine; Car il n'y avoit personne assés d'authorité pour r'allier les Gouverneurs sans envie, tels iceux toutefois, qu'il se confioit plus en leur valeur & fidelité, qu'en leur providence. Cause qu'il se resolut d'y envoyer M. du Plessis, bien que mal volontiers pour le soulagement qu'il recevoit de sa presence. Il s'achemine donq a Montauban avec quelques gentils hommes de ses amis, ou se rendirent pres de luy les Sieurs de Tauvenay & de Chappes avec deux cens harquebuziers a cheval seulement, recueillis en Berri & Auvergne, sauf a luy a s'aider de la bonne volonté des soldatz volontaires tant des villes que de la campagne, lesquels a son abord il trouva fort desgoustés de leurs Gouverneurs & rebutez de leurs entreprises. Ny eut toutefois gueres esté qu'il n'y prist bonne creance, & ne leur rendist leur premier courage, par quelques bons succez que Dieu luy donna avec eux. Mais il avoit a commander au milieu d'eux sans commandement, & a faire des actes de superieur entre ses egaux, estranger mesme entre ceux du Païs, Viateur entre les residens; Charge qui l'eust bien tost accablé d'enuie, si d'une part sa moderation, de l'autre l'vtilité publique, & pour un troisiesme le mespris de tout interest particulier, ne l'en eust fait venir au dessus. Son entrée fut d'y visiter toutes les places, y ordonner des fortifications par l'advis des Gouuerneurs, & leur pourvoir de moyens pour y travailler. Puis luy mesme entreprit deux ouvrages a Montauban; La Fortification du Fauxbourg de Tarn pour couvrir le Pont; qu'il appella Villebourbon, de laquelle il designa les bastions & dressa les ruës; Et

celle

celle de la Villeneufe qui couvre la porte du Griffoul, commencée jadis du costé de main droicte, mais qui du costé de main gauche jusques a la riviere estoit demeurée ouverte. Ce qu'il fit jour & nuict avec telle diligence, qu'en moins de six semaines il les mit l'une & l'autre en defense. Mais sur la chaleur de la besongne il fut commandé en Feburier 1586 par le Roy de Navarre de l'aller trouver jour & nuit en Gascoigne, ce qu'il feit non sans rencontre de l'ennemy sur le passage de la Garonne pres de Leirac. Le subject estoit que M. de Mompensier François Bourbon de Prince du sang luy avoit depesché le Sieur de Mondon de Mirballais Gentilhomme confident, pour luy faire entendre sa resolution, sçavoir de s'opposer au dessein de la Ligue contre le Roy, la maison Royale & tout l'Estat; pourtant vouloit consulter avec luy la declaration qu'il en devoit publier, & les lettres qu'il en auroit a escrire au Roy, a la Royne sa mere, aux Parlemens, lesquelles aussi tost il fortifieroit en prenant les armes pour la manutention de l'Estat contre les dessusditz. Toutes ces pieces furent dressées par M. du Plessis, & le Sieur de Mondon renuoyé avec un honorable present. Mais le Roy qui craignoit de demeurer seul, luy fit & aux autres princes du sang plus jeunes, entendre, qui il avoit luy mesmes intention d'y pourvoir, & qu'ils demeurassent pour l'y assister, cause que ce dessein ne peust reüssir. Cependant fit le Roy de Navarre lever le siege de Castets sur Garonne attaqué par M. le Mareschal de Mastignon. Commanda aussi a M. du Plessis diverses despesches, par Gentilshommes expres en Allemagne, Angleterre, Suisse, pour haster son secours; tel mesme qui eut charge de passer jusques à Venize & vers le Duc de Florence pour y faire connoistre la justice de ses armes, & comme Amis de la France les solliciter a departir meilleurs conseils au Roy. Quoy fait s'en revint M. du Plessis a sa tasche a Montauban. Et de ce temps est sa Response au *Catholique Anglois*, liure tres-virulent contre le Roy de Navarre lors publié par la Ligue.

En ce sejour qui fut environ d'un an, une occasion l'accrochant apres l'autre, Dieu se servit de luy pour la conservation & soulagement des Provinces circonvoisines en plusieurs manieres. M. du Maine, que M. de Turenne attendoit avec les ANNO 1586.

principales forces vers Bergerac, avoit paſſé ſon armée a Souil-lac plus proche de la ſource de Dordoigne. Par là entrant au haut Querci eſtoit logé en lieu d'ou il menaçoit Figeac, Cajarc & Cardaillac toutes places foibles. M. du Pleſſis y jette tout ce qu'il peut, & a ce bon heur qu'il n'en attaque aucune. Ce bon heur humainement luy vint de ce que le Duc du Maine averti que le Roy de Navarre eſtoit allé en Bearn, fit une grand'Cavalcade pour le ſurprendre a ſon retour & redeſcendit en Gaſcongne. Mais il paſſa la Garonne a Caumont; de la ſe rendit a Bergerac a la teſte de ſes affaires, & apres un mois de ſejour, a la Rochelle. Le Mas de Verdun ſur Garonne, place de ſeureté non loin de Thoulouſe eſtoit deſnué de tout point; d'Habitans meſmes par ce qu'ils eſtoient pour la plus part Papiſtes. Et le Roy de Navarre y mettant le Sieur de Savaillan pour Gouverneur, il n'avoit voulu accepter la charge, que ſoubz la promeſſe que M. du Pleſſis luy feroit de le ſecourir; Car ceſte place d'une part eſtoit fort enviée, de l'autre il ne ſe fioit pas trop en la diligence de M. de Terride Gouverneur de la Province. M. du Pleſſis donq l'avictuailla juſques a quatre fois, de bled, vin, poudres & toutes autres choſes neceſſaires, inveſtie qu'elle eſtoit de forts des ennemis de toutes partz, a la portée deſquels il faloit paſſer tout ceſt attirail. Les villes auſſi de Montauban, Cauſſade, Villemur & autres eſtoient preſſées de pluſieurs fortz ennemis, qui incommodoient leurs moiſſons & vivres. Il mit pluſieurs fois le Canon dehors pour les en delivrer, & non ſans danger de mauvais ſuccés, ſi proche de l'ennemy, de Thoulouſe principalement & de Cahors, mais il meſuroit ſon temps & ſon affaire de ſorte, que premier qu'il y peuſſent arriver, il l'avoit exploitée & fait ſa retraicte. La Franceze toutes fois villette a trois lieuës de Montauban, le penſa engager. Il avoit la nuict faict petarder la ville, le jour batu le chaſteau; La Nobleſſe du païs preparée pour autre effect, beaucoup plus forte que luy ſe preſente devant; Il fait neantmoins donner l'aſſaut & l'emporte; Mais reſtoit un retranchement, ou le Canon ne pouvoit aller qu'en comblant le foſſé. Il ſe reſoud de le r'envoyer toute la nuict, bien que par de tres-mauvais chemins, & tentant ce retranchement pied a pied, trouve que les ſoldatz s'eſtoient la

nuict

nuict sauvez par un trou faict en une Tour, ne luy ayant laissé que leurs blessés. Il y laisse donq le Capitaine Vergne avec cinquante hommes & trente grands pains, & a la veuë de l'ennemy, son Canon desia en seureté s'en revient a Montauban. Entrent le lendemain les ennemis sans resistance en la ville, & investissent le Chasteau despourveu de tout, M. du Plessis le soir mesme, bien que plus foible de gens se vient loger au pied de la ville, la Vairon entre deux. Et de là a diverses heures envoye deux goujatz dans le Chasteau, en intention de les faire prendre avec un billet a Vergne; Qu'il eust bon courage & que M. de Chastillon estoit arrivé a Caussade; Que le lendemain ne se passeroit point qu'ils ne se joignissent & ne veissent les ennemis. Ceux qui les prirent creurent cela, & se retirerent de grand matin. Le mesme luy fust arrivé a Leirac, qu'il prit d'assaut a trois lieuës de Thoulouse, s'il n'eust fait repartir son Canon, dés qu'il en eust fait, sans attendre la prise de la place, luy venant sur les bras M. de Cornusson Seneschal avec toutes les forces du païs. Avoit iceluy tramé une entreprise sur Montauban, M. du Maine le sçachant, & attendoit le poinct de l'executer, roüant avec deux milles homme de pied autour du païs. C'estoit par la menée des Sieurs du Claux & de Bresoles freres, neveux de M. de Terride Gouverneur de la place, qui avoyent tout accez vers luy; Par eux avoit esté corrompu moyennant l'argent de M. du Maine, un Ingenieur de la Ville nommé Ferri, qui en auoit tracé les moyens. Avint que Dieu fit tomber ez mains de M. du Plessis, lettres de l'aisné du Claux a M. du Maine par lesquelles il luy envoyoit le plan, & l'asseuroit clairement de bon succez; lequel de nagueres ayant pris Monsegur estoit libre pour en tenter l'evenement; mais il fut tost averti de l'entreprise descouverte. Enquiert doucement M. du Plessis le Sieur de Terride, de l'opinion qu'il avoit dudit de Claux, qui luy dit, qu'il s'y fioit comme en un fils. Luy monstrant toutefois sa lettre il la reconnut, & avec un grand soupir, luy declara qu'il estoit un traistre. Fait M. du Plessis procés verbal de tout avec M. de Grateinx Chancelier de Navarre, le fait voir aux Consulz de la ville, & la dessus depesche au Roy de Navarre. Il leur commanda de proceder contre eux a toutes rigueurs

N 2 jus-

jusques a raser leurs maisons. La parenté neantmoins & l'amitié que leur portoit la Dame de Terride, les garentit; Encor que ce fust une entrave fascheuse a ceux de Montauban, par ce que leur maïson n'estoit qu'a deux lieuës de la ville; Vn grand empeschement aussi a M. du Plessis a tout bien faire, par ce que dés qu'il se preparoit la nuict pour quelque execution, aussi tost on voyoit une fuzée ou plusieurs jettées en l'air, qui donnoient advis a leurs intelligens du Fauxbourg de Tarn d'advertir les villes voisines, & aussi tost de main en main tout se trouvoit en armes. La recolte & les Vendanges faites se presenta a
Anno 1586. l'entrée d'Octobre 1586. vne notable occasion. La Ville de l'Isle en Iordain en Armaignac a quatre lieuës de Thoulouse estoit de long temps bloquée par le Sieur de Fontanilles, gendre du feu Mareschal de Monluc, aux despendz de ceux de Thoulouse. Neuf forts a l'entour qui la voioyent jusques dedans les portes, quelques uns a une harquebuzade des Pont-levis, qui leur avoyent du tout interdit la recolte. Vient le Sieur de Savaillan trouver M. du Plessis a la priere du Sieur de Bourg Gouverneur de la place; luy remonstre qu'il n'avoit plus a manger que pour huit jours; Qu'il avoit eu recours a M. de Fontrailles Gouverneur du païs, mais en vain; Que s'il ne l'entreprenoit il estoit contrainct de se rendre. Part deux jours apres M. du plessis la nuict (bien que non du tout gueri d'une blessure qu'il avoit euë a Montesch, peu de jours au paravant faillie) avec quarante gentilshommes & deux cens harquebuziers a cheval, passe la Garonne au dessoubs du Mas de Verdun, a guai & se rend au matin a Mauvezin. Là trouve Monsieur de Fontrailles qu'il avoit adverti de son passage, & ensemble resolvent de lever ces Blocus. Menoit M. du Plessis avec soy douze chevaux, dé Carosse partie, & de charette dont il attelle deux petites bastardes; & le lendemain a trois heures du matin le principal fort nommé la Motte se trouve investi; Les flancs rompus on fait jouër des petards a la muraille, qui font bresche, & jette on des planches a travers du fossé pour y aller, qui fut fort resoluëment defendue, mais en fin forcée & quelques cent hommes tuez dedans. M. de Parabere qui commandoit lors un Regiment avec le Sieur de Fontrailles y receut une harquebuzade en
une

une cuisse; Plusieurs aussi de ceux de M. du Plessis y furent tuez ou blessés. Vne obstination s'y rencontra estrange. Avant que donner l'assaut, fut prié celuy qui y commandoit de mettre sa femme dehors & ses enfans. Il respondit qu'il vouloit quelle mourust avec luy, & y eut peine a la sauver du carnage. Cela fait, mettent le feu en ce fort & entrent en la ville; prennent mesme d'effroy ce mesme jour les autres fortz de là la Save, & munissent la place de vivres. Estoit question a M. du Plessis de se retirer & a ceste alarme s'estoit esmeuë toute la Gascongne. Avec ses blessés portés en Brancartz qui ne le vouloyent abandonner, il va repasser la Garonne qui estoit fort creuë, au dessoubz d'Auvila, vis a vis de Malauze, les grands chevaux a guai, mais les petits attachës queuë a queuë a l'aide d'un basteau, & sur la minuict apres une Coruée de trente six heures arrive a Montauban. En chemin il chargea en lieu assés desadvantageux, une compagnie de la garnison de Lauzerte, dont il n'eschappa qu'un Sergent; Mais il y eut un gentilhomme nommé Congerville fort blessé & y perdit un sien Secretaire, le cheval duquel blessé en la teste alla tomber au milieu des ennemis. A peine estoit il de retour, que le Duc de Ioyeuse enflé de quelques succés qu'il avoit eu en Givaudan & Rouërgue entre en Albigeois & bas Querci, en doute d'assieger Salvaignac ou Villemur. Son armée estoit composée de douze mil hommes de pied, de douze cens chevaux & de seseize pieces de batterie; Plus beaucoup qu'il n'en faloit pour les enlever d'effroi. M. du Plessis visite Salvaignac, le fortifie & munit autant que le temps portoit, & persuade au Sieur de S. Leofari vieil Capitaine de s'y jetter; la Vernaye Seigneur du lieu a cause de sa femme, y ayant assés mal pourveu; Luy avec quarante gentilshommes se reserve pour Villemur, place sur le Tarn, foible, ruïneuse, & trop tard pour la fortifier, mais qui lioit le Languedoc avec la Gujenne, partant prise les separoit, & pource digne par luy estimée de la garentir par son peril. Ià le Sieur de Reviés Seigneur & gouverneur du lieu, par l'entremise d'un sien voisin nommé Fenelon, en avoit traité avec le Duc de Ioyëuse, qui la luy remboursoit cherement, quand sur le Soir y arrive M. du Plessis qui le trouve au lict de la goutte, & d'abord luy declare qu'il se

 venoit

venoit offrir a luy. Luy gentilhomme courageux apres plusieurs remerciemens, *puis qu'ainsi est*, dit il, *il n'y a plus de capitulation, Ie me voyoi abandonné de M. de Terride, & n'avoi jamais merité tel office de vous pour l'esperer; I'y mourrai avec vous, & vous en remets le commandement.* Ce que toutesfois il n'accepta. Aussi tost manda M. du Plessis ses amis; qui de deça & de de là la Garonne le vinrent trouver; Entre autres les Sieurs de Savaillan, Gouverneur du Mas de Verdun; de Suz Capitaine de Chevaux legers; Giscard gouverneur de Tournon & plusieurs autres, partie desquels passans a Montauban, M. de Terride retenoit, soubz pretexte de les mener luy mesme au secours des assiegés. Or attaqua le Duc de Ioyëuse le Chasteau de Salvaignac, duquel M. du Plessis luy incommoda fort le siege, par la rupture des moulins & courses continuelles; Et l'eut peu faire lever si les troupes du haut Languedoc que M. de Chastillon promettoit d'amener n'eussent esté retenuës par le commandement de M. de Mont-morenci. Dont la Vernaye se rendit, quoy que contre le gré de S. Leofari, & tourna le Duc la teste vers Villemur, & l'ayant investi somma la place de se rendre; Mais ayant connu par quelques sorties la resolution de ceux qui la defendoyent. laquelle il mesuroit au paravant par la foiblesse du lieu, il s'en abstint volontiers. Ainsi s'en retira M. du Plessis avec grand gré des habitans & de tout le païs; Et se lit encor une lettre que le Roy de Navarre luy escrivoit de la Rochelle; *Qu'il loüoit fort sa resolution de s'estre jetté la dedans, mais qu'il avoit choisi un mauvais vaisseau pour une si perilleuse navigation;* Comme de faict tous ses amis l'en avoyent dissuadé. Retourné qu'il fut a Montauban, passe le Sieur de Viscose Secretaire du Roy de Navarre qui l'asseure que le Mareschal de Matignon se mettoit aux champs pour attaquer les places de Garonne, commenceant par Meillan. Les eaux furent si grandes, qu'il n'y peut passer que quatre jours apres, tellement qu'il trouva Meillan pris, place aussi qui ne pouvoit opiniastrer. Et comme peu apres il se fut approché de Leirac, y mit des poudres; Non si tost des hommes craignant qu'il ne leur laissast manger leurs vivres un temps, premier que les assieger. Mais comme il eut serré la place & creu que c'estoit a bon, de Leictoure ou il faisoit son sejour

jour il y conduit deux cens harquebuziers en vne nuict, qui donnans l'allarme en divers lieuz y entrerent sans aucune perte; Cause qu'apres quelques combatz le Mareschal s'en retira. Sà peine estoit qu'il n'avoit que des harquebuziers a cheval, qui laissoyent mal volontiers leurs chevaux; Sur lesquels neantmoins, il eut ce pouvoir, leur en respondant, de les leur faire quitter; Il les bailla a certain prix a nourrir a ceux de Mauvezin, & tous furent renduz au sortir.

Ce furent ses exercices de l'an 1586. plus penibles beaucoup qu'aupres du Roy de Navarre, ou l'authorité du Maistre eust soustenu la sienne; au lieu qu'il luy faloit la pluspart du temps par sa dexterité ou suppléer les defauts ou combatre l'authorité des Gouverneurs. En fin sur le commencement de l'an 1587. il Anno 1587. vint a Nerac, ou il assista en divers exploits M. de Turenne, lequel ayant eu ce bonheur de reprendre Castillon d'escallade, tant celebre par le siege du Duc de Mayenne, passa la Garonne, pour nettoyer quelques places de l'ennemy qui infestoient les nostres. Mais ayant attaqué le fort de Nicole pres Aiguillon, visitant la nuict ses gardes, il fut blessé d'une harquebuzade en vne cuisse, dont il fut travaillé longues années. M. du Plessis parloit avec luy lors qu'il fut frappé, qui aida a le r'apporter a la tranchée, & ne laissa on de les presser si vivement qu'ils se rendirent le lendemain. Toutefois, de ceste blessure s'ensuivit la dissipation de l'armée; chasque Gouverneur s'en retournant chés soy; Et comme il n'y eust plus d'occupation qui meritast de le retenir sur le commandement qu'il receut du Roy de Navarre, se resolut de l'aller retrouver a la Rochelle. Ce fut au mois de May 1587. & ne voulut point prendre Passeport du Mareschal de Mastignon, qui le luy offroit, croyant qu'il y alloit de sa reputation, s'il ne pouvoit aller trouver son Maistre que par le benefice des ennemis.

En chemin faisant il assista les Sieurs de la Forse & de Chouppes a faire lever le siege de la Linde sur Dordoigne attaquée par la Noblesse de Perigord, & ainsi a travers des ennemis se rendit avec les siens pres du Roy son Maistre. Il luy remit aussi tost toutes choses entre les mains, la conduite de sa maison, l'administration des finances publiques, le soin de toutes les depe-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

depeſches, la direction de toutes ſes entrepriſes, & de la en avant ne l'abbandonna plus M. du Pleſſis juſques a la Trefue faite avec le Roy Henri III. Luy rendoit auſſi le Roy de Navarre ceſte loüange, meſme depuis qu'il ſembloit l'avoir desfavoriſé, que jamais ne s'eſtoit trouvé ſi ſoulagé, & en tant de peines avoir eu ſi peu de peine. Comme de faict, l'ayant tous les matins entretenu de ſes affaires une demie heure en ſon lict, il luy laiſſoit toute la journée libre; ne luy propoſoit jamais difficulté, qu'il n'en euſt la ſolution en main; dont il ſouloit dire, apres avoir eſſayé ce ſoulagement, *qu'auſſi peu ſe fut il paſſé de luy que de ſa chemiſe.* Mais auſſi ne le vid on jamais en tout ce temps oiſif meſme avec peu de chagrin, veu les neceſſitez & les affaires. Le Duc de Ioiëuſe, favori du Roy avoit eu la charge, depuis ſon retour de Languedoc, de venir attaquer le Roy de Navarre, avec une armée; Et l'avoit de faict aſſes mal mené, taillé en pieces quelques Regiments a la Motte S. Herez, pris S. Maixant & Maillezaiz; & faiſoit eſtat d'en triomfer a la Court; Deſia, comme il ſe voyoit par lettres interceptées deſchriffrées par M. du Pleſſis, ceux du Clergé jettoyent les yeux ſur luy & avoyent eſcrit en ſa faveur a Rome; Le Roy ne le trouvoit point mauvais, bien aiſe qu'il accreuſt de creance vers eux a la diminution de ceux de Guiſe. M. du Pleſſis portoit cela fort impatiemment, & recerchoit toutes occaſions de faire que le Roy de Navarre euſt ſa revanche. Eſtoit priſonnier a Nion ou reſidoit le Duc de Ioyeuſe, le Sieur de Sponde, domeſtique du Roy de Navarre, duquel il reçoit une nuict un billet; Que le Duc de Ioyëuſe s'en alloit en poſte a la Court, & laiſſoit l'armée es mains de M. de la Verdin pour la remener. Auſſi toſt il mande M. du Pleſſis & luy ayant communiqué l'affaire, luy demande, ce qu'il penſoit que la deſſus il peuſt faire. M. du Pleſſis reſpond; *Qu'il ne faloit point douter, le Duc s'en allant, que les trouppes de Cavalerie ne priſſent parti, pour ſe retirer chacune a part; partant que s'il ſe mettoit a leur cul, avec une trouppe leſte, il en attrapperoit ſans doute quelque partie, & par la deſtremperoit peut eſtre, ſes braveries.* Luy dit le Roy de Navarre, qu'il vouloit dormir la deſſus; Et de grand matin paſſa par ſon logis, & luy dit, qu'il s'eſtoit reſolu; Qu'il depeſchaſt en ſon nom par tout pour faire avancer la

nobleſ-

noblesse de Xaintonge, & tenir preste celle de Poitou, & les harquebuziers a cheval des garnisons. M. le Prince qui le sceut, vint toute la nuict de S. Iehan d'Angeli, pour l'en dissuader; Contestant, *qu'il harasseroit autant les forces, qu'il faloit mesnager pour la prochaine occasion de joindre l'armée estrangere.* Et n'en peut toutefois le Roy de Navarre estre diverti, reprochant M. le Prince a M. du Plessis qu'il en estoit cause, & que s'il en mesavenoit il en auroit le blasme; qui luy respondit; *Et bien, monsieur, pourveu aussi que j'en aye le gré si l'affaire succede.* Mais la difficulté estoit, que la Rochelle estant toute environnée de Maretz, qu'il faut necessairement passer par basteaux, les trouppes ne pouvoyent sortir que par les menuz, & sans que les ennemis residans a Niort en eussent advis; partant advertis, pouvoyent ou opposer plus grandes forces, ou se tenans joincts fruster l'entreprise. M. du Plessis donq, qui quelques mois au paravant, par le commandement du Roy de Navarre avoit sondé les Isles de Maran, & a cause de l'année extraordinairement seche, avoit trouvé qu'elles se pouvoyent passer en quelques lieux, prit conseil avec quelques habitans des lieux, & fait en une nuict coupper & abbatre les joncs la largeur de trente piedz a travers les Isles, & combler les Canaux qui se rencontroyent; par ainsi fut fait un chemin par lequel toutes les trouppes passerent sans qu'on en eust advis. Le premier rendez vous fut a Petosses pres Fontenai le Comte; d'ou marchans jour & nuict par la Chastaigneraie a Maillou & Herisson, ils se rendirent la seconde journée avant le jour a vingt lievës de là proche de Marne, sans avoir rien reconnu de l'ennemy. Et ja commençoit on a murmurer contre luy, & a luy reprocher ceste Corvée prejudiciable a un plus necessaire voyage, quand les Coureurs rencontrerent une piste devant eux, & a peu de là un païsant qui dict avoir veu passer une trouppe. C'estoient le Marquis de Reisnel & le Sieur de Vic de Normandie qui se retiroyent droit vers Saumur; lesquels aussi tost suivis au galop, furent enveloppez dans le bourg d'Antogni, avec leurs trouppes. Vic humainement renvoyé chez soy le mesme jour, ingrat neantmoins d'une si grande courtoisie demeura ennemy du Roy de Navarre, mesme Roy de France, jusqu'a la mort; Le Marquis retenu, & baillé en garde a

M. du Plessis, par ce que son pere ayant esté tué au massacre de Paris, le Roy de Navarre espera le pouvoir r'amener a la religion, & obliger a son service; Cestoit environ la mi-Aoust. Deux jours apres, au de là de la riviere de Vienne au lieu de Vuimes fut desfaite la trouppe, & prise la Cornette blanche du Duc de Ioyeuse, M. de la Boulaïe en eut l'honneur, qui toutefois avoit fort detesté ce voyage. Ne tint qu'au Roy de Navarre quil n'entrast dans Loudun, mais ne le pouvant garder, il considera qu'il eut esté cause de leur ruine. Il se contenta donq de faire prescher a S. Marsolle, ou ils apporterent un grand nombre d'enfans a baptizer, qu'ils avoyent sauvés de la pollution Romaine. Tout cest exploit fut fait avec moins de 300. chevaux & autant d'harquebuziers a cheval. N'est a oublier, que comme le Duc de Ioïeuse arrivé en Court entretenoit le Roy a son disner de ses prouësses, luy arriva un gentilhomme, qui luy dit assés haut en l'oreille (sourd qu'il estoit) ces fascheuses nouvelles, la prise nommément de sa Cornette, qui luy fit perdre la parole; Sur quoy le Mareschal de Biron qui estoit la, luy dit; *Il eust mieux valu avoir pris Passeport pour la r'apporter en seureté*; A propos de ce qu'il s'estoit moqué de luy, par ce qu'il avoit pris Passeport du Roy de Navarre pour ramener ses Canons de Poitou. Restoit l'armée conduite par le Sieur de la Verdin, laquelle desnuée de Cavalerie, s'estoit enfermée dans la Hayë en Touraine. Le Roy de Navarre apres y avoir a divers jours attaqué des escarmouches, se resolut de la tenir si pres, qu'elle n'en peust partir sans recevoir quelque escorne. Et cependant pria M. le Prince de Condé de venir avec les forces qui restoient, & quatre Canons pour les y forcer, mesmes manda M. de Turenne commandant en Guyenne, avec la Noblesse & tout ce qu'il pourroit d'harquebuziers a cheval, qui de fait y accoururent avec de belles trouppes. Mais M. le Prince qui dés le commencement avoit improuvé ce dessein, jaloux d'une issue si heureuse, n'amena point d'artillerie. Ainsi le Roy se retira, pour s'aller loger a Monsoreau sur Loire, ou s'estant tranché sur l'autre bord y receut M. le Comte de Soissons son Cousin qui le venoit trouver assisté de quelque noblesse de la religion, de la Loire; au devant duquel, a ce que le Duc de Ioieuse qui s'estoit

avancé a Bourgueil, n'empeschast son passage, fut envoyé M. de Turenne avec ses trouppes. Iceluy ayant pris congé du Roy de Navarre & le pied dans le bac, receut M. du Plessis un billet par lequel on l'advertissoit, que M. le Duc de Mercœur (qui s'estoit rendu a Saumur avec la noblesse de Bretagne pour s'opposer avec le Duc de Ioieuse, aux effects du Roy de Navarre) avoit laissé son bagage assés mal gardé au bourg de Roziers entre Saumur & Angers. L'advis communiqué au Roy de Navarre, il r'appelle M. de Turenne, jugeant a propos qu'il ne perdist l'occasion de donner ceste Curée aux siens. M. de Turenne n'approuvoit pas ce dessein, craignant qu'il ne rompit le premier qui estoit le principal; Mais le Roy de Navarre l'emporta, tellement qu'ayant tourné de ce costé là il prit tout ce bagage qui ne valoit pas moins de deux cens mil escus, & ne laissa pas d'achever heureusement son voyage. Ainsi reprit le Roy de Navarre le Chemin de la Rochelle, riche d'honneur & de butin; & grossi de forces sans avoir perdu un seul homme. Et de ce conseil n'estoit pas chiche de donner, comme de plusieurs autres la loüange a M. du Plessis. En chemin, du lieu de Coulonges lez-Reaux fit le Roy de Navarre avancer M. de Turenne & M. du Plessis a la Rochelle, pour preparer l'Artillerie & le Charroi pour l'armée; Et s'obligerent solidairement pour les Canons a ceux de la ville desquels ils les achetoyent, pour les poudres, piques, attelage, aux particuliers. Le dessein estoit de se rendre de Daufiné, Languedoc, Poitou & Guyenne tous a Montauban afin que toutes ces forces joinctes, on allast joindre l'armée estrangere vers Marsilly lez-Nonains ou la riviere de Loire se rend presque en tout temps gayable. Ce qui se void en toutes les depesches dressées par M. du Plessis, addressées a ceux qui avoyent charge des affaires en Allemagne, les Sieurs de Segur, de Clervant, Guitri & autres. Mais le Duc de Ioïeuse piqué au jeu, qui vouloit avoir sa revange, ayant obtenu du Roy, bien qu'a toute force, de donner la bataille au Roy de Navarre, il y avoit peu d'apparence de passer en Guyenne, (ou il avoit besoin de laisser un bon ordre premier que s'acheminer plus outre) sans estre combatu sur son chemin. Cause qu'il fut resolu de preparer & resoudre les siens par tous ses propos a une bataille.

taille. N'est ici a oublier, qu'arrivé M. le Conte de Soissons a la Rochelle, il y fit sa Declaration, par laquelle il exposoit la cause, qui l'avoit induit apres une longue patience, à laisser le Roy pour se joindre au Roy de Navarre; Elle fut lors publiée avec ses lettres de mesme sujećt a M. le Cardinal de Bourbon son Oncle, & a M. le Premier President. Le tout du stile de M. du Plessis, comme aussi elles se lisent en ses Memoires.

En ceste intention donq part le Roy de Navarre de la Rochelle, prenant son chemin par Taillebourg & Pons, assisté des Prince de Condé, Conte de Soissons, Viconte de Turenne, & des forces qu'il avoit r'amené de son exploit d'Anjou, mais qui le devoyent seulement conduire, jusques a ce que l'occasion du Combat fust apparemment passée. Les particularités de la bataille de Courtraz qui s'en ensuivit sont escrites par d'autres, je ne m'arresterai qu'aux circonstances ou il y va de M. du Plessis. Le Roy de Navarre avoit desbauché a la Rochelle la fille d'un homme de Robbe longue, de laquelle il avoit eu un filz. Et l'Eglise luy avoit souvent remonstré sa faute, qu'il confessoit assez ingenuëment mais n'avoit peu estre persuadé, pour reparer le scandale public, a la reconnoistre publiquement. Estant donq logé a S. leger pres Pontz, parlant a M. du Plessis de ceste prochaine bataille, il prend occasion de luy en remoustrer la consequence pour son Estat & pour l'Eglise. Combien donq il estoit besoin d'avoir Dieu propice qui balance les batailles & distribuë les victoires a son plaisir, & tout doucement le mene dans ce propos; *S'il ne pensoit point estre de sa conscience de donner gloire a Dieu sur une telle occasion; Et quel remordz ce luy seroit qu'à faute de cela, a la ruine de tant de gens de bien, Dieu maudist ses armes.* Ce qui luy toucha tellement le cœur qu'il luy commanda d'auiser avec M. de Chandieu, ce qu'il avoit a faire, prest de subir ce qui luy seroit ordonné. Et le lendemain de faict, fit publique reconnoissance de sa faute en l'Eglise de Pontz en la face de toute la noblesse de son armée, en un Presche du dit Sieur de Chandieu l'un des Pasteurs ordonnés, pres de sa personne. Aucuns luy voulurent dire, qu'on luy avoit tenu trop de rigueur, ausquels il respondit tout haut; *on ne peut trop s'humilier devant Dieu, ni trop braver les hommes.* Mesmes comme il eust esté receu

a la

a la paix de l'Eglise a condition d'en faire autant a la premiere occasion a la Rochelle ou le scandale avoit esté commis, il y satisfit a son premier voyage en un presche fait par M. de la Touche excellent ministre du S. Evangile. Le Duc de Ioieuse alloit costoyant le Roy de Navarre, & sembloit que qui premier passeroit la riviere de l'Isle auroit l'avantage. Pource estant a Monlieu maison de Messieurs de Iarnac, M. du Plessis pressoit fort le Roy de Navarre, d'envoyer la nuict gaigner le logis de Courtraz sur Droigne, distant trois bonnes lieuës de là, & supplioit le Roy de trouver bon qu'il s'y avanceast avec sa trouppe. Mais le Roy arresté a jouër, respond qu'il en auroit soin, sans toutefois y envoyer. Le lendemain matin sur les huict heures M. le Prince de Condé logé a Monguyon, luy fait dire, que la Noblesse de Poitou, Xaintonge & Angoulmois, estoit resoluë de se retiter de là chacun chés soy, pour se preparer au voyage vers l'armée estrangere. Pour luy, qu'il feroit ce qui luy plairoit, mais ne luy pouvoit respondre que de sa seule maison. Cela fascha fort le Roy de Navarre, ayant l'ennemy sur les bras, partant ne se pouvant retirer qu'avec peril. Il gaigna toutefois apres force remonstrances qu'ils l'accompagneroyent jusques a la Drogne, sans la passer; Mais tout ce contract avoit duré jusqu'a onze heures, surquoy on s'estoit resolu de ne partir de ce jour. M. du Plessis seul, s'estonnant de ce consentement vniversel, ne se peust tenir qu'il ne s'opiniastrast au contraire; Iusques là que le Roy de Navarre s'en sentit importuné, & luy demanda; Partant si tard, ou on logeroit l'armée; *Au piquet*, dit il, *en presence de l'ennemy, en fut il jamais plus de saison? mais si nous voulons nous passerons la riviere*; Et la clarté de la raison les y fit condescendre. Partis donq, sur le midy, ilz eurent deux ou trois alarmes en chemin, & sur les neuf heures du soir passerent la Droigne a guay devant Courtraz, les Poitevins & Xaintongeois mesmes outre leur promesse, par ce qu'ils veirent que c'estoit a bon, & logerent dans le bourg tous ensemble. Le sieur de Vivans Maistre de Camp de la Cavalerie legere, qui s'estoit avancé avoit trouvé le Guay rompu, qu'il luy falut refaire, & les Mareschaux des logis de l'ennemy, au bourg qui luy firent place. Ce qui vint a propos le lendemain 20. Octob 1587. pour la bataille; ANNO 1587.

l'Artillerie seule demeura de là leau sur le costau, qui le matin a la diligence de M. de Clermont d'Amboise gaïa la riviere & prit sa place. M. du Plessis eut l'honneur le matin sur la premiere alarme que le Roy de Navarre eut de l'ennemy, de se trouver pres de luy allant reconnoistre sa contenance, & de combatre immediatement pres de sa personne, sa trouppe estant confuse en l'Esquadron dudit Seigneur Roy; Et luy dit par plusieurs fois que toute sa crainte estoit que le Duc de Ioieuse s'abstint de combatre. Car de fait, le Roy de Navarre se trouvoit au bec de deux rivieres, & entre deux armées, la moindre aussi forte que la sienne; en un bourg sans vivres duquel le Chasteau tenoit contre luy, & fust venu en grande extremité s'il y eust seulement tardé un jour; Repasser la Droigne ne se pouvoit sans honte, & sans perdre le dessein de joindre les Reistres; Passer l'Isle aussi, a la veuë de l'ennemy, une armée chargée d'Artillerie & de butin, ne se pouvoit sans monstrer le dos, ou le costé, sans diviser aussi sa force, partant sans peril evident. Mais partie l'ardeur du Chef plein de vengeance, partié l'effect de nostre Artillerie qui dõnoit dans sa cavalerie le fit venir aux mains: Et là par la grace de Dieu ne durerent gueres. Retournant M. du Plessis de la poursuitte de la victoire r'encontra le Roy de Navarre qui rallioit ses trouppes, auquel il presenta la Cornette blanche qui luy estoit tombée en main; & a cest instant luy fut rapportée la mort du Duc de Ioïeuse. Comme aussi il revenoit au Champ de bataille pour y rendre solennellement graces a Dieu par la bouche d'un de ses Ministres, luy fut donné advis que l'Armée du Mareschal de Matignon paroissoit, qui luy venoit sur les bras; Sur quoy il tourna, en ces motz; *Allons Compagnons, allons, ce sera ce qu'on n'a point encores veu, deux batailles en un jour*; Mais c'estoient quelques fuyardz qui faisoyent halte. M. du Plessis donq se haste de venir en son logis pour ordonner des depesches partout, par ce que toutes les Eglises souspiroyent en l'attente de ce succez; Et en feit la minute premier que de poser la Cuirace. Mais voyci se presenter une occasion qui fit triomfer le Roy de Navarre sans triomfe. Le Corps du Duc de Ioïeuse avoit esté apporté au logis de M. du Plessis & estendu sur la table de la Sale; D'entrée il rencontre ce spectacle avec desplaisir, & aussi tost y met gar-

des, craignant l'insolence des soldats. Le Roy de Navarre d'ailleurs trouve que tous les prisonniers blessez de l'ennemy avoyent esté menez au sien, tellement qu'il n'y avoit lieu a mettre commodement son Couvert. Il commande donq, qu'on le luy portast ches M. du Plessis, & par ce que la sale estoit occupée de ce corps, le fallut mettre en la chambre au dessus. Là le Roy de Navarre prenant son repas luy furent amenez tous les prisonniers de qualité en fort grand nombre, & apportez les drapeaux pris sur l'ennemy, cinquante six enseignes de gens de pied & vingt deux Cornettes de Cavalerie; tellement que sans concert ne sien ny d'autruy, il se trouva assis environné de ces Trofées, ayant soubs ses piedz le Duc de Ioïeuse, qui avoit promesse du Pape de la Confiscation de toutes ses terres souveraines. Le lendemain furent enterrées ses entrailles en l'Eglise parochialle de Courtraz, & delivré argent par M. du Plessis, (bien qu'a l'heure il en fust bien court) a son Secretaire nommé Maron, pour conduire le corps avec sauf conduit du Roy de Navarre, ou il voudroit. Plusieurs ont trouvé estrange, d'une victoire si absoluë, comment il reüscit si peu de fruict; Et en ont blasmé les amours du Roy de Navarre. I'en dirai en passant ce que jay appris de M. du Plessis qui n'y connivoit pas. Des forces de Poitou, Xaintonge, & Angoulmois a peine avoit on peu obtenir, quelles passassent la Droigne, tellement qu'aussi tost elles voulurent avoir congé, pour se preparer au plus grand voyage, & s'en retournerent avec M. le Prince de Condé. Celles de Guyenne d'ailleurs n'avoyent esté empruntées qu'a la haste, & pour trois semaines, que desia on avoit retenuës plus de deux mois, lesquelles aussi voulurent prendre temps pour pourvoir pendant une longue absence, a leurs places & familles. Ainsi fut contraint le Roy de Navarre de les laisser aller ayant de tous tiré promesse que dans le 20. de Novembre, tous se retrouveroyent en la plaine de S. Aulaïe sur le bord de Xaintonge & de Perigord, pour de là conjoinctement s'acheminer vers l'armée estrangere. Or afin que les forces qui restoient, scavoir l'Infanterie & la noblesse de delà Loire ne demeurassent inutiles, se chargea M. de Turenne de les employer en Perigord au siege de Sarlat. Cependant Le Roy de Navarre avec sa maison, &
peu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

peu d'autres ayant passé la Garonne a Monheurt, vint a Nerac; Ou M. du Plessis eut ce contentement, aprez tant de perils de revoir sa famille. Or des le lendemain de la bataille luy avoit esté M. du Plessis autheur de depescher vers S. M. avec lettres, par lesquelles a joinctes mains il supplioit le Roy de luy donner la paix, & d'estancher le sang de la noblesse. Mais le Sieur de la Burthe Me. des Requestes de sa maison, qui en estoit porteur ne peust avoir d'audience; tant le Roy estoit tenu court par ceux de la Ligue. Et se trouve encor ceste Depesche en ses Memoires de ceste année; Comme aussi deux Remonstrances de luy mesme; l'une commence; *La paix est desirable* &c. en laquelle il deduit & presage les ruynes qui aviendroyent au Royaume de la paix faite avec la Ligue. L'autre; *Messieurs on vous auroit advertiz* &c. representant par les foibles efféćts de leurs armes ja emoussées, le peu qu'on en pouvoit attendre a l'advenir. Adjoustons vne troisieme apres la bataille, qui commence; *Il y a trois ans ou peu s'en faut* &c. Ou apres les preuves des maux predictz il en propose les remedes; Et en icelles toutes fait parler personne de religion contraire.

Le Roy de Navarre a peine eut fait un petit tour en Bearn qu'il sceut la desroute de l'armée estrangere tant attenduë. Et la cause en fut double; L'une, que le Duc Casimir avoit tousiours donné esperance de la conduire en personne, & sur le point de partir s'en excusa, luy baillant pour chef le Baron de Dona, grand personnage, mais d'authorité du tout inferieure, dont plusieurs se retinrent d'y aller. L'autre, qu'il leur avoit tousiours esté mandé par le Roy de Navarre, qu'ils conduissent l'armée approchant de la source de Loire vers Marsilly lez-Nonnains, ou il seroit facile de les joindre. Et quelques françois au contraire, qui s'en faisoyent croire aupres dudit Sieur Baron luy firent descendre vers le bas lesquels on disoit avoir esquivé la rencontre du Roy de Navarre, pour avoir l'honneur eux mesmes de faire la paix devant Paris, ce qui leur seroit desrobé par sa presence. L'Estonnement en fut grand par un vieil erreur; que le salut des affaires dependoit de telles armées. Mais M. du Plessis qui avoit tousiours creu que Dieu ne beniroit point ce moyen auquel on mettoit trop de confiance, pensa aussi tost

aux

aux remedes qui s'en pourroyent trouver entre nous mesmes. M. de Turenne donq & luy, pour r'asseurer les courages, que ceste grande perte avoit estonnez s'accordent qu'il estoit besoin de convoquer une Assemblée generale des Eglises, mesmes pour essuïer les mauvais jugemens, que par l'evenement on faisoit de la conduite des affaires. M. de Turenne en parla au Roy de Navarre, qui ayant tousiours eu cest esprit fort suspect, rejetta d'abord ce Conseil. Mais M. du Plessis l'emporta aisement; luy remonstrant qu'il n'y avoit point de plus seur moyen de ressouder les affaires. S'il craignoit d'avanture quelques monopoles, qu'il seroit aisé de s'en demesler, puis qu'on n'avoit envie que de bien faire. Et de faict fut chargé M. du Plessis d'en faire les depesches par tout. Mais pour les divers inconveniens & les affaires nommément qui estoient en chasque Province, elle ne peut estre tenuë que le mois d'Octobre en suyvant 1588 a la Rochelle.

Ceste desroute fut suyvie d'une autre affliction, la mort de Henry Prince de Condé le 5. de Mars 1588. Le Roy de Navarre estoit a Nerac; M. de Plassac Gouverneur de Pontz en donne l'advis a M. du Plessis par son Trompette. N'y avoit moyen de la celer au Roy de Navarre, par ce qu'il falloit pourvoir aux provinces ou elle pouvoit faire bresche. A l'issue donq de son disner il luy en dit la maladie, puis l'extremité, & luy en fait conjecturer la mort; Laquelle en fin luy prononceant; *Sire,* dit il, *nos piedz & nos mains nous font quelquesfois des douleurs, mais si sont ce tousiours piedz & mains; Nous ne les pouvons perdre sans grande diminution de nous mesmes; Mais il faut qu'avec les affaires vostre vertu se redouble.* Ce qu'il luy disoit, par ce que M. le Prince a cause de son emulation luy pesoit quelques fois. Et lors s'espandit en larmes, & ayant fait venir M. le Conte de Soissons s'enfermerent pour pleurer ensemble. Incontinent apres, depeur que par ceste mort, les affaires n'empirassent, passe en Poitou, & n'y peut venir si tost que Marans ne se perdist. Là ayant verifié par les apport des Medecins & des Chirurgiens que ce Prince avoit esté miserablement empoisonné, fut procedé contre ceux, qui en estoient estimez coupables. En quoy particulierement M. du Plessis se porta si vertueuse-

Anno 1588.

ment, qu'il fit assés connoistre, qu'en une si juste poursuite, il n'estoit retenu de respect ny de crainte. S'ennuyoit le Roy de Navarre que residant a la Rochelle les ennemis retinssent l'Isle de Marans; de tant plus qu'ils faisoyent par là contribuer jusques aux portes; Ce qui ne pouvoit estre sans murmure. M. du Plessis donq, iceluy estant à S. Iean d'Angely, recerche les moyens de les en chasser & les consulte avec les refugiez du lieu, qui mieux connoissoyent les secretz de l'Isle. Ils l'asseurent, qu'ils feroyent passer les trouppes dans l'Isle a l'eau seulement jusqu'aux genoux au plus profond, pour prendre le fort du Clousil par derriere. Par deux fois il le fit reconnoistre, la premiere par le sieur de Fouquerolles, la seconde par le Sieur des Reaux Gentilshommes de merite conduits en une barquette par ces guides, lesquels neantmoins en l'obscurité de la nuict ne les peurent percer tout outre, entreprenans toutefois sur leur vie de le faire en une nuict plus claire. Il le declara donq au Roy de Navarre a son retour qui la dessus fonda son entreprise de laquelle le Discours est plus au long dans ses Memoires. Ce fut que M. du Plessis ayant fait combler de Pontz en une nuict tous les Canaux qui estoient en chemin, le Roy de Navarre passa en l'Isle de Charron, prit le Chasteau & le fort du Beraut; Puis en plein midi par un pré fort ras, fit jetter un autre Pont entre le fort du Clousil & certaine maison fortifiée, distans l'un de l'autre environ cinq cens pas; capable de passer deux chevaux de front. Le Sieur de la Tremblaye defendoit ce pas avec sa compagnie de Chevaux legers, ce qui luy eust esté aisé; mais vinrent a naistre par le derriere, les Regimens des Gardes du Roy, de Charbonnieres & de Soubran, conduitz, par le Sieur de Mignonville Mareschal de Camp, par les Marestz cy dessus; a la veuë desquels ils se retirerent en desordre, & y fut pris ledit Sieur de la Tremblaïe. Aussi tost furent quittés tous les fortz au nombre de dix, & deux jours apres fut rendu le Chasteau de Marans par des Cluseaux M. de Camp qui commandoit a toute l'Isle; Icelle par cest expedient prise en trois jours que le Mareschal de Biron avoit assiegée avec une forte armée trois mois sans la prendre. M. du Plessis avoit fait adjuster deux Monstres, celle du Roy & celle du Sieur de Mignonville, afin que l'effort des deux parts

parts se rencontrast sur le midy; Et eut ce bonheur ce jour comme le Cheval du Roy de Navarre eust esté blessé d'une harquebuzade dans le coüillon, de descendre au milieu du peril pour luy bailler le sien. Le surplus des particularitez se lit en ses Memoires. Ce fut vers la fin de Iuin 1588.

Or le mois de May precedent, s'estoient passées a Paris les Baricades tant celebres, au moyen desquelles M. de Guise s'estoit emparé de la ville, & avoit contraint le Roy de s'en retirer, par ce qu'il ne se portoit pas assés precipitément a sa propre ruine. Le Roy de Navarre en receut l'advis a Montignac Charente, revenant de secourir un sien Regiment investi par les ennemis. Aussi tost il depescha le Sieur de Monluet de Rambouillet vers le Roy pour luy offrir sa personne & ses moyens; Lequel neantmoins craignant d'accroistre le pretexte de ceux de la Ligue, bien qu'il receust l'office de bonne part, ne l'osa voir ny ouïr. Cest accident fut cause que M. le Conte de Soissons conseillé par ses amis, nommément par le Mareschal d'Aumont, de prendre honeste congé du Roy de Navarre, desira se r'approcher du Roy, desormais capable de plus forts conseils, & non plus reconciliable avec la maison de Lorraine. Il se departit de luy a la Rochelle a l'entrée de Iuillet, & prit M. du Plessis ceste occasion de retenter encor la voïe de paix entre les deux Rois, nonobstant le refus de parler audit Sieur de Monluët. Par la bouche donq de ce Prince luy faisoit entendre le Roy de Navarre; *Qu'un temps avoit esté que le Roy pouvoit imposer silence en un mot aux Partiz de ce Royaume; Mais que par les avoir laissé trop durer, ils s'estoient tellement fortifiés qu'il ne luy restoit plus pour son salut que de s'adjoindre l'un ou l'autre; Sçavoir le plus juste en soy, le plus salutaire a ses affaires. Que ceux de la Ligue luy avoyent voulu donner un Successeur, a luy qui estoit marié un qui ne le pouvoit estre, a luy en la fleur de son aage un qui passe soixante ans, a luy qui a tant aquis de reputation par les armes, un Prebstre; Qui doute pour le precipiter, pour regner soubz son masque? Au contraire; Que le Roy de Navarre ne pensant qu'a ses Iardins, n'avoit couru aux armes que pour garentir sa condition, sa propre vie. Qu'au reste il n'estoit pas ici question de qu'elle religion l'un & lautre faisoit profession; Veu que celuy peche beaucoup plus qui abuse perfidement de la vraye, que qui de bon-*

ne foy en suit une mauvaise. Estoit donq aisé de Iuger de quelle part estoit la justice; Que ceux de la ligue greffes estrangeres, venus pour assouvir leur ambition ne pouvoyent plus croistre que de la ruine de l'Estat; Le Roy de Navarre au contraire, branche naturelle, connoissoit qu'il ne pouvoit croistre n'y s'entretenir qu'en iceluy, en la perte ou diminution de son Chef sentoit la sienne. Ceux la donq quand il les aura eslevez, autant d'ennemis en sa maison; Ceux cy, quelque mal qu'on leur ait fait, aussi tost r'apprivoisez, la maison mesme. Que ceux la luy feroyent, en les embrassant, monstre du secours du Roy d'Espagne, Autheur de nos maux, & seul formidable a cest Estat; Le Roy de Navarre luy rendroit de plus en plus affectionnés la Royne d'Angleterre, les Roys d'Escosse & de Dannemark, les Princes Protestans, les Principaux Cantons de Suisse; Princes & Estatz qui n'ont but que de se conserver, interessez en l'affoiblissement de son ennemi, le Roy d'Espagne. Et n'estoit a alleguer, qu'ils sont de la religion, veu qu'en un temps plus superstitieux & sans necessité, les Roys François I. *& Henry* II. *n'avoyent pas fait scrupule de s'allier des Protestans contre l'Empereur Charles; Le Roy Philippes tout fraischement, de faire la paix avec les Hollandois, aux despends mesme de la religion Romaine. Au reste, si S. M. craignoit que ses subjects Catholiques prissent alarme de ce qu'il negotieroit avec ces Princes pour se tirer de servitude; offroit le Roy de Navarre de le traiter soubz main, & avec tel silence qu'il n'en paroistroit rien, que les forces ne fussent prestes d'entrer dans le Royaume pour son service.* Ces raisons que jay abbregées, plus estenduës en ses papiers, furent bien receuës du Roy, & neantmoins sans fruict evident, ains avec effect contraire; l'Edict qui s'ensuivit en Iuillet, par lequel il s'obligea de plus belle a la ruyne du Roy de Navarre, promit les Estats de Blois pour l'exhereder & sa posterité, r'alluma le feu contre ceux de la religion, bien qu'avec regret, comme il parut depuis. Et ne veux oublier ici, que comme sur le temps, que l'armée conduite par M. de Nevers, descendoit en Poitou, il fut rapporté qu'a Paris deux jeunes filles sœurs avoyent esté bruslées pour la religion, M. du Plessis s'escria; *Courage, Sire, puis qu'encor entre nous il se trouve jusqu'a des filles qui ont la vertu de souffrir pour l'Evangile.*

Le Roy cependant fait passer M. de S. Colombe Maistre de Camp du Regiment de ses Gardes vers le Roy de Navarre a la Rochel-

Rochelle; lequel comme son naturel subject prenoit occasion de le voir en son propre nom; Par iceluy, luy fait entendre secretement, *la necessité ou il estoit reduit de tenir les Estatz, en iceux de l'exhereder s'il ne s'aidoit, c'est a dire s'il ne changeoit de religion; Mais aussi s'il s'y accommodoit & le venoit trouver en ceste resolution, il rompoit le coup de leurs ennemis communs, leur levoit tout pretexte, & luy donneroit moyen de le faire declarer heritier de la Couronne en ces Estatz; Ce qu'il luy promettoit de faire; Que joincts ensemble il luy seroit aisé de reprendre son authorité, & de remettre son Estat en paix.* Ce discours touschoit fort l'esprit du Roy de Navarre, mais d'ailleurs, dit en l'oreille, & non par luy communiqué, faisoit entrer plusieurs en soupçon, qu'au prejudice de la cause publique, il voulust entendre aux conseils de la Court. Cause que M. du Plessis luy dit ce qu'il en appercevoit, *& qu'il ne devoit point douter, s'il ne purgeoit leurs cœurs de ce soupçon que chacun n'eust un amy par lequel il pouvoit faire sa paix, & posseder sa conscience en liberté en sa maison; Qu'il seroit tout esbahi qu'il se verroit abandonné de la plus part, leur accord estant plus aisé a faire que le sien; Partant, qu'il devoit appeller les principaux en presence du sieur de S. Colombe, & luy dire; Que c'estoient ceux sans l'advis desquels il estoit resolu de ne rien faire, & desquels la cause estoit inviolablement joincte a la sienne, le priant d'exposer devant eux sa charge.* Ce qu'il fit, a regret toutefois, mais avec les plus honnestes propos qu'il peust. Luy fut respondu, comme ja une autrefois; *Que les offres qu'il plaisoit au Roy luy faire estoient si avantageuses, que S. M. pouvoit juger que la seule conscience l'empeschoit de les accepter; Que comme la seule necessité l'avoit porté aux armes, aussi n'obmettroit jamais rien qui le peust conduire a la paix; Mais que S. M. sçavoit assez, par la pratique de tous les Estatz voisins, & du sien propre, qu'elle ne pouvoit subsister sans le contentement des consciences; Pour luy, qu'il seroit tousiours prest de recevoir toute bonne instruction; Que la devotion de S. M. luy estoit en exemple de n'estouffer pas le sentiment de sa conscience. Que la liberté luy en demeurant, il feroit voir a S. M. & a toute la France, qu'autrement sont sensibles ses calamites aux naturels qu'aux estrangers; a toute la Chrestienté aussi; qu'il n'eust jamais intention de faire proffit de son Schisme; Ne desespereroit pas au reste, qu'un jour il ne peust pratiquer*

tiquer pour le bien de son service, le mestier qu'on luy avoit fait apprendre, par les adversités qu'on luy avoit suscitées.

Se passerent en cest entretemps plusieurs legers exploitz, esquels M. du Plessis participa. Mais je ne m'arreste qu'a ceux qui sont pour la pluspart siens. A l'embouchеure de Loire du costé de Bretagne, s'avance en la mer une petite peninsule, accessible d'un seul costé, & iceluy de la largeur de quelques trois cens pas; de tous les autres ce ne sont que precipices, la Ville s'appelle S. Nazaire. M. du Plessis entreprend de s'y loger pour brider la riviere, & avoir un pied en Bretagne. Fait donq construire deux demi bastions & une Courtine de manteletz portatifs, de la hauteur de neuf piedz, & de l'espesseur de quatre poulces, soustenuz chacun d'un paul ferré qui s'accrochoyent sur le lieu l'un avec l'autre; Capables montez ensemble de fermer l'ouverture de la peninsule, a preuve de mousquet, & qui pouvoyent estre montez en moins de deux heures. Cela, pour soustenir les premiers efforts de ceux de la province, qu'il n'ignoroit point devoir estre bien grandz, tandis qu'on la fortifieroit a bon escient. A ceste fin embarque promptement en l'Isle de Rhé trois cens pionniers, qui y estoient passés pour les Vandanges, & fait charger sur mer a la Rochelle deux Canons, & deux Couleurines, avec toute espece de munitions, vivres, provisions & utensiles necessaires pour ietter d'abord dans ceste place. Devoit iceluy commandant en Chef y faire descente avec les Regiments de Salaignac & d'Hagranuille, & toutes choses y estoient preparées; Mais le vent contraire qui les repoussa par trois fois (par ce que Dieu les devoit faire suivre un autre dessein, comme il se veit puis apres) les contraignit de relascher a S. Gilles. Lors donq, pour ne perdre du tout leur peine, le Roy de Navarre qui s'estoit acheminé par là terre ferme se resolut d'assieger Beauvois sur mer; petite place, mais au siege de laquelle fut observé autant d'art qu'en aucune autre jusques là en ce Royaume, & y fut veu par l'invention de M. du Plessis, le premier usage des Galeries pratiquées depuis si heureusement par M. le Prince Maurice. Car apres qu'on fut logé sur la contrescarpe, il fit coupper le fossé, & des susditz manteletz preparez pour l'effect ci dessus, dresser une Galerie a travers

vers du fossé qui conduisoit sans danger des flancs jusqu'au pied de la muraille; Cause que les assiegés sans autre batterie se rendirent. Et cela expedié s'approchant l'armée de M. de Nevers, fit sa retraicte le Roy de Navarre a la Rochelle, ou il estoit attendu pour l'Assemblée generale des Eglises, par les Deputez de toutes les Provinces.

Deux Assemblées se presentoyent presqu'en mesme temps de grande importance; Celle des Eglises de ce Royaume a la Rochelle; Celle des Estatz Generaux a Blois. En toutes les deux n'obmit rien M. du Plessis pour le service du Roy de Navarre. Et je parleray de chacune a part. Celle là tost apres la desroute de l'Armée estrangere, avoit esté assignée, & s'estoit passé pres d'un an premier que de la pouvoir tenir; Pendant ce temps s'estoient fait quelques trames contre l'authorité du Roy de Navarre, & comme c'est l'ordinaire, en la personne des serviteurs on attaquoit le Maistre. Mais son integrité se rendit capable de soustenir & l'un & l'autre. Bailloit donq M. du Plessis tous les soirs au Roy de Navarre un petit memoire, le plus resserré qu'il pouvoit, accommodé a son stile & a son humeur, de ce qu'il avoit a proposer en l'Assemblée, des oppositions qui s'y pouvoyent r'encontrer, & des repliques qu'il avoit a y faire. Et certes la dexterité de l'esprit de ce Prince s'en scavoit bien servir, mais le mal estoit, qu'll ne se pouvoit rendre subject a toutes les Seances; tellement que cestoit a M. du Plessis le plus souvent a en porter & le faix & l'envie. L'entrée du Roy de Navarre, qui se lit en ses Memoires, fut pour l'abbreger; *Que de long temps il avoit desiré ceste Assemblée; Mais qu'il sembloit que Dieu l'eust reservée pour l'opposer aux Monopoles de celle de Blois. Qu'en tout temps la communication du Chef avec les membres estoit utile; en cestuy cy necessaire, soit pour remetre sus & r'allier & l'vnion & la discipline; l'une & l'autre fort alterée par une penible guerre de quatre années entieres; Soit pour souder les tares de ce vaisseau, ayant es tourmentes qu'il a souffertes, peu reconnoistre, de qu'elles parts il fait eau. Ioinct, qu'en cest espace de temps nous sont descouverts les desseins de nos adversaires, & pourtant pouvons nous plus asseurement & plus utilement leur opposer les nostres. Que comme s'y sentant appellé de Dieu, il n'avoit rien oublié n'y espargné pour la tuition des*

Egli-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

Eglises, ainsi par sa grace estoit il resolu pour l'advenir, mesurant la constance de son courage a l'obstination de ceux qui les attaquent. Mais qu'il avoit a se plaindre, que ses intentions & actions leur estoyent par quelques uns malicieusement desguisées; Non toutefois pour s'en d'escourager, (il n'en seroit pas temps, veu que tels auroyent esté de tout temps les loyers des plus gens de bien, des Conducteurs mesme du Peuple de Dieu) mais pour les prier, estans maintenant sur les lieux, de s'enquerir comment il y a vescu; ce qui ne seroit bien seant en sa bouche; Les actions d'un Prince ne pouvant estre cachées, & de luy moins que de tout autre; par ce que sa vie estoit une action perpetuelle. Qu'il avoit ce bonheur de connoistre la pluspart d'eux, pour avoir esté employés es precedens affaires; Et en cela reconnoissoit la prudence des Eglises qui avoyent choisi personnes d'experience. Sur tout lovoït Dieu, de ce que de si diverses & lointaines provinces, par tant de perilz il les avoit conduitz sains & saufs en ce lieu; Presage certain que sa divine bonte feroit reüssir ceste Assemblée a la gloire & au bien de ses Eglises. Ceste Proposition recevë avec grand applaudissement de tous, fut de là en avant, pendant un mois, vaqué a l'examen de toutes sortes d'affaires. En tout cela comme dessus M. du Plessis ne perdoit un moment, bien que traversé d'une fievre quarte, de laquelle Dieu le delivra apres peu d'accés. Mais venant a son particulier, des que l'on commença en l'Assemblée, a parler des finances, assis qu'il estoit au piedz du Roy de Navarre, il se leve en pied; & pour coupper broche a tous mauvais discours, addressant sa parole a la Compagnie; *I'avois*, dit il, *Messieurs, lors que la guerre commença a s'esmouvoir contre nous la surintendance de la maison & finances du Roy de Navarre. Et lors aussi il me commanda de me charger encor des finances publiques; Comme je n'ay onq n'y desiré n'y brigué l'une ne l'autre, aussi ai je tasché d'administrer l'une & l'autre, & avec toute diligence, & sans aucune fraude. Des deniers de Guyenne de là la Riviere de l'Isle, a ordonné pour la pluspart M. de Turenne; de ceux de Languedoc absoluëment M. de Mont-morenci; de mesme de ceux de Daufiné M. de Lesdiguieres. De ceux de Xaintonge mesmes M. le Prince tant qu'il a vescu; Tellement qu'il ne me reste à rendre conte que de ceux de Poitou, & depuis un an ou environ de Xaintonge, provinces partagées avec l'ennemy & fort deschirées. Et sans qu'il me soit besoin d'autre*

preuve vous m'en estes tesmoins chacun en son endroit; Sur ce peu nous a fallu prendre les garnisons de pied & de cheval de toutes nos places, grosses pour la pluspart, entant que toutes meslées dans l'ennemy, toutes frontieres; l'esquipage de quatre pieces de batterie; les gardes du Roy de Navarre & de M. le Prince; l'entretien d'un nombre de noblesse refugiée aupres de leurs personnes; Agens secretz en Cour; Espions es armées, Ambassadeurs en bonne partie de la Chrestienté; voyages frequens dedans & dehors, & autres despenses inopinées. Et neantmoins nous n'avons levé sur le Peuple que les simples Commissions du Roy, rien d'extraordinaire, rien emprunté sur les nostres; Aux Villes au contraire laissé leurs Tailles pour se fortifier, a quelques unes le Domaine. Vous auriés plustost, Messieurs, a me demander par admiration, comment cela s'est peu faire, qu'a en entrer a l'examen; Et toutefois les Thresoriers qui ont manié soubz moy (car ie n'ay rien touché) sont prestz de rendre leurs Contes, moy particulierement de vous rendre raison, soubz le bon plaisir du Roy, de mes Ordonnances. Et cependant je vous remets ceste charge entre les mains; Vous supplie de vous contenter du fidele service que j'ay tasché de vous y rendre depuis quatre ans; Aussi bien semble il, que Dieu nous prepare encor d'ailleurs assés d'exercice. Seulement je requiers de vous pour mon contentement, sçachant a combien d'envie & de calomnie le maniement des finances est subject, que vous ouvriez la bouche en toute liberté, a quiconque voudra alleguer quelque chose contre moy; sauf, a me tenir une oreille ouverte, & vostre esprit sans prejugé, afin que je m'en defende. Tout ce discours fit-il, sans en avoir rien dit au Roy de Navarre, qui impatient de l'ouïr, luy demandoit a chasque bout de champ a quoy tout cela estoit bon; Auquel il respondit; *Qu'il le supplioit de luy pardonner s'il en avoit ainsi usé; Qu'en la conservation de son honneur particulier il y alloit de son service.* Et la dessus se retire de l'Assemblée. Ce discours pleut a toute la Compaignie, & apres en avoir deliberé deputerent quatre d'entre eux pour l'aller requerir en son logis; Il leur respondit, *si c'estoit pour autres affaires, qu'il estoit leur serviteur, & feroit ce qu'ils luy commanderoyent; Si pour les finances, qu'il n'estoit pas raisonnable qu'ils en deliberassent en sa presence.* Et en revint en fin la; Que puis qu'ils l'avoyent aggreable, il assisteroit a la Compagnie, pourveu qu'ils trouvassent bon qu'il s'en retirast lors qu'il

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

ſe parleroit des Finances; Auſquelles toutefois, bien qu'y reſiſtant ils le contraignirent d'aſſiſter, pour avec ſon advis y prendre un ordre. Ainſi ferma il la bouche a un chacun, & apres toutes choſes bien peſées, fut iceluy prié de toute la compagnie, d'en continuer la charge, & le Roy de Navarre requis de le luy commander. Il y acquieſça en fin aſſés mal volontiers, encor qu'ils luy accreuſſent ſon Eſtat. Meſmes, comme l'Aſſemblée euſt ordonné au Roy de Navarre un Conſeil, composé de perſonnes qualifiées de toutes les Provinces pour la conduite des affaires publiques, fut ordonné pour y preſider. Dont quelques uns qui s'en voyoïent exclus prirent occaſion de le brouiller avec le Roy de Navarre, comme s'il euſt connivé a le mettre en tutelle. Mais il avoit trop veu, de quelle vigueur il avoit maintenu ſon authorité en l'Aſſemblée; Comme de faict tant qu'il a veſcu a tous propos il ſe loüoit de ce ſervice. En icelle en fin furent pris pluſieurs bons Conſeils pour la direction des affaires, mais qui changerent avec la mutation generale qui ſuivit de pres. N'eſt a oublier, que de ce meſme temps Iaques Roy d'Eſcoſſe, & depuis de la grand'Bretagne, fit porter parole au Roy de Navarre, par le Sieur de l'Iſle Groſlot François nourri pres de luy, de la recherche de Madame ſa ſœur; offrant, s'il en avoit bonne reſponſe de paſſer a ceſte fin en France. Particulierement en eſcrivoit il a M. du Pleſſis qui conſeilloit ce mariage au Roy de Navarre, & eut commandement d'en eſcrire a Madite Dame, a laquelle il n'oublioit pas de preſenter la grandeur qui attendoit infailliblement ce Prince. Mais elle preoccuppée de la bonne volonté qu'elle portoit a Monſieur le Conte de Soiſſons, le pria d'eſloigner honneſtement ceſte propoſition, adjouſtant qu'elle n'aimeroit jamais qui mettroit en l'eſprit du Roy ſon frere un mariage pour elle qui l'eſloignaſt ſi loin de ſa preſence. Cauſe qu'il le fit ſentir au Sieur de l'Iſle afin qu'il ne s'y engageaſt davantage. Et fut eſcrit au dit Seigneur Roy de par le Roy de Navarre, qu'il recevoit ce propos avec beaucoup d'honneur, & qu'il feroit venir Madame ſa ſœur a la Rochelle au pluſtoſt pour en traicter avec elle. La pauvre Princeſſe depuis, non ſans regret de ceſte occaſion, eſpouſa le fils aiſné du Duc de Lorraine, Prince de religion contraire.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

L'autre Assemblée est celle que le Roy Henry III. tenoit des Estatz Generaux a Blois, butée par ceux de la Ligue a l'exheredation du Roy de Navarre. Pour rompre ces pratiques, au moins pour les affoiblir M. du Plessis fit semer des Memoires par toutes les Provinces du Royaume, par lesquels elles eussent a considerer en leurs Assemblées Provinciales en quel labyrinte de maux on les enlaceoit par tels conseils; par tant eussent a instruire leurs Deputez au contraire. Ces Remonstrances pour abbreger en revenoyent là; *Que tous ces remuëmens evidemment ont aneanti l'authorité Royale, amené le Royaume sur le bord de sa ruine; Et que soubs quelque beau pretexte que ce soit il ne fait point bon perir. Qu'il faut donq supplier le Roy de donner la paix a son Estat; estimer sainct & juste tout ce qui nous y menera, detester tout ce qui nous en esloigne. Que soubz quelque plausible proposition que ce soit, il est dangereux d'y rien conclurre au prejudice du Roy de Navarre, premier Prince du sang, puissament allié & appuyé dedans & dehors le Royaume; trop courageux, comme il appert, pour abandonner ses droicts; Que ce seroit obliger l'Estat a une guerre immortelle, par la temerité de peu de gens; en un Conseil de peu d'heures toute la posterité a un ruine inevitable. Que puis qu'il persiste a demander un Concile General ou National, on est en beau chemin; veu qu'autresfois pour un simple Archidiacre de Tours on en avoit bien tenu trois & quatre. Car de dire pour eluder cela, qu'il est Relapz, veu la bouche d'ou il vient il ne peut estre n'y sans fraude, ny sans mystere.* *d'Angers.*
Mais de plus jetta dans les Estatz mesmes un Escrit, intitulé; *Memoires que le Roy de Navarre desireroit estre considerez par Messieurs de l'Assemblée de Blois*, qui commence; *On se peut souvenir.* &c. Pieces qui passerent si avant, y concurrant la lassitude du Peuple, que la pluspatt des Instructions des Deputez concluoyent a la paix avec le Roy de Navarre; Et n'y eut pas peu de peine a leur faire changer de langage. Comme aussi ne s'oublioit d'informer toute la Chrestienté, les Alliez Principalement de ceste Couronne, par bonnes depesches sur ce suject. Or l'exhortoit on de toutes partz a escrire contre ces Estatz; Mesmes de la part de l'Assemblée des Eglises, furent deputez personnes notables pour luy remonstrer qu'on s'esbaïssoit: comment, ayant esté si diligent en toute autre occasion, il en negligeoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

geoit une si pregnante. Et au commencement il leur respondoit nonchalamment; qu'il ne pouvoit pas tout faire; Mais comme ilz l'en presserent; *Ie n'escris point*, dit il, *au faict des Estatz de Blois; par ce que les approuvant, j'approuveroi ce qu'ils auront a faire contre nous; les improuvant je destruiroi ce qu'ils pourroyent faire a nostre advantage. Or croy-je, puis que vous me pressez de parler franchement qu'il nous en reüssira du bien. Iadis les Estatz d'Orleans monopolez contre nous, aboutirent a nostre liberté; Et je croy, puis que M. de Guise est au comble d'insolence, que le Roy s'en va au bout de sa patience. I'adjouste, que nostre principale Nullité gist, en ce que nous n'y sommes point appellez. Et nous les advertirons de nous y appeller avec toutes les formalitez, nous qui soubz aucune n'y pouvons aller.* Or ne se passerent pas beaucoup de jours, que sur le poinct, que le Duc de Guise faisoit expedier ses lettres de Connestable & Lieutenant General, le Roy Henry III.
ANNO 1588. le fit mourir le 23. Decembre 1588. Le Roy de Navarre en receut la nouvelle a S. Iean d'Angeli que M. d'Espernon luy manda par un sien Escuyer nommé Beaulieu. Et aussi tost depescha le Sieur de Frontenac a M. du Plessis, qu'il avoit laissé a la Rochelle, pour preparer l'entreprise de Niort. Les lettres qu'il luy rescrivit sur ce suject sont notables, qui se lisent en ses Papiers; *Que les jugemens de Dieu sont tresgrands, mais sa grace envers luy tresspeciale; qui l'ait vengé de ses ennemis, sans y avoir trempé n'y la conscience ny la main. Que l'Eglise reconnoistroit cest Oeuvre de Dieu, mais pour s'humilier soubz sa main, plustost que pour s'en resiouïr. Que pour ceste mutation il n'avoit rien a changer en la conduite de ses affaires n'y dedans n'y dehors; Par ce que le Roy se sentira tant plus obligé a faire le bon Catholique, & n'ozera de plusieurs mois traicter de paix avec luy; Au contraire luy jettera tant plustost ses forces sur les braz; plus foibles neantmoins, par ce que le Duc de Mayenne qui sur ceste douleur redoublera ses effortz les pourra distraire. Qu'il ne devoit point envoyer vers luy sur une telle action pour la luy congratuler; aussi peu sur cest elevement de cœur pour luy ramentevoir propos de paix, desquels il ne seroit si tost capable;* Reservant apres avoir dormi dessus a luy en dire davantage, qui fut toutesfois une mesme chose. Estoient quelques uns d'advis qu'on en tirast l'Artillerie & fist feu de joïe a la Rochelle;

le ; mais s'estant transporté en la Maison de Ville, il les en dissuada ; *Qu'il ne fust point dit, que ceux de la religion approuvassent par un acte solemnel une action trop ambiguë.* Et le Roy de Navarre lisant sa lettre ne se peust tenir de dire, que sur une si grande joïe elle estoit trop de sang froid & moderée. Or deux jours apres fit conduire M. du Plessis a S. Iehan les Petardz & les Eschelles pour la surprise de Niort, qu'il avoit fait construire secretement en l'Eglise de S. Marguerite a la Rochelle, dont s'ensuivit l'execution de la prise de ladite Ville a *l'entrée de Ianuier* 28 Decemb. 1588.
1589. Ceste entreprise digerée par M. du Plessis avec les principaux entrepreneurs, les Sieurs de S. Gelaiz, de Tiffardiere & de Ranques, chacun a part ; par ce qu'ils s'entendoyent mal l'un avec l'autre, puis concluë dans son Cabinet entre le Roy de Navarre & luy, qui luy en bailla a chosir de trois l'une : En celle qu'il choisit, on presentoit l'escalade a la muraille, pendant qu'on appliquoit le petard a la porte de la ville nommée de S. Gelais, couverte d'un ravelin quarré, duquel il faloit aussi briser la porte. Et n'estoit esloigné de plus de trente pas l'effort du petard, de celuy de l'escalade. Mais l'escalade conduitte par M. de Parabere fit le plus prompt effect, l'ouverture du petard se trouvant si petite, qu'il la falut aggrandir a coups de hache. Ce coup suivi de la rendition de S. Maixent & Maillezais estonna tout le Poitou & vint a propos sur le point que M. de Nevers venoit assieger la Ganache, pour laquelle secourir le Roy de Navarre se mit aussi tost en Campagne. Mais comme partant de S. Hermine en bas Poitou il chassoit en chemin, & eust laissé sa troupe a conduire a M. du Plessis, il fut surpris d'une douleur de costé avec une fievre. M. du Plessis de ce adverti, accourt a luy, & le presse de gaigner le logis ; Cestoit la maison d'un Gentilhomme nommé la Motte Freslon ; arrivé le presse de se coucher bien que non sans peine, se persuadant que ce ne fust qu'vn point ; Mais la douleur & la fiebvre se r'engregeant la nuict, fust aise a reconnoistre que c'estoit une pleuresie. Or n'avoit il que son Chirurgien Martel d'Alençon avec luy, ayant laissé M. Dortoman son premier Medecin a Niort pour assister M. d'Harambure qui y avoit eu l'œil emporté d'une harquebuzade. M. du Plessis toutefois, qui avoit eu deux fois ceste maladie, crai-

(margin: ANNO 1589.)

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 4

gnant que le mal gaignast trop avant osa le faire saigner, luy ne le desirant pas tellement qu'il fut en grand peine jusques a ce que le medecin arrivé loüa ce qu'il en avoit fait, sauf que s'il eust esté present, il luy en eust tiré davantage. Peu de jours apres il fut guairi, mais la Ganache fut rẽdue, qui a cause de ceste maladie ne receut autre secours, qu'vne composition plus favorable. Pendant le peril de ce mal la consolation de ce Prince estoit de faire chanter des Psalmes; A la Rochelle aussi & és autres villes tout le peuple couroit aux Temples pour prier Dieu pour luy. Sur le declin de sa maladie luy vint la nouvelle de la mort de la Royne mere. Encor tout foible il revient a la Rochelle & en chemin laisse M. du Plessis avec le conseil a Niort; partie pour retenir les soldatz des'esmanciper, comme en une ville nouvellement prise; partie pour recevoir M. d'Espernon qui avoit promis de venir secretement conferer avec le Roy de Navarre; vers lequel il le devoit conduire a la Rochelle; Mais sur tout, selon sa coustume, afin que son absence luy fut une excuse envers ceux qui l'importunoyent d'affaires. A peine y eut il esté six jours qu'il luy escrit par un de ses gardes depesché expres, qu'il fust le lendemain a son lever; Et de faict il y arriva si matin qu'il le trouva encor au lict; là le tirant a part tout seul luy declare qu'on luy proposoit deux Sieges ou Xaintes ou Broüage, & de tous les deux luy deduit & l'importance & les consequences. Que la noblesse s'offre de l'assister pendant tout le siege; le peuple circonvoisin la pluspart de la religion de fournir cinquante mil escuz en deniers, vivres & munitions. Que le Roy occupé ailleurs n'y avoit apparence d'y estre troublé; Toutefois qu'il n'avoit point voulu s'en resoudre sans luy. A cela M. du Plessis ayant reconnu & examiné l'vtilité de l'un & de l'autre respondit; *Sire, si nous avons a vieillir dans ces maretz, si nous n'avons plus haut dessein que de nous eslargir autour de la Rochelle, ces desseins a la verité sont de saison; Vous ne pouvez rien mieux, & entre les deux je prefere Brovage, qui est un fort beau Havre, & une maille en l'œil des Rochelois, partant vous obligera une puissante ville; Et suis d'advis que vous n'y perdiés aucun temps. Mais, si vous avez quelque pensée plus haute, si vous devez un jour estre Roy de France, il faut porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces sieges vous retiendra*

deux

deux mois; Et les affaires sont en tel estat, qu'en deux mois la France est perduë; nonplus a recouvrer par vos mains, si en celles du Roy elle vient a se perdre. Le Roy de Navarre s'arresta, & tout plain d'attention luy demanda ce qu'il estoit donq d'advis qu'il fist; *Mon advis, Sire*, dit-il, *seroit que vous vous missiés en campagne au plustot avec cinq cens gentilshommes, cinq cens harquebuziers a cheval, cinq mil hommes de pied & quatre Canons, que vous pouves avoir promptement en main. Qu'avec ces forces vous tournies droict a la Riviere de Loire; Tentiés l'entreprise de Saumur reconnue par Gentil*; Cestoit par une Saucisse qu'il devoit faire jovër en une Canonniere d'une des Tours du Chasteau; *Si elle reüssit, vous avez un passage tel que de long temps vous desirés; Sinon, portant vos armes par le Pays vous reduirés tout ce qui est entre cy & la Vienne. Le Roy pressé de l'autre part de M. de Mayenne, trop foible pour resister a tous deux, sera contrainct, sans doute de recercher la paix avec l'un. Et avec le Duc de Mayenne ne peut il, les mains tout fraischement teintes du sang de ses freres; Reste donq, qu'il traicte avec vous, & pour en estre secouru, que luy mesme vous donne un Pont sur la Riviere.* Le Roy de Navarre, comme il sçavoit promptement choisir son parti, approuve ce conseil, & commande a M. du Plessis de s'en retourner a Nyort pour faire secretement les depesches necessaires & y preparer toutes choses; Et comme il luy repliquast que dés qu'il seroit parti, ceux qui restoyent pres de luy l'en destourneroyent, M. de Segur qui n'estimoit conseil que le sien, M. du Fay son Chancelier, amoureux de madame Martine, M. du Pin qui laisseroit auec regret le gain des Passeportz, tous qui auroyent pour couloure pretexte, qu'il n'estoit que de conquerir de proche en proche, sans penser plus outre a l'advenir; luy donna la main, & assigna le 13. de Feburier, pour se rendre a Niort ou il vouloit trouver toutes choses prestes. De faict il y arrive le douzieme & en part le treize avec les forces & equipage cy dessus. Et comme tout l'argent eust esté employé en cest appareil, & n'en restast plus pour auancer l'Artillerie; M. du Plessis monstra le credit qu'il y avoit en ce qu'il fit marcher cet attirail sans argent soubs sa promesse de leur en delivrer à S. Maixant; Là emprunta il mille escuz pour leur en distribuër. Ce qui soit dit pour remarquer, par quelles necessitez,

tez, on est parvenu a ceste grandeur. Le Roy de Navarre avoit envoyé devant, ceux qui devoyent executer l'entreprise de Saumur; mais elle faillit partie estant descouverte, partie pour avoir esté mal reconnuë. Dont ayant le Roy de Navarre receu la nouvelle pres de Loudun il tourna là; M. de Razillé s'estant contenté de voir le Canon rendit le chasteau. Cest exemple suyvirent Toüars, Monstreuil, Bellay, l'Isle Bouchart, Chastelleraud mesme contre toute esperance; Puis, la Rochepozay, Angle; S. Savin & autres, Argenton en Berri pris a coups de petard, tellement que le Roy de Navarre, ayant laissé son Canon derriere avec son Infanterie, il donna jusques a la Haye en Touraine; Là luy arriva M. de Rosni depuis Duc de Sulli qui luy dit que M. de Buhi frere de M. du Plessis seroit le lendemain là, qui venoit voir son frere. Il estoit Mareschal de Camp des Armées du Roy Henry III. Mais M. du Plessis dit au Roy de Navarre; *Sire vos affaires sont faites; mon frere m'aime, & prendroit plaisir de me voir; mais il y va ici d'autre chose, vous en estes la cause & moy le pretexte; Le Roy le vous envoyë sans doute, & a fait ce choix, afin qu'a mon occasion, vous en preñniés plus de confiance.* Lors le Roy de Navarre impatient de le voir s'advance jusques a Ste Maure, & le r'encontrant en Chemin l'embrasse de bon cœur & sur la nuict l'entretient secretement de l'affaire qui le menoit. De ce pas furent minutez certains Articles concernans la Tresve future entre les Roys, & le secours que le Roy de Navarre donneroit au Roy en ceste necessité d'affaires, moyennant lequel le Roy offroit de bailler au Roy de Navarre les Pontz de Sée sur Loire, pour le libre accez & recez de ses trouppes, lesquels M. de Buhi eust a digerer avec le Roy. Or afin que leurs forces qui estoyent si proches que quelques fois elles abbreuvoyent en mesme eau, ne s'entrechoquassent, & fussent cause de quelque nouvelle aigreur, trouva bon le Roy de Navarre, pendant le traicté de reculer jusques a Chastelleraud; Ou derechef M. de Buhi fut envoyé, & pris par des Coureurs du Roy de Navarre, amené comme prisonnier a M. du Plessis. Mais, apres une si longue guerre en une telle alienation d'espritz, cest affaire r'encontroit de grandes difficultez, traversé d'ailleurs par les domestiques & plus intimes serviteurs de l'un

& de l'autre, qui avoyent leurs raisons pour craindre la conjonction de ces Princes; d'autre part le Roy de Nauarre, que le Viconte de la Guerche leurroit d'une esperance de luy mettre Poitiers & plusieurs autres places entre les mains, desiroit voir promptement ce qu'il avoit a esperer du Roy; Tellement qu'il fit connoistre a M. du Plessis son impatience, jusques a luy dire, qu'il estoit en luy de l'abbreger s'il vouloit, luy faisant obliquement sentir, qu'il desiroit que la dessus il peust voir le Roy. M. du Plessis donq, luy ayant premierement remonstré, combien il estoit perilleux de l'aller trouver & sans son commandement, & a travers l'ennemy, sans Passeport, s'offre neantmoins a le faire; Et de ce pas en habit dissimulé prend la poste & arrivé sur le soir a Tours au logis de son frere, fut esbahi M. de Buhi de le voir, le Roy aussi comme il le sceut, en peine que le Cardinal Morozin Legat du Pape n'en fust averti. Et luy ayant commandé de se cacher le plus qu'il pourroit l'envoya querir a S. Gratian sur la minuict. La Sa Ma^té ayant librement discouru des pernicieux desseins de ceux de la Ligue, & des perplexités esquelles il estoit, de la confiance aussi qu'il prenoit & du bon naturel du Roy de Navarre & de sa sincerité, commença a entrer en l'affaire avec luy. Et premierement l'adjura comme Gentilhomme & bon François de luy dire franchement; Si a bon escient le Roy de Navarre le vouloit servir; Si aussi il le pouvoit; ne luy voulant point celer que divers le vouloyent mettre en doute de l'un ou de l'autre. De l'un luy respondit sur sa vie & sur son honneur; de l'autre luy dit, ne le pouvoir si absoluëment; par ce que cela dependoit en partie de la connoissance de son besoin; Mais que si S. M. pouvoit estre secouruë de cinq cens gentilshommes, cinq mil hommes de pied, & cinq cens harquebuziers a cheval des meilleurs de son Royaume, le Roy de Navarre les luy pouvoit promptement amener; & les doubler dans moins de deux mois s'il le luy commandoit. Dont le Roy prenant toute confiance, ceste mesme nuict commença a articuler; Et en peu de jours ou plustost d'heures fut convenu ce qui en suit. *Qu'il y auroit Trefue entre les deux Rois pour un an, pendant laquelle toutes choses demeureroyent de part & d'autre en l'estat qu'elles estoyent. Le Roy de Navarre assisteroit le Roy de bonne foy*

avec toutes ses forces. l'Estat d'Avignon & Conté de Venisse y seroyent compris (cela voulut le Roy de peur qu'il ne semblast avoir laissé le Pape en arriere) *Seroit pris Ordre pour la levée des deniers au plus grand soulagement du Peuple. Seroyent baillez au Roy de Navarre les Pontz de Sée sur Loire pour le passage & retraite des siens. Mettroit és mains du Roy les places que luy & les siens prendroyent sur l'ennemy commun par force ou autrement, promettant S. M. d'y mettre des Gouverneurs non suspects audit seigneur Roy. Desdites places neantmoins qui par luy ou les siens seroyent prises, en pourroit retenir une en chacun Bailliage ou Seneschaussée, pour la retraicte de ses malades & blessés, & gage des fraiz qu'il auroit faicts pour son service en ceste guerre, pourveu qu'elle ne fust siege d'Evesché, Bailliage ou Seneschaussée. Ne toucheroit le Roy de Navarre a l'Impost des Pontz de Sée, mais bien pour la garnison & tuition du lieu, y en pourroit lever un autre jusques a la concurrence de vint mil escus. Iouïroyent ceux d'un & d'autre parti de tous & chacun leurs biens.* Cela par Articles publics; mais par autres secretz, *Que nul par tous les païs de l'obeissance du Roy ne seroit recerché pour la religion. Que l'exercice en seroit libre en la place accordée pour le Passage, en l'Armée & par tout ou se trouveroit la personne du Roy de Navarre, & és villes qui luy escherroyent en chacun Bailliage.* Tous ces Articles signez du 3. Auril. Or refusa le Capitaine Cosseins, qui commandoit aux Pontz de Sée de vuider la place, de laquelle le Roy de Navarre, quelque incommode qu'elle fust s'estoit contenté. Cause que le Roy fit offre de la ville de Blois. Et sur ce que M. du Plessis en faisoit difficulté par ce que les Rivieres de Cher & d'Indre en empeschoyent le libre accés a ceux de Poitou & de Guyenne, consentoit d'y adjouster Montrichard & Chastillon, ou il y avoit Pont pour les passer. De ce change prenoit le Roy de Navarre suject de croire qu'on le vouloit tromper, jusqu'a mander a M. du Plessis qu'il revint. Mais comme il fut retourné sans rien rompre, & luy eut fait voir de quel air on avoit traicté avec luy, il en voulut voir une fin. Retourne donq M. du Plessis, & soubz la confiance du bon œuvre qui le menoit, passe sans Passeport a Saumur; Ou le Sieur de Lessard Gouverneur du lieu le conduisant jusqu'a la Croix Vert, luy dit le grand tort que Cosseins faisoit au Roy & a la France par le re-

le retardement de ce Traicté, & luy fit gouster la recompense qu'on vouloit faire audit Cosseins, si avant, qu'il luy donna sa parole, de faire de la sienne en ce besoin moyennant une raisonnable recompense, ce que le Roy commanderoit. Ce qu'ayant M. du Plessis proposé a S. M. elle luy accorda Saumur, au lieu des Pontz de Sée, place de toute autre consequence; mais soubz deux conditions; L'une, qu'il en auroit le Gouvernement, par ce qu'il se confieroit bien en luy de bien traiter ses subjects Catholiques; l'autre que l'exercice de la religion, ne se feroit en lieu publiq les quatre premiers mois, se contentant M. du Plessis, de le faire faire en son logis. Ce qui de faict fut observé. Ainsi s'en retourna trouver le Roy de Navarre lors a Gonnort maison de M. de Meru depuis Admiral de France & Duc de Danville. Sur ceste nouvelle qu'il ne se promettoit point; luy disant; Qu'il auroit Saumur; respondit assés brusquement le Roy de Navarre; *Oui je l'auray, mais non de la façon que vous pensez.* C'estoit que pendant son absence, par l'entremise de la Dame de Vaux, de la religion, sœur du Mareschal de Mastignon, il avoit traité avec un certain Capitaine Pol Italien Lieutenant de Lessard qui luy devoit livrer la place, moyennant huit mil escuz; En intention neantmoins de l'y attraper ou les siens, & le Roy de Navarre ceste mesme nuict s'acheminoit a l'execution. Mais comme M. du Plessis l'eut asseuré du succez trop apparent de sa negotiation, luy eut aussi remonstré, de qu'elle importance il luy estoit, qu'il l'eust plustost par amour que par force, en s'obligeant le Roy & le Royaume, il acquiesca qu'il en devoit attendre l'evenement. Ce fut le 17. Auril, que le Roy de Navarre s'avança a Douay distant trois lieuës de Saumur. Vinrent donq ensemble a Saumur Messieurs du Buhi & du Plessis freres l'un pour introduire, l'autre pour y estre introduit en vertu du Traicté susdit. S'y rendit d'abondant M. de Beaulieu Secretaire d'Estat de la part du Roy, pour recevoir le serment de M. du Plessis. Le Sieur de Lessard affectoit son retardement, par ce que ses parens & compatriotz luy en avoyent fait venir le repentir; Encor qu'en eschange le Roy luy baillast Chastillon sur Indre & en gouvernement & en engagement, & que les bons François refugiez a Tours, ressentans combien la

Conjonction des deux Rois estoit necessaire, par une contribution volontaire luy donnassent dix mil escus ; Que M. du Plessis mesme se fust obligé vers luy de quatre mil escus, & vers le Sieur de l'Estelle, qui y estoit en garnison, d'autres quatre mil en son propre & privé nom ; allegans iceux que c'estoit le moins que le Roy de Navarre leur peust donner, qui pour estre trompé en avoit bien offert au Capitaine Pol huit mille. En fin sur les cinq heures du soir, a la porte dite de la Tonnelle, ledit Sr de Lessard remit les Clefs audit Sieur de Beaulieu, les laissant tomber de tristesse a ses piedz; qui les releva & mit es mains de M. du Plessis soubz serment de garder fidellement la place pour le service des deux Roys; Il respondit qu'il la garderoit, & la rendroit avec l'aide de Dieu meilleure. Quoy fait logea vingt hommes sur la dite porte, en envoya autres vingt au Chasteau, & remit le reste au lendemain. Puis enferma ce qui luy restoit de gens de guerre dans un jeu de paulme au Fauxbourg de la Billange, attendant que les quartiers fussent faicts, & distribua argent aux Sergeans pour les faire vivre. Ainsi se passa le tout doucement & avec peu de murmure. Icy, ne se doit oublier, pour remarquer tousiours en qu'elle des fiance estoit le Roy de Navarre de l'evenement de ce Traicté, qu'il avoit fait avancer M. de Chastillon avec mille harquebuziers jusques au Pont Fouchard contigu de la ville, non tant pour luy fournir d'hommes pour entrer en garnison dans la place, que pour favoriser la retraite de M. du Plessis si l'execution venoit a neant, ou s'il survenoit quelque sedition. M. du Plessis constitué Gouverneur par les deux Roys de la ville Chasteau & Seneschaussée, commit a la garde du Chasteau M. de Bernapré aagé de plus de septante ans, gentilhomme de qualité, & de rare valeur, lequel il demanda au Roy de Navarre qui le loüa de ce choix ; M. de Preaux fut mis en garnison dans la ville avec quatre Enseignes de gens de pied. Le Roy puis apres, pour luy dresser son Estat envoya le Sieur de Baudri Forget Thresorier de France, & luy attribua qualité de Gouverneur & son Lieutenant general en la ville, Chasteau & Seneschaussée. Et pour marque de commandement absolu luy ordonna pareil Estat qu'aux autres Gouverneurs de Provinces, des gardes aussi, & une somme d'argent tous les mois pour les affai-